

RÉSISTER

DANS LES BASSES-ALPES

1940-1944

INTRODUCTION

Il serait vain, dans les Basses-Alpes de 1940 comme ailleurs alors en France, de rechercher une date et un lieu de naissance de la Résistance. L'appel lancé depuis Londres par le général de Gaulle le 18 juin a été peu entendu, même si la presse locale l'a signalé. Dans les Basses-Alpes, la date du 15 octobre 1940 revêt une certaine importance : c'est ce jour qu'a été retrouvé à Manosque le premier tract appelant à résister. À l'été 1940, les premiers actes des résistants sont individuels et spontanés comme ces militaires de l'Ubaye qui cachent des armes. Les groupes qui commencent à se constituer naissent sur le terreau de l'avant-guerre : action politique, syndicaliste (Martin-Bret)... Ceux qui partagent les mêmes idées prennent contact les uns avec les autres : les premières convergences ont lieu à partir de la fin 1940. Mais il faudra encore beaucoup de temps avant que ces petits groupes isolés se coordonnent.

Si résister se définit par le refus patriotique de considérer la guerre terminée, il faut considérer la situation particulière du département de 1940 à 1944. D'abord dans la France dite « libre » (zone Sud) dirigée par le gouvernement du maréchal Pétain, il est soumis à l'occupation italienne quand les troupes de Mussolini envahissent huit départements du sud-est de la France à partir de novembre 1942. Celles-ci seront remplacées par l'armée allemande à partir d'août 1943. Trois situations successives donc, qui auront bien entendu des répercussions très importantes sur l'action des résistants : la répression trouvera son apogée au printemps et à l'été 1944.

L'action politique et la propagande constituent l'instrument de lutte privilégié des résistants jusqu'au début de 1942. Il s'agit en effet de gagner l'opinion, alors majoritairement séduite et rassurée par le discours pétainiste. Il est courant de distinguer les mouvements, dont l'action serait proprement politique (sensibilisation de la population par la propagande), des réseaux qui auraient privilégié l'action militaire. Mais la singularité de ceux-ci tient surtout à leurs missions de liaison, d'évasion et de renseignement. On trouve ainsi trois principales organisations de résistance en zone Sud à compter de 1941 :

- COMBAT : organisation qui a pris le nom de sa publication. Elle est divisée entre la branche « action » (dont l'Armée Secrète, fondée par Frenay avec quelques officiers en 1940) et le ROP (Recrutement, Organisation, Propagande) qui diffuse *Combat* et se charge de l'organisation des maquis, de la fabrication des faux papiers... Combat est le mouvement le plus structuré et le plus influent.
- LIBÉRATION : mouvement fondé en juillet 1941 par d'Astier de la Vigerie, il est composé de syndicalistes, de communistes et de socialistes. Même si l'action paramilitaire y est aussi présente, c'est une organisation avant tout politique, plus révolutionnaire et nettement orientée à gauche.
- FRANC-TIREUR : fondé à Lyon fin 1940, il est composé d'hommes aux univers politiques très différents (communistes, anciens d'Action française...).

L'unification de ces mouvements sera voulue à la fois par les résistants de l'intérieur et par de Gaulle. En effet, alors que la répression s'intensifie et que les organisations manquent d'argent et d'armes, de Gaulle recherche à asseoir la légitimité de la France Libre, dont il veut faire un organisme à vocation gouvernementale. Jean Moulin, parachuté en Provence en janvier 1942, n'est d'abord chargé d'installer une délégation que dans la zone Sud. Les trois grands mouvements seront ainsi unifiés pour former les MUR (Mouvements unis de la Résistance) en janvier 1943. Le CNR (Conseil national de la Résistance) sera ensuite constitué pour structurer ensemble les mouvements, partis politiques et syndicats, puis toutes les forces combattantes françaises seront regroupées dans les FFI (Forces françaises de l'Intérieur) au début de 1944. Enfin les CDL (Comités départementaux de la Libération) seront installés à partir de septembre 1943, afin de faciliter la prise de pouvoir au niveau local après la Libération.

Cette lutte contre un régime jugé inique ou contre les occupants a pu aussi prendre d'autres formes. Des individus, sans lien avec les organisations constituées, ont résisté à leur manière en aidant ceux qui étaient persécutés ou pourchassés. En effet, en raison de son enclavement et de son faible peuplement, les Basses-Alpes ont constitué un refuge pour nombre d'hommes et de femmes : Juifs, réfractaires au STO (Service du travail obligatoire)... qui y ont été protégés.

Les documents présentés ici proviennent essentiellement des fonds d'archives contemporaines (série W) et des fonds privés (série J). Les premiers ont été le plus souvent produits ou reçus par les services de la préfecture. Les dépositaires des fonds privés ont conservé des documents datant de l'Occupation ou ont consigné leurs souvenirs. Nous vous renvoyons à la partie « sources » (page 132) pour plus d'informations.

ALLOCUTION DU GENERAL DE GAULLE

Londres.—Hier à 10 heures du soir le général de Gaulle, qui était jusqu'à dimanche sous-secrétaire d'état à la guerre, a adressé par radio à ses frères d'armes de France l'allocution suivante :

“Le gouvernement français a demandé à quelles conditions pourrait cesser le combat, mais il a déclaré que la lutte continuerait si ces conditions portaient atteinte à la dignité et à l'indépendance de la France.

“Nous avons été submergés par les chars et les avions. Cette avalanche a surpris nos chefs et nous a fait reculer.

“Mais le dernier mot est-il dit? Tout espoir doit-il disparaître? La défaite est-elle définitive? Non. Rien n'est perdu pour la France.

“Les mêmes moyens qui nous ont vaincus aujourd'hui peuvent nous donner un jour la victoire. La France n'est pas seule. Elle a derrière elle l'empire français et l'empire britannique.

“La guerre n'a pas été tranchée par la bataille de France. Nous pourrons vaincre.”

“Moi, votre camarade le général de Gaulle, j'invite tous les officiers et tous les soldats français qui se trouvent actuellement en Angleterre ou qui pourra s'y trouver demain, j'invite tous les ingénieurs, tous les ouvriers spécialisés dans la fabrication des armements qui se trouvent actuellement en France et qui pourront s'y trouver demain, à se mettre immédiatement en rapport avec moi.

“La flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.”

Arch. départ. AHP, Per 638,
Journal français du Mexique,
19/06/1940.

LES ORGANISATIONS DE RÉSISTANCE

Dans le département, les principales organisations combattantes sont au nombre de trois, les deux premières s'implanteront solidement dans les Basses-Alpes :

– l'ORA (Organisation de résistance de l'armée) qui recrute au sein des militaires après la dissolution de l'armée d'armistice en novembre 1942. L'organisation est fortement implantée en Ubaye où les maquis sont constitués du rassemblement de différents groupes de Résistance et dont le commandement militaire est confié au Capitaine Bureau. En 1943, Chaumont commande l'ORA au niveau du département, sous l'autorité du Capitaine Lécuyer, responsable régional de l'organisation. De nombreux engagés de l'ORA ont comme couverture l'Administration des Eaux et Forêts, ce qui leur permet de circuler librement pour établir les contacts nécessaires.

Au printemps 1943, Chaumont estime à 600 le nombre d'hommes disponibles pour l'ORA dans les Basses-Alpes.

– l'AS (Armée secrète), mise en place par le mouvement Combat. Louis Martin-Bret en est le responsable départemental. Le colonel de réserve Jean Vial y dirige une structure à vocation militaire : les Groupes francs.

– les FTP (Francs-tireurs et Partisans) d'obédience communiste, organisés par Georges Alziari, Georges Bonnaire et Joseph Laurenti, originaires des Alpes-Maritimes puisque le Parti communiste n'a plus de cadres dans les Basses-Alpes depuis 1940.

Le noyautage des administrations publiques (NAP) est une organisation créée par Combat à partir de 1942 pour infiltrer les services publics du régime de Vichy. Elle s'occupe du renseignement à destination de la France libre, de sabotages et de l'établissement de faux papiers. Les responsables dans le département en sont Jean Piquemal, Raymond Savary et Joseph Fontaine.

Concernant le fonctionnement matériel des organisations de résistance, celles-ci sont financées avec les ressources personnelles des résistants jusqu'à la fin de l'année 1942. Des contacts établis avec le Conseil national français (instance de la France Libre qui tient lieu de gouvernement en exil de 1941 à 1943 avant de devenir le Comité français de Libération nationale) permettent d'obtenir des fonds, expédiés depuis Lyon ou Marseille et cachés à Sisteron, avant d'être transmis au trésorier départemental Mouvements Unis de Résistance, Joseph Fontaine. D'autres aides sont fournies par le SOE (Special Operations Executive) britannique à destination de ses correspondants ou agents.

REGION F. F. I. R?
Département: **BASSES-ALPES**

N° d'ordre de la fiche:

MOUVEMENT: **COMBAT - ARMÉE SECRÈTE**

RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS PRINCIPALES EXÉCUTÉES PAR LES GROUPES-FRANCS DU SECTEUR DE MANOSQUE

DATES	NATURE de l'OPERATION	EFFECTIFS ENGAGES	LIEU d'EXECUTION de l'OPERATION	RESULTATS OBTENUS	PERTES	OBSERVATIONS
23 août 1942	Invasion en Vaucluse	2 h.	Manosque - Manosque			
1 - novembre 1942	Officiers placés - Allemagne	1. H. Diez	Manosque			
2 - novembre 1942	Armes (collaborateurs)	2 hommes	Manosque BA	satisfaisant	néant	
3 - juin 1943	rencontre avec les Italiens	25 hommes	Manosque	12 de nos hommes sont faits prisonniers		12 de nos hommes sont faits prisonniers mais 5 s'évadent.
4 - juin 1943	camp de main / un dépôt	2 hommes	Beque	satisfaisant	néant	un important stock de vêtements et objets
5 - juillet 1943	camp de main / un dépôt	2 hommes	Beque	satisfaisant	"	important stock de vêtements récupérés.
6 - Août 1943	camp de main / un dépôt	5 hommes	Camp de Jonc - Vaucluse	satisfaisant	"	important stock récupéré
7 - Septembre 1943	camp de main / un dépôt	6 hommes	Col du Cabaret (Diège)	très satisfaisant	"	très important stock récupéré.
8 - Novembre 1943	Sabotage à main armée	6 hommes	Usine de S'AUBAN - BA.	tr. satisfaisant	"	beaucoup causés, très importants.
9 - Décembre 1943	Sabotage à main armée	6 hommes	Usine de S'AUBAN - (BA)	tr. satisfaisant	"	beaucoup causés très importants.
10 - Septembre 1943	Combat contre la Wehr	2 hommes	Manosque	un militaire blessé	un chef G.F. tué	
11 - Décembre 1943	Combat contre la Wehr	3 hommes		un militaire tué	néant	le tué est devenu anonyme
12 - Janvier 1944	Combat contre la Gestapo	5 hommes	Manosque	un traité abattu	néant	
13 - Janvier 1944	camp de main / un dépôt	6 hommes	Toralque BA	satisfaisant	"	1000 l. d'enceinte récupérée
14 - février 1944	récupération d'un dépôt	4 hommes	Sidon (Diège)	satisfaisant	"	opération très réussie
15 - février 1944	camp de main / un dépôt	7 hommes	ORANGE (Vaucluse)	satisfaisant	"	opération très réussie.
16 - Mars 1944	Sabotage à main armée	8 hommes	GARDANNE (B. d. RH)	tr. satisfaisant	"	19 autocars détruits.
17 - Mars 1944	Sabotage à main armée	5 hommes	Manosque (BA)	tr. satisfaisant	"	installations vidées au service de St-Rambert
18 - Avril 1944	Combat contre la Gestapo	6 hommes	Toralque (B.A)	un traité abattu	"	un de nos hommes a été blessé
19 - Mai 1944	Sabotage à main armée	9 hommes	Usine à H ^{ts} de PÉYRUS	19 pylons abattus	"	conséquences sur l'envoi de
20 - Mai 1944	Sabotage à main armée	5 hommes	Usine de LE POËT (H-A)	satisfaisant.	"	produits chimiques de S'AUBAN - BA
21 - Mai 1944	Sabotage	3 hommes	Usine de S ^t Julien	néant	"	le tir de feu n'a pas fonctionné
22 - Juin (10) 1944	Attaque de 10 allemands	3 hommes	Manosque BA	plusieurs allemands tués	"	bonne opération qui a permis de déloger cinq de nos.
23 - Juin, juil. août	continuation des opérations	inconnus				
24 - 30 juillet 1944	Sabotage à main armée	3 hommes	Manosque BA	satisfaisant	un homme blessé	Destruction d'un Central téléphonique et de 2 allemands blessés combattant mais d'opération réussie.
25 - Juin 1944	Destruction de lignes	4 hommes	Robt BA	satisfaisant	néant	
26 - juillet (14) 1944	20 bombes	4 hommes	Manosque BA	"	"	pour manque de 14 juillet aux allemands
27 - Août 1944	Destruction du Pont / la Durance	10 hommes	Manosque BA	insuccès	"	opérations exécutées sans les bombardements américains.
28 - Août 1944	même opération que la précédente	10 hommes	"	satisfaisant	"	10 - Janv. 1945

30 OBSERVATIONS: Cet état ne compte que les opérations principales, il ne compte pas les opérations de parachutages qui font l'objet d'un dossier spécial.



A.S. - 2° RÉGION
Le Chef Départemental,
[Signature]

Instructions militaires à porter à la connaissance de toutes les unités

Préambule

La plupart de nos combattants sont des jeunes ayant accompli un simple stage dans les chantiers de la Jeunesse, d'autres ayant esquivé cette obligation, d'autres encore réfractaires au S.T.O. sont venus à nous pleins d'enthousiasme et d'allant, mais la quasi totalité de ces jeunes n'a aucune connaissance du combat et des armes. L'entraînement successif et progressif dans la lutte de chaque jour leur a donné une certaine expérience sans toutefois avoir acquis cette éducation théorique indispensable qui fait de l'homme un véritable soldat. Dans nos camps, les plus aptes c'est à dire ceux ayant fait la guerre ou ayant accompli leur service militaire ont suppléé à ce manque d'instruction et tenté dans la mesure de leurs connaissances particulières de donner à ces jeunes recrues un rudiment indispensable du métier des armes.

Nous avons jugé nécessaire de ramasser un tas de notes qui n'ont pas la prétention de faire de l'ensemble de nos hommes des soldats d'élites mais qui, nous en sommes certains jettera quelques lumières dans l'esprit de nos jeunes combattants. Nous ne boirons point notre effort en ce sens, et, comme à l'échelon supérieur on organise des écoles de cadres, nous nous orientons pour que dans chaque région un instructeur militaire organise des cours.

Nous sommes sûrs de répondre par cela aux vœux de l'ensemble de nos camarades qui désirent acquérir dans la théorie ce qu'ils leur manque dans la pratique.

Le Groupe de Combat

Dans un groupe d'assaut ou corps francs, les hommes sont armés, soit de grenades et pistolets, soit de mitraillettes et pistolets (pas de fusils) Un groupe de combat de F.T.P.F. doit donc avoir, comme but de se munir des armes devant lui assurer la puissance de feu maximum, mais avant tout, l'outillage nécessaire pour toute action de guérilla, de destruction de sabotage ou de défense de la population. Il doit donc se préoccuper sans cesse d'acquérir, de fabriquer et de mettre en sécurité le matériel nécessaire. Il sera ainsi en mesure de pouvoir lui-même à l'armement d'un autre groupe, qui constituera sa réserve et son soutien.

Pour répondre aux nécessités de la vie illégale, chaque groupe est divisé en 2 équipes, une de tête avec un chef adjoint, une de soutien avec le chef, responsable de tout le groupe. Chaque chef a la responsabilité de 3 hommes, devant veiller à leur sécurité, à leurs liaisons, à assurer une action continue contre l'ennemi, en ménageant l'instruction théorique et pratique des hommes. Il est recommandable que le groupe complète son arsenal par l'acquisition de scies à bois et à métaux, de câbles minces, boussoles, lanterne, périscope à main, jumelles, filet de camouflage pour le F.M., cartes, pharmacie de poche.

Enfin il appartient aux chefs de détachements de s'efforcer de constituer, avec les hommes les plus aptes à cette action, des groupes spécialisés pour le combat anti-chars, en se préoccupant de la tactique et de l'armement de cette formation.

PRINCIPES ELEMENTAIRES POUR L'INSTRUCTION DES HOMMES

FAUTES A EVITER, RECOMMANDATIONS; - Ne pas se profiler au-dessus d'une crête ou d'un talus; éviter les parties dénudées; rechercher des touffes d'herbes; éviter que le fusil fasse saillie; ne pas se cacher comme l'autruche, il faut voir; observer dans les interstices des feuillages, sans rien agiter; se méfier de la transparence des haies (solaire dans le dos); observer aussi près que possible du sol, dans les cultures, soulever progressivement la tête; ne pas rester en lisière des bois, se placer le plus près possible contre des troncs d'arbres assez gros; éviter les branches dépourvues de feuilles, les arbres et buissons isolés. Dans les maisons soulever légèrement tuile ou ardoise, ne pas s'approcher des fenêtres ouvertes, rester dans l'ombre, éviter tout obstacle interceptant la vue, choisir un emplacement permettant des déplacements latéraux à couvert.

VOIR SANS ETRE VU: éviter de bouger, se méfier des reflets, se camoufler ne pas gêner les camarades ni s'entasser (vulnérabilité plus grande)

LA NUIT: rechercher la proximité des crêtes; se poster au ras du sol et en contre bas; observer les bruits éviter de se placer près des sources des bruits (ruisseau, etc...)

SE DEPLACER DANS UNE DIRECTION DONNEE: Se poser les questions suivantes: Direction, points intermédiaires.

Par où: rechercher l'invisibilité (étudier le terrain, d'un point à l'autre, puis recommencer)

Comment? Vain de l'ennemi, allure normale en utilisant les couverts à cause des observateurs, de l'aviation. Sans le feu, par bond successifs; toujours en liaison avec les chefs; en ordre serré ou dispersé en silence. La nuit ne pas fumer.

Remarques: En 2^e échelon (lorsqu'on est protégé par des éléments plus avancés) hâter le pas, éviter les mouvements latéraux. A proximité de l'ennemi, progresser d'abri en abri par bonds de plus en plus couverts marche rampante.

TECHNIQUE DU BOND: Le faire assez court pour que l'ennemi n'ait pas le temps de viser et de tirer, avant de repartir changer de place en rampant; se laisser tomber sans hésitation, franchir les talus à toute allure, sans passer par les dents; se coucher avant d'entendre un coup de feu.

LE GUETTEUR DOIT: utiliser le terrain, observer, rendre compte. Arrêter tout homme passant sur son terrain chemin, lui faire jeter ses armes et appeler le chef de poste qui sera également prévenu.

LE CHEF DE POSTE DOIT: donner aux guetteurs, des secteurs de surveillance très précis, veiller à l'établissement des tours de garde, au "passage de sentinelle" à la relève.

L'ECLAIREUR: Ses qualités: résistance, cran, souplesse, calme, bonne vue, dévouement. Sa mission: se porter dans une direction donnée, observer rendre compte.

REMARQUES: Suivre les bord d'un chemin encaissé ou le faire surveiller ne jamais aller droit sur un mur; marcher dans l'ombre ou dans les fossés; ne jamais aborder une maison en face des ouvertures; observer, interroger les habitants.

L'AGENT DE TRANSMISSION: Pour l'ordre écrit, les déposer dans un endroit sûr. Pour les ordres verbaux, le chef doit s'assurer que l'agent de transmission les sait très bien et saura les répéter sans les déformer. Dans tous les cas, l'agent de transmission doit rapporter une preuve qu'il a bien accompli sa mission (signature, récipissé)

Le chef doit donner l'itinéraire qui sera suivi au retour pour ne pas s'égarer.

EMPLOI des ARMES

Il est difficile de donner dans le détail la façon de se servir des différentes armes automatiques et en particulier de la mitrailleuse vu la diversité de ces dernières. De La Ste Etienne à la Maximin en passant par la Hotchkiss, certaines caractéristiques changent au point de ne pouvoir donner qu'une explication d'ensemble.

Le principe de la maximin est d'une simplicité enfantine et tout homme averti peut donner à ses camarades les notions nécessaires, de nettoyage, d'entretien et de démontage de cette pièce. Sa robustesse et sa stabilité en fait une des armes les plus précieuses de l'infanterie.

La Hotchkiss, chaque Français de plus de 25 ans connaît cette mitrailleuse et les fantassins en particulier sont capables de démonter et de remonter les yeux bandés les pièces mobiles de cette arme. Divisée en deux parties, le trépied et la pièce, d'un poids relativement léger elle permet les déplacements rapides par bond. La grosse critique que l'on pourrait formuler à son sujet, c'est la trépidation dans le tir, ce qui nécessite pour les tirs avec fauchage sur le limbe des réglages répétés. Ses diverses positions interchangeables 2 assises, intermédiaires et couchée permettent une utilisation plus grande du terrain et une quasi invulnérabilité.

Elle peut tirer à 1200 m, tir efficace à 600 ou 800 m. Tir par rafale sur groupes.

Facile: Jusqu'à 400m tirer de préférence sur les chefs porteurs d'armes automatiques agents de transmissions.

Grenades, à fusil, de 80 à 180m; à main, une trentaine de m.

ARMES DE PETIT CALIBRE A LONGUE PORTEE

Les projectiles des fusils de guerre, carabines, mousquetons, F.M. et mitrailleuses ont une vitesse initiale de plusieurs centaines de m. à la seconde et leur tir est tendu jusqu'à 600 m environ (400 m pour le F.M.) Au delà, jusqu'à 1500 m une mitrailleuse ou un groupe de fusils, tirant à la hausse, ont encore des résultats, mais avec une grosse dépense de munitions. Aux distances de tir courantes, les balles de ces armes peuvent traverser environ 30 cms de terre, 50 cms de bois, quelques mm de fer, un mur de brique ou plusieurs hommes l'un derrière l'autre. Certaines balles spéciales, anti-chars, perforent les blindages. La vitesse, aux distances de tir courantes, étant plus grande que celle du son, une balle que l'on entend siffler est déjà passée et ne vous atteindra pas.

En conséquence, conseils aux combattants: s'espacer largement, ne pas se fier à des abris d'épaisseur insuffisante; éviter les terrains durs et autres possibilités de ricochet; ne pas s'inquiéter exagérément du sifflement des balles au delà de 1000 m; réserver les tirs au fusil à 400m aux bons tireurs, tirer plutôt bas, au combat on a trop tendance à tirer dans le bleu.

ARMES DE PETIT CALIBRE A FAIBLE PORTEE

La vitesse initiale des révolvers, pistolets, mitrillettes, fusils de chasse, est beaucoup plus faible. La portée maxima ne dépasse pas 200 à 300 m et la portée efficace quelques dizaines de m. On ne devra donc, avec ces armes tirer qu'à bonne portée et considérer révolvers et pistolets surtout comme des armes de corps à corps. Dangereuses parce qu'elles arrosent largement de projectiles, les mitrillettes ne sont vraiment efficaces qu'au dessous d'une cinquantaine de m. Au delà, il ne faut ni s'en servir ni les craindre.

GRENADES A MAINS: Le grenadier exercé apprécie la distance du but et règle la force et l'angle du jet de la grenade. La vitesse étant faible, la trajectoire est très courbe, de sorte que ni un mur, ni un trou, n'abrite d'une grenade lancée à bonne portée. La portée maxima est, sur le terrain d'exercice, de 40 m environ, mais il faut compter bien moins au combat. La grenade est surtout l'arme du combat rapproché et contre un adversaire terré ou abrité. Aussitôt avant le corps à corps, un bon jet peut décider du succès.

En éclatant, les grenades défensives sont dangereuses sur une vingtaine de mètres. On ne s'en sert qu'à très courte distance que si l'on peut s'abriter des éclats, en utilisant le terrain. Il existe des grenades offensives ou l'enveloppe métallique de la charge explosive est très mince, et qui donnent des éclats qui ne sont dangereux qu'à 1 ou 2 m. du point d'éclatement. L'ennemi ne sachant pas qu'il s'agit d'une grenade offensive s'abrite quand il la voit tomber, le grenadier qui le sait, peut se précipiter en même temps qu'il la lance et maîtriser l'ennemi.

Tout combattant doit savoir se servir de grenades. On s'exerce avec des cailloux de dim. analogues et pesant 300 grs. pour l'offensive et 600 grs pour la défensive. Le grenadier doit avoir du sang-froid et ne pas oublier d'amorcer la grenade avant de la jeter. Elle mettra environ 5 secondes à éclater, laissant ainsi le temps de bien viser au but. Dans une action offensive comme celle des F.T.P.F. les conditions de la retraite, aussitôt le coup porté, doit être l'objet d'une étude minutieuse. Chaque combattant doit savoir par où se retirer.

Le groupe au combat doit conserver la structure de sa formation c'est à dire chacun à sa place sans pour cela croire que cette indication est à appliquer d'une façon schématique. Tout homme dans le groupe et en particulier pour les armes automatiques, mitrailleuses, F.M. doit être capable de changer de place.

Dans ma prochaine note nous traiterons du problème de la liaison, du repli, et de la manière d'effectuer un rapport.

Le Commandant Militaire de
l'Inter E/F

A T T E S T I O N

M. Roger BELLION, Sous-Préfet de FORCALQUIER a eu dans la Résistance les activités suivantes: Liaison, Renseignements, Collaboration avec MARTIN - BREST, ANDRE et différents Chefs de l'A.S. et des M.U.R.

D'ordre de MARTIN-BREST, coordination des services administratifs de la résistance dans l'arrondissement. Mise sur pied de Comités Locaux dans la clandestinité. Etablissement de cartes d'identité et diverses pièces analogues.

Hébergement de MARTIN-BRET et autres personnes. Mise à la disposition de la Résistance des salles et bureaux de la Sous-Préfecture pour réunions et travaux. Mise en rapport avec MARTIN-BRET des organisations de jeunesse dirigées par CORRIOL.

Rétablissement de liaisons après les événements de Juin-Action de propagande auprès de certains fonctionnaires et personnalités.

Avertissements donnés au Maquis de FONTIENNE (GEORGES) alors qu'il était repéré par les Allemands.

Il a aidé les Juifs, les déportés, etc...

Copie certifiée conforme
à l'original.

St-Flour, le 26-6-1950

Le Comissaire



Digne le 6 Octobre 1944

Pour le C.D.L.

Le Président

FONTAINE.

HISTORIQUE SUCCINCT
DE L'ARMÉE SECRÈTE DES BASSES-ALPES
1941 à 1944

5 ris

A INSERER COMME PIÈCE N°5
DANS LE DOSSIER DE 1948

COLONEL Jean VIAL, Ancien CHEF de l'A.S. des BASSES-ALPES
MANOSQUE, LE 30 DECEMBRE 1968.

COMBAT - M.U.R. - M.L.N.

C'est Louis MARTIN-BRET, Martyr de SIGNES, qui le premier dans les Basses-Alpes leva l'étendard de la Résistance, Conseiller Général, il prit contact avec ses nombreux amis, autour de lui une équipe solide et homogène fut rapidement formée, avec Jean VIAL il faut citer Yves NOEL, Emile DECORY, Fernand MARGAILLAN, Gustave DURAND, Docteur MARTIN-CHARPENEL, Léo DERBEZ, Noelle DERBEZ, Hélène FABRE, Andrée, Catherine et Madeleine PETIT, Jean PIQUEMAL, A. VIRGIL, Gabriel BESSON etc...
.....

Dès le début de 1941, MARTIN-BRET et ses compagnons prenant contact avec les éléments de Résistance qui se constituent à Marseille c'est à dire avec BERTIN-CHEVANCE, AUBRY dit AVRICOURT, Henri FRENAY, Henri MALACRIDA, Benjamin CREMIEUX, Félix GUOIN etc.... Max JUVENAL etc....

Le Mouvement COMBAT est d'abord constitué à Manosque puis s'étend dans tout le Département (Voir la Pièce N°8 du Dossier) Il deviendra en fusionnant avec FRANC-TIREUR et LIBERATION, les MOUVEMENTS UNIS de RESISTANCE -M.U.R. . Une fusion se réalise avec les Départements voisins avec MALACRIDA, Max JUVENAL, Charles PEYRE, ~~XXXXXXXX~~ FRANQUI de Puit Ste Réparate, le Peintre LORRAIN etc.....pour les Bouches du RHONE, avec Louis GROS (Député), Jean GEOFFROY (Sénateur) Jean GARCIN dit BAYARD, le Capitaine FARAUD Maire d'ORGON etc... pour le VAUCLUSE, avec le Capitaine BEYNE, ESPIEU etc... pour la DROME, avec MURET (Député), PASCAL (Préfet), Raoul MERLE, ROSANS-VALON (de Franc-Tireur), Paul HERAUD Commandant DUMONT Mort en Mission etc.....pour les Hautes-ALPES.

Dans les Basses-Alpes deux importants Services sont créés 1° le R.O.P. (Recrutement, Organisation, Propagande) avec Yves NOEL puis Emile ACHARD etc..., 2° - le N.A.P. (Noyautage des Administrations Publiques) avec Ernest BORRELY, Joseph FONTAINE, Commissaire SANGLAS, Jean PIQUEMAL, MARTIN-CHARPENEL.

L'Armée Secrète, au départ, est créée en deux Secteurs: Secteurs Nord avec BLANDIN, Secteur Sud avec Jean VIAL, puis Jean VIAL assurera la responsabilité unique (voir pièce 8 du Dossier pour ses divers organisateurs locaux).

En se recrutant et en s'organisant, l'Armée Secrète Prépare les opérations du Débarquement prévues pour AOUT 1943 (Hélas...)

Elle crée ses Groupes-Francis avec Gabriel BESSON, elle² constitue les divers Maquis, assure leur Ravitaillement et leur liaisons, organise de multiples opérations de Sabotage dont les plus marquantes sont l'Usine A.F.C. de St-AUBAN en Décembre 1943 et en Mai 1944, l'Usine du POET H. Alpes, les Etablissements CURRI et Cie de Manosque travaillant pour le Mur de la Méditerranée, l'Usine de GARDANNE B.d.R. dans la nuit du 4 au 5 Mars 1944 en soulignant véhémentement que le récit qui a été fait de cette Opération par Mlle BAUDOIN dans son livre "Histoire des Groupes Francis des Bouches du RHONE " est manifestement faux, en effet les organisateurs et Exécutants de cette Opération étaient au nombre de HUIT : Louis MARTIN-BRET, Mort pour la France, Paul HERAUD Mort pour la France, Gabriel BESSON Mort pour la France, ABBAL Léon dit JULES, du G.F. des B. Alpes, GAIDO Marcel du G.F. de VOLX, O'BADIA René Parachuté de LONDRES Chargé de Mission, ROUX Henri du G.F. des B. Alpes, Jean VIAL Chef de l'Armée Secrète et de l'Action Immédiate des B. Alpes à l'EXCLUSION DE TOUT AUTRE.

L'Armée Secrète exécute de nombreux coups de Main sur les dépôts de l'ennemi à ORANGE (Février 1944) SEDERON (Février 1944), Forcalquier (Janvier 1944), Manosque (JUIN 1944) Sisteron, Digne (Juillet 1943), Maison Forestière du LABOURET (Aout 1943) etc..... Vengeant Gustave LEFEVRE elle exécute le Chef Départemental de la Milice en Décembre 1943 et son successeur en Avril 1944. Bombe au domicile de Jean GIONO ^{2 NOV.} Sept. 1942..

En Juin 1943, son Etat-Major est constitué comme suit :

- 1er BUREAU : Marcel ANDRE,
 2ème Bureau: Renseignements, Ernest BORRELY, Emile ACHARD, Denis ROSTAGNE,
 3ème BUREAU: Transports , Emile DECORY qui deviendra Chef Départemental S.A.P.,
 4ème Bureau: Ravitaillement : Léo DERBEZ, DEVIC André, Emile ACHARD, G. DUBOIS, Eugène VESIAN.....
 5ème Bureau: Parachutages: Emile DECORY, Léo DERBEZ, MOUCAN Francis, Gabriel BESSON.....
 6ème Bureau: Service de Santé, Docteur Paul JOUVE, Docteur MARTIN-CHARPENEL....
 7ème Bureau: Gustave DURAND avec Hélène FABRE (en liaison avec Agnès BIDAULT)
- Chef Départemental : Jean VIAL, Officier du Génie.

Divisée en deux Secteurs : I Rive Droite de la Durance, 2 Rive Gauche de la Durance, sa composition est donnée dans la Pièce N° 8 du Dossier, elle compte 27 Groupements organisés qui étayeront les Maquis et près de 1.000 Hommes qui prendront part aux combats de la Libération dans tout le Département : Vallée de Barcelonnette, Sisteron, Banon, Digne, Manosque, Clues de Chabrières, Vols, La Brillanne, Mallemoisson, Valensole etc..... La majorité des éléments de cette formation intégrés alors dans les F.F.I. lors des Combats de la Libération se reformera à la 1ère Division Alpine ou à la 1ère Armée pour continuer les combats au delà du RHIN.

(Pour les opérations principales voir les Pièces N° II, I2, I3

et I4 du Dossier).

3

Les F.F.I. des Basses-Alpes auront près de 400 Tués soit au Combat, soit Fusillés, soit en Déportation.

Soulignons encore qu'en Juin 1943, le Mouvement subit une dure épreuve : l'arrestation par les italiens de MARTIN-BRET, de MASI-MOUCIER, de Yves NOEL, puis de Pierre ADERNOT, Pierre GARCIN, Raoul BRUGERE et tout son Maquis de PEELLEGRIN, ces derniers seront emprisonnés à Grenoble, MARTIN-BRET et MASI-MOUCIER russiront une belle évasion au bout de 2 Jours de détention, Yves NOEL sera incarcéré à Digne puis aux Baumettes à Marseille, avec plusieurs camarades il réussira une évasion audacieuse d'un convoi en partance pour les camps de la Mort en sautant d'un train dans la région de Compiègne en Juillet 1944.

Des mandats d'arrêt sont lancés contre Gustave DURAND, Fernand MARGAILLAN, Jean PIQUEMAL, Gabriel BESSON, tous réussissent à échapper aux recherches .

Le 29 Mars 1944, nouvelle vague d'arrestations opérée à Manosque par l'armée allemande, sont arrêtés et incarcérés à Digne, Villa Marie-Louise puis Prison St-Charles, Noelle DERBEZ, Madeleine et Andrée PETIT, Josette VIAL (épouse du Chef de l'A.S.), Gaston BARUH, Eugène ETIENNE, Marceau DELAYE, Maître CURET, son fils (un des animateurs des Maquis de Banon) Jean VIAL, au prix d'astuces inouïes et grâce à BREYSSE Marceau et à Pascal BELLAVITA, réussit à se dégager de la fouille féroce effectuée par la Gestapo appuyée par 150 S.S..

Le triste épilogue des combats des soldats de la nuit sera à ORAISON : le 16 Juillet 1944 presque tout le Comité Départemental de la Libération est capturé à Oraison par la Milice appuyée de Waffen S.S. : MARTIN-BRET, Roger CHAUDON, Jean PIQUEMAL, Marcel ANDRE, Francois CUZIN, Maurice FAVIER, Docteur DAUMAS, ROSSI Tierce, Emile LATIL, tous sont conduits au tristement célèbre N°425 de la rue Paradis à Marseille, après deux jours d'interrogatoires aussi criminels qu'inutiles emmenés dans le Valon de SIGNES ils y sont exécutés sauvagement.

Tel est l'Historique Succinct de l'Armée Secrète des Basses-Alpes et de ce qui s'y rattachait .

Manosque, le 30 Décembre 1968.

Colonel Jean VIAL

Ancien Chef de l'A.S. des Basses-Alpes.



AGIR EN RÉSISTANCE

Les actes de résistance sont aussi divers que les motivations politiques de leurs auteurs, les formes les plus spectaculaires étant les sabotages et attentats. Toutefois, c'est seulement à partir de l'automne 1943 que les résistants commencent à être « un peu » armés¹. Jusqu'alors, c'est surtout la propagande sous forme de tracts, papillons et journaux clandestins qui s'était développée. S'y ajouteront les réseaux fournissant des renseignements aux Alliés, les filières d'évasion et les réceptions de parachutages.

Les archives gardent également la trace d'une « opinion » résistante plus spontanée qui, en écrivant des inscriptions ou en collant des affiches sur les murs, manifeste son refus du régime de Vichy, puis de l'Occupation. Actes courageux puisque, avec la fin de la III^e République et l'instauration du régime de Vichy, les libertés fondamentales sont supprimées. De nombreux procès-verbaux de gendarmerie attestent donc de la saisie de tracts ou de la constatation d'inscriptions apposées dans l'espace public. C'est ainsi que le 15 octobre 1940, la gendarmerie de Manosque signale pour la première fois dans le département la présence de tracts collés sur les poteaux de lampadaires électriques des boulevards Bourges et Casimir-Pelloutier avec l'inscription suivante : « *Pour que vive la France – Vive l'Angleterre* ». À Digne, début 1942, la coiffeuse Simone Pellissier aidée de quelques jeunes distribuent les journaux clandestins du mouvement Combat arrivant de Marseille.

La « Révolution nationale » mise en place par le régime de Vichy a supprimé les principes et les symboles de la République. Toutefois, la date du 14 juillet reste celle de la fête nationale en Zone libre, mais on ne lui donne aucun éclat particulier et tous les rassemblements sont interdits ce jour, tout comme pour le 11 Novembre, politique de collaboration oblige ou encore le 1^{er} Mai, dont Vichy veut effacer toute référence à la lutte des classes. Braver ces interdits fait donc, encore, figure d'actes de résistance.

En ce qui concerne les actes de guérilla menés par les résistants, on dénombre dans le département une quarantaine de sabotages (pylônes électriques en majorité, mais aussi en 1944 l'usine chimique de Saint-Auban qui travaille pour le compte de l'industrie allemande) et une dizaine d'embuscades. Le premier des attentats a lieu dans la nuit du 10 au 11 novembre 1942, devant l'Office de placement allemand où est déposé un engin explosif. À une soixantaine de reprises sont également opérés des récupérations de vivres (sous forme aussi de tickets d'alimentation) ou d'armes, ainsi que des libérations de détenus. Enfin, des rapports de police font état d'agressions, voire d'assassinats à l'encontre de sympathisants, de représentants du gouvernement de Vichy ou de collaborateurs notoires.

Des Bas-Alpins se sont enfin comportés en résistants en faisant preuve de solidarité avec les persécutés de ces heures noires, ou en respectant le secret de leur refuge. Pendant une petite année, entre 1943 et 1944, une dizaine d'enfants juifs originaires de la région parisienne ont été cachés dans une auberge de jeunesse au col du Fanget, à quelques kilomètres de Seyne-les-Alpes. Ce petit groupe était sous la protection de l'Œuvre de secours aux Enfants (OSE), organisation créée au début du siècle en Russie pour aider les populations juives défavorisées. Son responsable lui donne pour priorité, à partir des rafles de l'été 1942, de sauver les enfants juifs menacés par la déportation en les dispersant. L'OSE contacte deux jeunes femmes, Simone Chaumet et Jamy Bissierier qui appartiennent aux groupes des Amitiés chrétiennes, afin qu'elles prennent en charge ces enfants qui sont d'abord cachés à Briançon. Arrivés au Fanget fin 1943, ils sont protégés par les habitants qui leur fourniront aussi vivres, vêtements et bois de chauffage.

¹ *Mémorial de la Résistance et des combats de la Seconde guerre mondiale dans les Basses-Alpes*, Secrétariat d'État aux Anciens Combattants, Commission départementale de l'information historique pour la Paix des Alpes de Haute-Provence, 1992, p. 39.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

POLICE NATIONALE

COMMISSARIAT de POLICE

DE DIGNE
(BASSES-ALPES)

N° _____

OBJET :

ETAT FRANÇAIS

Cl port auteurs inconnus

Digne, le _____ 194

20 Novembre 2

Le Commissaire de Police de la Ville de Digne

à Monsieur le **PREFET DES BASSES ALPES**

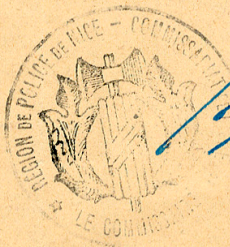
M. le Procureur copie

OBJET : A/S de tracts

Dans la nuit du 19 au 20 Novembre 1942, entre 22 heures et 23 heures 15 des tracts au nombre d'une cinquantaine ont été jettés dans la rue de l'Abattoir, Bd. Gassendi depuis la rue Colonel Payan jusqu'au Monument aux Morts, Bd. Thiers jusqu'à l'Hotel de Provence et rue de la Lune.

Ces tracts ont été ramassés entre 23 heures 15 et 1 heure par les gardiens de la paix. Les rondes supplémentaires effectuées à la pointe du jour dans tous les quartiers de la ville n'ont donné aucun résultat.

LE COMMISSAIRE DE POLICE



905 - B. 3.000 - S.G.I. - NICE

Arch. départ. AHP, 51 W 175, rapport du commissaire de police de Digne concernant une distribution de tracts, 20/11/1942.

Ballade à Vichy - Mai 1941.

Si l'on n'a pas un sous en poche
Si nous mangeons du pain moisi
S'il n'y a plus une galoche
Si notre charbon est saisi
C'est évident, Laval empoche
Pour le roi de prusse nazi.

Notre passé est sans reproche;
Nous saluons un vrai Chanzy
Mais qu'il veuille nous faire boche,
- Sires de Vichy, pensez-y
Le français est un peu gavroche
Il ne peut pas être nazi.

Un beau jour, qui peut être proche,
Devant le monde ressaisi,
Notre ennemi, triste fantoche,
Sera chassé jusqu'en Asie
C'est aussi clair que l'eau de roche
Nous vaincrons le tyran nazi

- Envoi -

Traitres, le châtement approche,
Car le peuple a déjà choisi :
Vous serez pendus, mis en poche,
Avec le bon copain nazi.

-:-:-

Une française

Si vous êtes bon français, faites suivre
aux copains.

Arch. départ. AHP, 42 W 27, tract, 1941

LE MOT D'ORDRE DE LA RESISTANCE

GRÈVES NATIONALES

LA CLASSE OUVRIERE FRANCAISE MONTRE LE DEVOIR: ELLE A DIT NON A HITLER.
ELLE A DIT NON A LA RELEVE, A LA REQUISITION, AU TRAVAIL FORCÉ POUR L'ENNEMI .

TOUS LES FRANÇAIS DOIVENT ÊTRE AVEC ELLE, A SES CÔTES DANS LA LUTTE,
DANS LA RESISTANCE, POUR LA

VICTOIRE

LA DÉFAITE DE L'ALLEMAGNE EST CERTAINE .

D'ACCORD AVEC LE COMITÉ NATIONAL DE LA FRANCE COMBATTANTE, D'ACCORD AVEC
LE GÉNÉRAL DE GAULLE, LES MOUVEMENTS DE LA RESISTANCE ONT RÉALISÉ

L'UNION

ILS VOUS DISENT : **SABOTEZ** LES TRANSPORTS POUR L'ALLEMAGNE.

PAR LA GREVE, FAITES BLOC AUTOUR DES OUVRIERS QUI ONT REFUSÉ DE PARTIR
EN ALLEMAGNE .

PAR LA GREVE, EXIGEZ LA LIBÉRATION DES EMPRISONNÉS .

PAR LA GREVE, FAITES METTRE À LA DISPOSITION DU PEUPLE LES STOCKS DE
VIVRES DESTINÉS À L'ALLEMAGNE .

À CHAQUE NOUVEL APPEL POUR L'ALLEMAGNE : LA GREVE .

À LA MOINDRE MESURE POLICIÈRE : LA GREVE .

À TOUTE TENTATIVE POUR AFFAMER LE PEUPLE : LA GREVE .

LA PREUVE EST FAITE, LA GREVE, ARME TRADITIONNELLE DE LA CLASSE OUVRIÈRE
EST DEVENUE LE NÉCESSAIRE INSTRUMENT DE LA LIBÉRATION NATIONALE .

PARTOUT OÙ LA GREVE A ÉTÉ COHÉRENTE, VICHY ET LA GESTAPO ONT RECULÉ .

ORGANISEZ-VOUS DANS LES ENTREPRISES, DANS LES ATELIERS, DANS LES
ADMINISTRATIONS .

ENTREZ EN RAPPORT AVEC LA RESISTANCE FRANÇAISE .

MOBILISATION DE TOUS LES **PATRIOTES** CONTRE LES DÉPARTS EN ALLEMAGNE .

GREVE NATIONALE **POUR LA LIBÉRATION**

COMBAT - FRANC-TIREUR - FRONT NATIONAL
LIBÉRATION - PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS
MOUVEMENT OUVRIER FRANÇAIS.

Arch. départ. AHP, 42 W 27, tract, 1943-1944.

GENDARMES.!

Copie

Les patriotes français, échappant à l'esclavage des bagnes allemands cherchent refuge dans nos montagnes.

Nous savons que des ordres que vous n'approuvez pas vous obligent à les traquer, mais au-dessus de vos ordres, au-dessus de vos chefs il y a le sentiment National. Votre SEUL DEVOIR, est de favoriser la fuite et la sécurité des réfractaires qui ne vous veulent aucun mal et qui ne vous en feront que contraints et forcés.

Ces hommes que vous avez ordre de poursuivre sont les dignes descendants de vos aïeux qui luttèrent pour leurs libertés et la libération du sol français.

Face aux hordes boches et aux vendus de Vichy, ils dressent la pure figure de la volonté Nationale.

VOTRE DEVOIR DE FRANÇAIS EST DE LES AIDER.

LA FRANCE LIBRE S'EN SOUVIENDRA.

Sinon, si par votre faute du sang français coule nous saurons, nous, vous le rappeler.

GENDARMES! avec votre conscience, avec votre patriotisme, n'obéissez pas à des ordres donnés par les traîtres à la France.

VIVE LA FRANCE LIBRE!

Arch. départ. AHP, tract, 1943-1944

Arch. départ. AHP, 42 W 27, tract, avril 1944

OUVRIERS PAYSANS
GREVES MANIFESTATIONS

MONTRERONS LE 1 MAI
NOTRE DESIR D'EN FINIR PAR LA
LUTTE AVEC LES BOCHES VICHY ET
LES TRAITRES

JEUNESSE COMMUNISTE

RECENSEMENT = DEPORTATION
DEPORTATION = ESCLAVAGE SOUS LA
BOTTE ALLEMANDE

Français, ne vous faites pas recenser.
En le faisant, vous favorisez la machi-
ne de guerre allemande et de ce fait,
vous prolongez la guerre et vos malheurs

JEUNESSES LAIQUES COMBATTANTES

Arch. départ. AHP, 42 W 27, tract, 24 mai 1944

Unions et admirateurs le Chancelier Hitler
L'éternelle Angleterre est indigne de voir
Maudsloups, écrasés le peuple d'outre-mer
Le Nazi sur la terre sera seule puissance
Soyons donc le soutien du Turke allemand
Des bons navigateurs finis l'océan
A eux seuls appartient un juste châtiment
La palme du navigateur attend la course
d'année

3

Arch. départ. AHP, 19 J 4, poème à double lecture saisi par la préfecture dans un courrier envoyé à un réfugié lorrain, sans date

combat

JANVIER 1942 - N° 1

*Dans la guerre comme dans la paix le dernier
mot est à ceux qui ne se rendent jamais. Clemenceau*

L'AUBE DE LA VICTOIRE

Il y a dix-huit mois, Hitler disait : « nous allons détruire l'Angleterre, ville après ville » ; il y a un an : « nous gagnerons la guerre en 1941 » ; il y a trois mois : « l'armée russe sera liquidée avant « l'hiver ».

Le dogme de l'infailibilité de Hitler s'est écroulé en même temps que celui de l'invincibilité de l'armée allemande.

Car l'année 1941 vient de s'achever sur des défaites de l'Allemagne.

En Russie, l'armée allemande recule sur l'ensemble du front, laissant sur le terrain des quantités de matériel et de cadavres. Comme en 1812, la cavalerie cosaque harcèle les colonnes en retraite le froid décime les soldats du Reich.

Bien entendu on n'est pas à court d'explications à Berlin sur les causes de cette retraite.

On nous dit que le froid oblige l'armée allemande à prendre ses quartiers d'hiver, que les reculs sont locaux et seulement destinés à supprimer les saillants du front, que l'offensive reprendra au printemps et qu'elle sera « décisive ».

Personne ne se laisse plus prendre à ces arguments embarrassés.

En réalité les causes du renversement brutal de la situation sur le front russe sont les suivantes :

1° Le haut commandement allemand a lancé contre Moscou toutes ses forces, toutes ses réserves au cours de sept offensives formidables mais vaines.

La saignée fut si forte qu'une convalescence de plusieurs mois est nécessaire.

2° Les réserves en essence ont été épuisées par six mois de guerre-éclair à l'est. Même nécessité d'une « pause d'hiver ».

3° Les chefs militaires n'avaient pas prévu une campagne d'hiver, ils comptaient battre les Russes avant l'arrivée des grands froids. A Varsovie ils réquisitionnent les fourrures, à Prague les skis partout ils demandent ou prennent les vêtements chauds.

4° Les Russes ont engagé des unités sibériennes nombreuses, bien armées, bien entraînées, une cavalerie parfaitement adaptées aux conditions de la guerre d'hiver. Ils se battent près de leurs bases par un froid auquel ils sont habitués, sur un sol qu'ils connaissent.

Ils ont pris partout l'offensive, bousculé les Allemands en retraite et remporté des succès appréciables. Leningrad est dégagée, le gouvernement soviétique a regagné Moscou hors de danger, des centres industriels du Donetz ont été repris, la route du Caucase est solidement verrouillée.

La bataille de l'Atlantique prend, elle aussi, un tour de plus en plus défavorable à l'Allemagne. Si l'on considère les chiffres de tonnage anglais coulé, ceux même que le D.N.B. publie, on constate que les moyennes ont baissé depuis huit mois dans des proportions considérables. Les Anglais ont fait de grands progrès dans le repérage des sous-marins l'organisation des convois et la défense contre-avions des cargos.

Les Allemands sont de plus en plus discrets sur ce théâtre d'opérations et c'est bon signe.

C'est pourtant sur l'Atlantique, comme en Russie que se joue le sort de la guerre. C'est en Russie que l'armée allemande subit une usure irrémédiable, c'est par l'Atlantique que parvient à l'Angleterre le matériel américain nécessaire au front de l'ouest qui sera peut-être décisif un jour.

Les succès initiaux inévitables du Japon dans le Pacifique aussi bien que les victoires prévues des Anglais en Libye n'ont qu'une influence indirecte sur le cours de la guerre.

L'entrée en guerre des Etats-Unis va décupler leur production. Le monde entier s'est ligué contre l'Allemagne, son complice le Japon et son appendice l'Italie.

Le peuple allemand souffre et s'inquiète.

Hitler ne lui cache plus que la situation s'est aggravée. Il annonce des sacrifices nouveaux, plus terribles. « Mais le peuple allemand n'a pas le choix, la victoire ou bien la mort ».

Il a pris lui-même le commandement de l'armée de terre, manifestant ainsi sa volonté d'assumer toutes les responsabilités et de poursuivre la lutte jusqu'au bout. Ne disait-on pas que les chefs suprêmes de la Wehrmacht étaient partisans de négociations pour une paix de compromis avec l'Angleterre ?

« C'est notre dernière chance » répète le Dr. Goebbels « Rassemblons toutes nos forces, dans un effort inouï, sinon nous serons anéantis » et il agite de nouveau, désespérément, l'épouvantail du bolchevisme.

Tout cela est très réconfortant. Au seuil de cette année 1942, nous avons de bonnes et solides raisons d'envisager l'avenir avec confiance et optimisme.

Général X.....
du cadre de réserve

LA CROISÉE DES CHEMINS

Le Maréchal Pétain a adressé aux Français, à l'occasion du Nouvel An un message plein d'amertume et de tristesse.

« L'unité des esprits est en péril » dit-il et il lance une fois de plus un pressant appel à l'union.

Le Chef de l'Etat n'ignore donc pas qu'un profond malaise étreint l'opinion publique française, mais son message ne nous donne pas les vraies raisons de ce malaise pas plus que les véritables moyens de le dissiper.

Le peuple français est angoissé, mécontent. Pourquoi ? Parce que le monde entier est en guerre et que de l'issue de cette guerre, dépend notre avenir. Parce que la victoire a déjà choisi son camp et que malheureusement le gouvernement français nous a jusqu'ici entraîné dans l'autre.

D'un côté il y a les nations de proie, de violence et d'oppression, de l'autre, les peuples ligués pour défendre leur sol; leur droit et leur liberté.

D'un côté il y a les Nazis - ennemis jurés de notre race et de notre civilisation, geôliers de notre jeunesse prisonnière, affameurs de notre pays; de l'autre il y a nos Alliés parmi lesquels les Américains nos amis de toujours, nos sauveurs de 1917.

Et le gouvernement français "collabore". Voilà pourquoi Monsieur le Maréchal, l'unité des esprits est en péril.

Votre message du 1^{er} janvier n'a malheureusement apporté aucun élément capable de refaire l'union de tous les Français.

Nous aurions voulu une réponse précise à la question que nous posons tous : "cù menez-vous la France?"

Votre réponse est équivoque.

A coté de pointes dirigées contre l'Angleterre, on y trouve des allusions transparentes visant l'Allemagne : les exigences de l'occupation, . . . la demi-liberté qui m'est impartie. »

Vous savez que le vent tourne, que l'Allemagne chancelle et va vers sa défaite. Vous voulez substituer la politique de l'opportunisme à celle de la servilité. Est ce un progrès ?

Ménager la chèvre et le chou est une politique qui ne nous a guère réussi dans le passé. Elle n'est ni digne, ni intelligente. En misant sur les deux tableaux nous perdrons sur les deux.

Nous n'ignorons pas les dangers et les sacrifices qu'entraînera pour nous une politique plus franche, plus courageuse.

Mais si nous voulons gagner, nous aussi, la guerre, nous devons prendre nos responsabilités.

Nous sommes à la croisée des chemins.

Monsieur le Maréchal, si vous voulez redevenir : "l'homme de Verdun celui qui mit en échec les hordes allemandes, nous oublierions aussitôt nos griefs et le

passé récent, nous vous obéirons. Une seule condition : vous débarasser des traîtres qui sont actuellement dans votre ministère.

Alors le miracle se fera.

La France s'unira enfin derrière vous, luttera et souffrira avec vous pour qu'arrive — plus tôt et mieux gagné — le jour merveilleux de la Libération.

Venceslas

SOUVENIRS

Herr von Stulpnagel, General der Infanterie, et M. de Brinon ambassadeur de France à Paris ont coutume de traiter les saboteurs si nombreux en zone occupée de "méprisables lâches" ou de "vils criminels".

La Presse nationale-socialiste a jugé tout autrement ces Allemands qui durant l'occupation rhénane, commirent des attentats contre l'armée française :

Le 22 Mai 1935, le "SCHWARZE KORPS" organe bien connu des SS publiait un article à la mémoire de LEO SCHLAGETER intitulé : "Lorsque mourut Schlageter . . . trait de lumière dans une sombre époque".

Leo Schlageter était un de ces jeunes Allemands qui dans la Ruhr formèrent des cellules de saboteurs et qui, dit le "Shwarze Korps" "avec un mépris de la mort inégalable, devaient tomber dans le dos de l'occupation et la paralyser".

Plus loin on lit :

— « Ce sont des héros les cheminots qui refusent de conduire les trains dans lesquels se trouvent des Français.

— « Ce sont des héros les marchands qui refusent de vendre leur marchandise à des soldats étrangers.

— « Ce sont des héros allemands tous ceux qui, en face des baïonnettes étrangères se sont retrouvés à faire partie d'une seule grande famille allemande.

— « Ce sont des héros aussi ces jeunes hommes qui ont fait face à l'occupation par la force; qui ont fait sauter les ponts sur lesquels passent les trains français; qui ont rendu inutilisables les machines qui doivent travailler pour l'ennemi ».

Une croix gigantesque se dresse dans la lande de Golzheim à la mémoire de Schlageter. Sur une plaque au pied de la croix sont inscrits ces mots :

« Ici est tombé, sur l'ordre de la France, le 26 Mai 1923 Albert Leo Schlageter pour la Liberté et pour la Paix dans notre pays ».

. . . L'arbitraire des tribunaux militaires, les expulsions; les excès des soldats étrangers, l'oppression économique ont amené le malheur dans un pays laborieux et pacifique ».

ALERTE AUX CONSCIENCES CHRÉTIENNES

Une brochure courageuse vient d'être distribuée en zone occupée et en zone non occupée; c'est la première plaquette d'une série intitulée "Cahiers du Témoignage Chrétien". "FRANCE, PRENDS GARDE DE PERDRE TON AME" est à la fois un cri d'alarme et de ralliement.

COMBAT, qui poursuit également la tâche d'empêcher la France de perdre son âme salue avec joie la formation d'un nouveau Front de Résistance Spirituelle. Nous savons qu'"il ne suffit pas à l'Allemagne hitlérienne d'asservir le corps des nations, il lui faut également domestiquer leur âme, leur faire renier leurs raisons de vivre pour être plus assurée de leur soumission". Et nous dénonçons nous aussi, "cette action souterraine proprement spirituelle, qui tend à nous faire renoncer à ces valeurs chrétiennes, patrimoine commun, par delà toutes les divisions de surface, de nos différentes familles spirituelles. De cette action, le but dernier est l'asservissement de l'âme la de France".

Ce Témoignage chrétien entend se borner strictement à cet aspect spirituel de la situation présente; il voudrait ouvrir les yeux de tous les Français scucieux encore des valeurs humaines et chrétiennes:

— sur le caractère foncièrement antichrétien de la mystique qui inspire le nazisme,

— sur les procédés sournois de pénétration et de persécution employés par l'esprit hitlérien,

— sur leur application en France et les résultats déjà obtenus.

La méthode peut se décomposer en trois temps :

— D'abord **SÉDUIRE**, en proposant, avec force promesses, un but d'action commun, dont la nature (quiv que se dissimule sous des mots et apparences honnêtes.

— Puis **COMPROMETTRE** en faisant agir de concert pour ce but commun et apparemment bon.

— **PERVERTIR** puis **DÉTRUIRE** tout ce qui résiste courageusement.

Cette technique perfide, le National-Socialisme l'emploie vis à vis des nations comme vis à vis des individus, dans la lutte religieuse comme dans la lutte politique.

En suivant, appliquée à la France, la tactique nazie de séduction, de compromission et de perversion, les Français encore hésitants se sentiront trublés et ébranlés. Ils comprendront que si l'intérêt majeur des Allemands et de leurs serviteurs est d'entretenir et d'étendre l'équivoque, le devoir des Français et des Chrétiens est de la dissiper.

Christian

NE LE RÉPÉTEZ PAS...

A nos lecteurs

Dans notre deuxième numéro de décembre, sous le titre « Marchandages », nous avons annoncé qu'en échange d'importantes concessions, les Allemands allaient consentir à libérer 10.000 prisonniers indigènes. Quinze jours après la parution de "Combat" un communiqué officiel a confirmé cette nouvelle, en omettant bien entendu, de préciser qu'il s'agissait d'un échange et que nous payons très cher chaque libéralité de l'Allemagne.

Nos lecteurs auront bien d'autres occasions de vérifier la précision de nos informations et la sûreté de nos sources.

Les Lorrains en Russie

Beaucoup de jeunes lorrains incorporés dans le "Service du Travail" ont été envoyés sur le front de l'Est. L'un d'eux rapporte dans la "Metzer Zeitung am Abend" ses impressions de Russie :

"La ville de Baranowice, but final de notre voyage, a un aspect bien différent des autres. Des maisons basses en bois, construites avec des traverses de chemin de fer, longent des deux côtés les rues.

Une bonne partie de la ville a été incendiée par les Russes avant leur départ. Et si ces maisons de bois se mettent à brûler il ne reste pas grand-chose. Pour nous il y avait beaucoup de travail. Nous avons construit des baraquements pour différentes unités. Nous avons remis des fenêtres et des portes aux maisons; installé des poêles, refait les installations électriques, réparé les routes couvertes d'une boue invraisemblable et assuré le ravitaillement."

Fidélité lorraine

A Vaux près de Novehan (Moselle) les Allemands ont donné quelques heures à la population pour opter entre l'Allemagne et la France. Ceux qui n'optèrent pas pour l'Allemagne furent purement et simplement chassés. Ils ne purent emporter que leurs bagages à main, leurs biens sont perdus et les sommes produites par la vente versées au fond allemand des dettes de guerre.

Le village comptait 587 habitants, 583 ont opté pour la France. Ceci prouve également que malgré toutes les assurances officielles, les expulsions continuent en Lorraine.

La main - mise allemande sur le cinéma français

Les journaux de Marseille ont annoncé que les cinq plus vastes salles de cinéma de cette ville viennent de passer en toute propriété à l'agence cinématographique franco-allemande "Continental". Et ce n'est qu'un commencement.

Au cours du mois d'octobre, "La Dépêche de Toulouse" a publié une dizaine de fois une annonce demandant à acheter des salles de spectacle dans la région du Sud-Ouest (faire offre à n'importe quel prix).

L'agence acheteuse, domiciliée sous un nom d'emprunt rue d'Aubusson à Toulouse est la même que celle de Marseille. Elle a opéré dans les mêmes conditions à Montpellier et à Perpignan où elle vient d'acquérir des cinémas et à Lyon et à Nice où elle poursuit ses pourparlers. Elle a investi jusqu'ici 42 millions à l'achat des salles.

Bien entendu ces salles passeront exclusivement des films allemands. Les propriétaires de cinémas qui résistent à la vente sont travaillés par des émissaires officiels. Certains pour se dégager, passent des contrats qui les engagent à ne projeter que des films fabriqués par la société "Continental".

Les trois sociétés françaises qui contrôlent le marché des matières colorantes: Kuhlmann, Produits chimiques de Saint-Denis et Produits chimiques de Saint-Clair du Rhône vont remettre leurs usines à "Francolor" société qu'elles viennent de fonder. 51 pour 100 des actions appartiendront à l'I. G. Farbenindustrie (consortium allemand).

La main - mise allemande sur notre industrie chimique

Les trois sociétés françaises qui contrôlent le marché des matières colorantes: Kuhlmann, Produits chimiques de Saint-Denis et Produits chimiques de Saint-Clair du Rhône vont remettre leurs usines à "Francolor" société qu'elles viennent de fonder. 51 pour 100 des actions appartiendront à l'I. G. Farbenindustrie (consortium allemand).

A quand la lutte contre les trusts?

Suite des précédents

M. Marcel Déat est très satisfait de ces "accords" qui mettent les industries françaises sous la coupe de l'Allemagne et qui s'étendent également au verre à l'aluminium, aux assurances à l'automobile, etc. Il dit: "Rien n'empêche de penser que des ententes de ce genre comportant dosage de capitaux et partage équitable des marchés puissent couvrir un jour la totalité des activités économiques françaises, entraînant des combinaisons complémentaires avec d'autres pays européens, mise sur pied de compagnies internationales pour l'exploitation du continent africain, etc. La France se trouverait ainsi intégrée au système continental avec comme corollaire, extension de la puissance de l'état à la monnaie, au crédit aux prix et par conséquent à l'ensemble de la production et des échanges (quel style!). Une Europe ainsi dessinée ne peut s'achever qu'en communauté internationale avec une force armée commune, une monnaie de compte commune et une similitude suffisante du régime politique (Merci). Le traité de paix serait dans ces conditions, un acte superfétatoire et de pure forme."

Bien sûr, puisqu'il n'y aurait plus de France.

Aidons les Italiens

Au mois d'octobre et de novembre 1941 ont été fournies à l'Italie par les soins du Comptoir des produits sidérurgiques de Saint-Etienne, Place de l'Hotel de Ville, 7.500 tonnes d'acier spéciaux prélevés sur les tonnages bloqués par la Commission d'Armistice dans les grosses entreprises de la région (Arsenal de Roanne, Aciéries de Firminy etc.

Pourquoi nous avons froid

La région de Saint-Etienne doit livrer à l'Italie avant la fin janvier 13.000 wagons de 10 tonnes de charbon et de coke.

Un fromage

Il existe à Lyon une officine allemande de coopération économique et d'espionnage installée chemin de Baraban. Le directeur, gagne 50.000 par mois, ses collaborateurs de 10.000 à 40.000 francs par mois. C'est nous qui payons.

Avec cet argent, nos "collaborateurs" du chemin de Baraban entretiennent des espions et subventionnent des traitres. Ils vivent de façon princière et ne souffrent pas des restrictions.

Un armistice dans l'honneur

"National Zeitung" de Bale 17 décembre 1941

"La collaboration franco-allemande joue non seulement contre l'Angleterre mais contre l'Amérique. La France apporte à l'Allemagne une aide précieuse en lui livrant des matières premières, des produits finis ou semi-finis, en lui fournissant une main d'œuvre intelligente en emboitant le pas de sa Propagande et de sa politique en transformant les policiers et les diplomates français en complices des Allemands.

L'Allemagne utilise cette aide comme elle veut, contre qui elle veut et forcément contre les Etats-Unis.

La retraite de Russie

"Dienst aus Deutschland" 17 décembre
"Les troupes allemandes ont dû abandonner dans leur retraite des quantités considérables de matériel. Le matériel lourd est resté dans la boue ou dans la glace. Nous avons fait tout sauter avant l'arrivée des Russes".

Impressions d'un correspondant de guerre américain sur le front russe.
"La région de X... que les Russes viennent de reconquérir est un immense cimetière de matériel de guerre allemand. Le long des routes que j'ai parcouru ces derniers jours en compagnie d'un officier d'Etat-Major russe, gisent des centaines de véhicules abandonnés. Il a fallu faire appel à des troupes spécialisées pour déblayer le terrain et permettre l'avance des unités rapides russes.

Partout nous voyons des tanks que le Allemands ont du laisser sur place faute d'essence, car ils ne portent aucune trace de dégâts.

Les prisonniers allemands, font une impression lamentable. Ils tremblent de froid, ils sont affamés et insuffisamment vêtus.

Ils rapportent que le ravitaillement des troupes allemandes en ligne se fait de plus en plus mal et que les munitions manquent.

Partout dans la plaine nous voyons des cadavres de soldats allemands.

Le typhus en Allemagne.....

Le correspondant à Berlin du journal suédois "Aftonbladet" écrit que dans certaines régions de l'Est européen occupées par les Allemands une grave épidémie de typhus s'est déclarée.

Elle s'étend dans les pays baltes et dans une partie de la Pologne.

A Berlin on s'attend à ce que l'épidémie gagne les troupes allemandes. Les permissions ont été suspendues dans plusieurs secteurs et des mesures préventives ont été prises. Le même journaliste déclare que cette épidémie cause les plus vives inquiétudes aux autorités militaires allemandes.

Et les doryphores en Italie

Le journal suédois "Arbetaren" prétend qu'il y a en Italie 80.000 fonctionnaires allemands qui dominent dans tous les ministères.

La situation intérieure de l'Italie s'est aggravée, les rations alimentaires sont maigres, le vin rare et le charbon réservé aux usines. Les relations postales de l'Italie avec l'extérieur sont devenues très difficiles. Une lettre de Barcelone met un mois et demi pour parvenir à Rome. Les télégrammes privés sont interdits entre l'Allemagne et l'Italie. Alors qu'aucun livre Italien ne peut être envoyé en Allemagne, des milliers de livres allemands inondent l'Italie.

Ainsi pour les Allemands, les mots « alliance », « collaboration » et « asservissement » ont exactement le même sens.

Au pays de Guillaume Tell

Sait-on que le quotidien genevois « la Suisse » appartient à l'ex-dauphin de France Pierre Laval? Il n'est donc pas étonnant que ce journal manifeste toujours des sympathies pro-axiales.

Un reporter du journal allemand « Berliner Boersen Zeitung » déplore les sentiments généralement anti-allemands de la population suisse. Il écrit : « Un grand nombre de Suisses portent à la boutonnière l'insigne de la R.A.F. C'est une attitude qui non seulement est incompatible avec la neutralité, mais qui de plus touche à la folie ».

Au pays de Franco

La Presse de la Phalange espagnole a entrepris une campagne dirigée contre la France. On lit dans le journal « Arriba » : « Les évêques, les préfets et les légionnaires français en Afrique du Nord travaillent pour Staline et pour ses bandes de malfaiteurs bolcheviques »

« Le gouvernement de Vichy ne veut rien savoir des persécutions dont sont victimes les Espagnols en Algérie »

Quelles intentions louches ces calomnies cachent-elles?

L'ordre nouveau en Belgique

L'autorité militaire allemande a décidé de fermer l'Université de Bruxelles, à la suite de divers incidents et dix membres du conseil de l'Université ont été arrêtés. Trois mille étudiants fréquentaient les cours des différentes Facultés bruxelloises.

L'ordre nouveau dans l'Est de l'Europe

L'hebdomadaire de Goebbels « Das Reich » écrit, à propos de la germanisation de la Pologne : « Toute la terre, toutes fabriques, toutes les entreprises, tous les magasins et en général toutes les valeurs ont été mis sous séquestre ».

« La Tribune de Genève » précise : « Ces biens sont confiés à des ressortissants de l'ancienne minorité allemande ou à des citoyens du Reich qui ont pour mission de les faire fructifier. Mais ceux-ci ne sont encore considérés que comme de simple gérants, agissant au nom de l'Etat allemand. Les fiacres circulant par exemple dans les rues de Poznan, portent une plaque où est inscrit le nom du nouveau cocher allemand avec la mention « administrateur commissionnaire ». Cette mention se retrouve du reste sur les portes d'un grand nombre de bureaux et de maisons ayant appartenu naguère à des Polonais.

Ceci pour la ville. A la campagne et dans toute l'étendue des territoires annexés au Reich, ce travail de « nationalisation » se poursuit de manière systématique, toutes les propriétés agricoles ayant été déclarées domaine d'Etat sans qu'il ait été même prévu aucune indemnisation pour les anciens propriétaires.

Les mêmes méthodes sont appliquées dans les pays baltes dont les populations avaient fait un accueil enthousiaste aux troupes allemandes qui pensaient-elles allaient extirper toute trace de la domination soviétique. Mais en vertu des ordonnances édictées par les autorités d'occupation, le Reich hérite par droit de conquête de toutes les prérogatives que les soviets s'étaient arrogés ».

La croisade contre le bolchevisme? Quelle farce.

L'arsenal des démocraties

80.000 entreprises industrielles des Etats-Unis sont transformées et vont fabriquer des armes.

La production américaine d'acier est du double de la production européenne.

Les usines Ford, Chevrolet et Général Motors travaillent pour la défense nationale.

Elles fabriquent actuellement plus de 420 moteurs à l'heure.

Les livraisons des Etats-Unis dans le cadre de la loi « Prêt-bail » destinées à leurs alliés vont être doublées.

4.000 camions américains chargés de matériel de guerre et de produits alimentaires suivent journallement la route de Birmanie.

D'ici à quelques mois ils seront 10.000

Entre novembre 1941 et Mai 1942 soixante navires américains feront la navette entre les Etats-Unis et la Chine.

Nos confrères clandestins

« Le Franc-Tireur » (décembre 1941)

« Le Marion de Doriot, sous-ministre de l'Information parle du Maréchal Pétain devant des auditeurs assez maigres. Nous publierons dans nos prochains numéros quelques articles dudit Marion parus dans « L'Humanité » à la rubrique des « gueules de vaches » et relatifs au Maréchal Pétain.

« Vérité » (N° 19)

L'hebdomadaire allemand de langue française « Gringoire » s'obstine à publier des nouvelles ou des romans d'auteurs anglais. Les amis de « Gringoire » s'indignent sûrement de ces emprunts à la littérature des pays judéo-marxiste ploutocrato-maçonniques. Il faut absolument que « Gringoire » publie des spécimens de la littérature nazie. Cela fera peut-être diminuer son tirage. Mais quand on est pour « l'ordre nouveau » il faut savoir faire des sacrifices.

CONSIGNE POUR L'ACTION

Quand vous avez lu « Combat » il faut :

1° Le faire lire aux hésitants aux tièdes que vous connaissez à condition qu'ils soient de bonne foi.

2° Répéter oralement en toute occasion les informations et les arguments que « Combat » publie.

3° Relever ce qui dans « Combat » vous paraît le plus frappant le plus persuasif, le multiplier avec une machine à écrire, une ronéo ou si possible une imprimerie. Répondre ces tracts avec prudence dans les boîtes aux lettres, les lieux publics etc.

La foi qui n'agit point est-ce une foi sincère?

Racine (Athalie)

Arch. départ. AHP, Per 640, *L'Éclaireur du Sud-Est et de Nice*, article concernant la commémoration du 11 Novembre, 10/11/1942

TOUTE MANIFESTATION EST INTERDITE LE 11 NOVEMBRE

VICHY. — *Le gouvernement communique :*

L'hommage solennel qui est dû aux morts de la guerre leur a été rendu le 1^{er} novembre dernier par le gouvernement et la nation tout entière. Dans les circonstances présentes, au moment où tant de Français versent leur sang pour la défense de notre Empire, les sentiments de piété et de reconnaissance que le pays éprouve pour ceux qui lui ont donné leur vie hier et pour ceux qui la lui donnent aujourd'hui, ne sauraient se traduire par des manifestations politiques provoquées par la propagande étrangère. Le 11 novembre, c'est le recueillement individuel qui s'impose. Toute manifestation sur la voie publique sera sévèrement réprimée.

DE

FORCALQUIER

FORCALQUIER, LE 24 Novembre 1942



Le Sous-Préfet de Forcalquier

à Monsieur le PREFET des BASSES-ALPES à DIGNE.
- Cabinet -

Rapport Mensuel

Novembre 1942.

Les derniers mois n'avaient été marqués sur le plan local par aucun mouvement sensible de l'opinion. C'était la pleine période des travaux des champs pour les agriculteurs et des transactions pour les négociants en produits agricoles. Notre population vit toujours repliée sur elle-même et plus sensible aux petites et multiples difficultés quotidiennes qu'aux événements nationaux ou internationaux.

L'offensive alliée en Lybie a coïncidé avec le début d'une période de l'année qui laisse à nos administrés plus de loisirs à consacrer aux grands problèmes. Puisqu'aussi bien il a été établi dans nos rapports précédents qu'une très forte pourcentage populaire va au parti des anglo-saxons il paraît inutile de souligner la faveur avec laquelle fut accueillie l'offensive du général MONTGOMERY. La retenue dans l'expression de la satisfaction s'expliquait simplement par la crainte vague de voir les troupes anglaises arrêtées puis repoussées comme lors des précédentes offensives, par les troupes du Général ROMMEL.

Le débarquement des américains en Afrique du Nord fut une surprise certaine pour les bas-alpins qui ne cachèrent pas leur satisfaction sur les places publiques dans la journée du 10 Novembre.

Placée sous ces auspices la journée du 11 Novembre s'annonçait comme devant être fertile en incidents sans gravité peut-être mais d'ampleur exceptionnelle pour le tempérament local.

.....

L'annonce de l'occupation de la zone libre par les troupes Germano-Italiennes fit exactement l'effet d'une douche froide et le II Novembre vit les consignes gouvernementales d'absentéisme respectées. Tout au plus peut-on signaler un drapeau tricolore au monument aux morts de BANON et une banderole devant le monument de FORCALQUIER. L'incident signalé d'autre part à Ste TULLE n'a que la valeur épisodique de la lutte que poursuit le Président de la Section locale de la Légion contre son beau-frère M. GONDRAN et la municipalité que celui-ci dirige effectivement toujours. Il faut seulement souligner le manque de psychologie et l'esprit d'indiscipline qui ont caractérisé le geste de ce Président de Section Légionnaire.

Les précisions données par la radio française que l'occupation de la zone libre ne devait se traduire que par le passage et la prise de position de troupes d'opération à calmé en parti les craintes populaires. Nos populations ont retrouvé cependant de ce jour là la sagesse qui n'est pas la moindre de leurs qualités.

La confusion qui régnait déjà dans de nombreux esprits s'est sensiblement accentuée à l'annonce de la dissidence de l'Amiral DARLAN. Les réactions de la radio gaulliste, toujours écoutée, n'ont pas contribué à éclairer l'opinion qui a donné dès lors l'impression de substituer le fatalisme de l'incompréhension à la désorientation première. L'interprétation assez générale d'une entente avec le Maréchal et l'Amiral fut en partie coulée par les déclarations gouvernementales puis par le message du Maréchal aux troupes d'Afrique.

L'annonce par la radio dissidente du ralliement de l'A.O.F. au groupe DARLAN contribuerait à renforcer l'opinion d'une entente entre l'Amiral et le Maréchal si le message du Chef de l'Etat eux troupes de l'A.O.F. ne maintenait l'équilibre établi par le doute dans les esprits.

Nous pouvons penser que le déroulement des opérations militaires en Afrique déterminera l'évolution de l'opinion dans les jours qui viennent.

La nouvelle de l'arrestation du général WEYGAND a été accueillie avec indignation par la quasi unanimité de nos administrés.

A propos de l'ensemble de ces événements il faut noter le comportement différent de MANOSQUE et du reste de la circonscription. MANOSQUE participe, comme je l'ai souligné dans mon premier rapport mensuel, de l'esprit marseillais et de ses excès. Ainsi l'annonce de l'occupation de la zone libre n'a pas abaissé la température de la population manosquine comme celle des autres agglomérations de la circonscription. Ceci est à retenir pour l'avenir.

.....

12423

Par ailleurs je crois devoir souligner la baisse sensible et générale du crédit accordé jusqu'ici à la Radio Nationale. J'ai senti chez certains de mes administrés une méfiance allant jusqu'à l'exaspération? Il faut bien dire qu'à la différence de la radio parisienne en particulier la radio de la zone libre a systématiquement retardé l'annonce des évènements. Probablement dans le but de ne donner que des informations sûres mais ce souci est totalement méconnu de l'auditeur moyen friand depuis des années du caractère sensationnel de l'évènement le moins sûr. Le crédit de la radio de zone libre n'aurait été maintenu que dans la mesure où les faits auraient pu démentir les annonces premières des radio de SUISSE, de BOSTON, de LONDRES ou de PARIS.

J'ai déjà signalé dans de précédents rapports l'infériorité de notre radio par rapport aux radios étrangères et à la radio de PARIS. Cette infériorité accentuée tourne au désastre. L'opinion admet que les nouvelles soient présentées avec toutes les réserves utiles ou accompagnées de n'importe quel commentaire mais elle ne peut concevoir que le bulletin d'information soit constitué presque uniquement de nouvelles qui n'en sont plus. J'estime que l'attention du gouvernement devrait être attirée sur ce point capital.

La radio suisse d'audition facile est actuellement la plus écoutée.

• •
•

Sur le plan économique rien de particulier à signaler. Les Services du Ravitaillement Général ne jouissent pas encore de la sympathie du public mais il semble que les critiques signalées dans mes précédents rapports aient perdu de leur vivacité.

Les communes rurales souhaitent la réalisation prochaine des promesses d'établissement d'un statut personnel de rationnement.

• •
•

Sur le plan administratif et municipal le calme est relatif. Nos maires ont besoin de se sentir réellement soutenus et nous souhaitons que toutes leurs requêtes soient examinées avec le maximum de bienveillance. Sauf cas graves il serait bon d'apporter le moins de trouble possible dans l'organisation municipale actuelle les évènements nécessitant la plus grande stabilité locale.

Le Sous-Préfet,

DEPARTEMENT DES BASSES-ALPES

ACTIONS TERRORISTES ET SABOTAGES

DATE	NATURE	ENDROIT	OBSERVATIONS
19-8-43	Incendie d'un grenier rempli de paille	VACHERES - ferme de M. CHARAUD Castere	
24-9	Cambriolage à main armée la nuit par un groupe de réfractaires au S.T.O. d'un magasin d'habillement des Chantiers de Jeunesse.	MANOSQUE	
22-9	Sabotage d'un pylone de haute tension	GREDOUX-les-BAINS - Pylone n° 18 - commune de Rousset lieu dit "La Follière"	
13-9	Attentat contre la ligne de chemin de fer GRENOBLE-MARSEILLE - explosion d'un pétard.	MISON - Kilomètre 280-192	
20-10	Agression et vol d'un camion d'essence	MANON Rte N° n° 550	
15 au 20-10	Vol à main armée d'un bureau de Tabacs.	REVEST-du-BION Tabacs LOUBARD	
23-10	Vol de titres d'alimentation en Mairie	VALENCOLE	
24-10	Attentat contre la voie ferrée	PETRUIS - Pont du Mardario Kil. 311	
25-10	Attentat à main armée contre une ferme isolée	CARNIOL - Ferme LOYERA	
25-26 10	Vol de titres d'alimentation en Mairie	LURS et MANOSQUE	
30-10	Vol à main armée dans un bureau de tabacs	SIMIANE Tabacs M. ADRIAN	
7-II	Deux sabotages contre pylones des lignes de force alimentent l'usine A.F.C.	St-AULAN - Ligne PETRUIS St-AULAN - lieu dit "Frou de Soumas - ligne n° 162 AUBIGNOSC - lieu dit "La Savonnerie"	Lignes coupées (d'autres pylones 6- (étaient pré-pylone abattu (parés avec (des explosif
18-19 II	Sabotage du câble transporteur des Mines de Sigonce	LURS 1 Km, 500 de la route	
8-II	Vol à main armée d'une camionnette commerciale	REVEST-des-BROUSSES M. SICHORET	
17-II	Enlèvement à main armée d'un réfractaire par ses complices dans un hôpital	VALENCOLE	
13-II	Assassinat d'un entrepreneur	SISTERON - M. TROMB	
15-10 I-II	Vol de titres d'alimentation dans une Mairie.	FOURS	
II au 12-II	Soiage de 5 poteaux téléphoniques	Rte 555 entre CASTELLANE et St-ANDRE	
	Soiage de 8 poteaux	Rte 85 entre CASTELLANE et DIONS	
	Soiage de 17 poteaux	Rte 100 A - Digne à Barcelonneta	
	Soiage de 7 poteaux	Rte 552 - Castellane et Moustiers.	
13 au 14 II	Soiage de 5 poteaux	Rte Manosque à Valencole	
	Soiage de 1 poteau	3 kms de Manosque	
	Soiage de 3 poteaux	Ligne chemin de fer Marseille Grenoble à 200m de la Gendarmerie	
		Rte 96 - à 100m Coopérative Manosquine.	
14-II	Soiage de 8 poteaux	Rte n° 207 à 2 kms d'Greison.	

Arch. départ. AHP, 42 W 103, liste des « actions terroristes et sabotages » entre août et novembre

1943

LE CHEF DU GOUVERNEMENT

Digne, le 5^e octobre 1943.

DIRECTION GENERALE
de la
GENDARMERIE NATIONALE

R A P P O R T

15^e LEGION

COMPAGNIE
des BASSES-ALPES

N°106 /4.

du Capitaine LAVENANT, Commandant Pt. la Compagnie de Gendarmerie des Basses-Alpes

a/s. de la physionomie de la Compagnie.

Référence: N°8/4.- Légion du 9 Janvier 1942.

I. - AGISSEMENTS SUSCEPTIBLES DE NUIRE AU REDRESSEMENT NATIONAL. -

a) - PROPAGANDE ANTI-NATIONALE:

Propagande Gaulliste: Des papillons représentant le Général de GAULLE ont été collés dans la nuit du 8 au 9 Septembre dans la rue principale de MALIJAI.

De nombreux gradés et gendarmes ont reçu des tracts et des lettres de menaces pour leur attitude à l'égard des défaillants. Ces lettres, la plupart postées à Marseille, et adressées nominativement, laissent présumer qu'il existe des complices dans les rangs même de la Gendarmerie-

Propagande communiste: Le 21 Septembre, à l'entrée des usines de ST. ROUBAN, des tracts d'inspiration communiste ont été découverts ainsi que des numéros de "L'HUMANITE" en date du 1er Août 1943.

Le même jour, le Commandant de Section de FORCALQUIER a découvert près des mines de charbon de SIGONCE, les traces d'un attentat remontant vraisemblablement à 3 ou 4 jours. On a tenté de faire sauter un des pylônes soutenant le câble qui amène les bennes de charbon jusqu'à la voie ferrée GRENOBLE-MARSEILLE. - L'enquête est en cours.

b) - PROPAGANDE ETRANGERE. - Rien à signaler.

II. - Comportement de la Population. -

a) - Française :

L'évènement du mois est naturellement la capitulation sans condition de l'Italie. La nouvelle, connue dans la fin de l'après-midi a provoqué dans la population une véritable explosion de joie et si quelques "beaux yeux" ont pleuré c'est uniquement par crainte de représailles ou sur la perte de revenus supplémentaires appréciés. -

Une fois de plus d'ailleurs l'optimisme béat de la population a été rapidement tempéré par la réplique foudroyante des Allemands, et les déboires Anglais à SALERNE.

L'avidité et le manque de pudeur avec lesquelles un grand nombre de personnes se sont précipitées sur les dépouilles laissées par les Italiens dans leur fuite éperdue a été défavorablement jugée par la partie saine de la population. Les dénonciations contre les pillards commencent d'ailleurs à faire leur apparition dans les Brigades et les Commissariats de Police. -

Un fait significatif est à citer et qui met en évidence l'état d'esprit d'une certaine partie de la population: à MANOSQUE, le convoi funèbre de l'individu qui avait tenté d'assassiner le Chef de la Milice, et qui avait été abattu par celui-ci, a été suivi par 200 personnes. La tombe a été recouverte de gerbes et de couronnes et une collecte a été faite, probablement pour couvrir les frais.

Par contre l'anniversaire de la Légion a fait fiasco - a part les autorités officielles "obligées" d'y être et quelques rares badauds, la foule s'est abstenue d'assister aux diverses cérémonies.

b)- Etrangers. - Les Italiens qui constituent l'immense majorité de l'élément étranger du Département, continuent à observer la même prudente réserve que par le passé.

Quant aux quelques esprits échauffés qui ont tenu l'autorité française en échec en faisant intervenir à tout propos les troupes italiennes, ils se terrent et tâchent de se faire oublier.

c)- Incidents relatifs à l'occupation. - Les relations avec les troupes d'opération sont restées bonnes dans l'ensemble jusqu'à leur départ. Quelques incidents d'importance minime ont été réglés à l'amiable.

Lors de l'arrivée des troupes allemandes, deux brigades ont été invitées à assurer la garde des italiens faits prisonniers. Après intervention de l'autorité Préfectorale, cette irrégularité a cessé immédiatement.

Par ailleurs, aucun incident sérieux n'a été signalé.

d)- Réfugiés - Repliés. - Leur état d'esprit se confond avec celui des autochtones. Leur impatience est sans doute plus grande de voir la victoire Anglo-Américaine, mais dans l'ensemble ils montrent plus de réserve et de dignité.

III.- SITUATION GENERALE.

a)- Agriculture : Situation assez satisfaisante dans l'ensemble, et bonne en ce qui concerne les céréales.

Mais la sécheresse persistante a gêné considérablement les ensemencements d'automne.

Industrie {
Commerce { Rien à signaler.

IV.- RAVITAILLEMENT.

Compte tenu des difficultés actuelles, on peut dire qu'il est assuré dans des conditions satisfaisantes.

A Digne, la suppression du marché bi-hebdomadaire donne de bons résultats - meilleure répartition des fruits et légumes, et suppression des queues.

A signaler, à CASTELLANE, l'arrivage de 400 kilos de blettes pourries qui ont dû être jetés.

V.- TRAFICS ILLICITES - SPECULATIONS - STOCKAGES - CRIMINALITE.

a)- Police économique. - Si les infractions relevées

REGION DE POLICE
DE NICE

Nice, le 28 Décembre 1943

SERVICE REGIONAL
de la
POLICE de SURETE

n° 15.773 /PS

31 DEC. 1943

NOTE URGENTE

Le Commandant de la "endarmerie des Basses-Alpes communi-
que ce qui suit :

"Dans la nuit du 27 au 28 courant, des avions inconnus ont
"lancé 26 parachutes dans la région de REDORTIERS-LOSPITALET.

"La Brigade de BANON qui a été alertée a pu retrouver jus-
"qu'ici dans la montagne 12 containers contenant 150 à 200 kilos
"d'explosifs, une grande quantité de grenades, 40 mitraillettes
"et des munitions, ainsi que du matériel divers."

Il convient de noter que ces parachutages ont eu lieu dans
le massif montagneux de LURE, déjà cité dans un rapport n° 3.880
du 3 Novembre 1943 de la 18° Brigade Régionale de Police de Sûre-
té comme abritant des groupes de réfractaires et de déserteurs
italiens, auxquels on peut vraisemblablement imputer les atten-
tats et agressions enregistrés ces derniers temps dans la région.

LE COMMISSAIRE PRINCIPAL

Destinataires :

- M. le PREFET REGIONAL - Intendance de Police - Cabinet - NICE
- ~~M. le PREFET des BASSES-ALPES - Cabinet - DIGNE~~
- M. le DIRECTEUR des SERVICES de la POLICE de SURETE - Sous-Direction des Af-
faires Politiques - 6ème Section - VICHY
- M. le PROCUREUR de la REPUBLIQUE - DIGNE
- MM. les COMMISSAIRES DIVISIONNAIRES, Chefs des Services Régionaux des Rensei-
gnements Généraux et de la Sécurité Publique - NICE
- M. le COMMISSAIRE PRINCIPAL, Chef de la 18° Brigade Régionale de Police de
Sûreté - NICE

Juge Chapsal

Marcel CARTIER
Agrégé de philosophie
7 avenue Paul Martin
DIGNE (B-A)

efur...
Politique

NOTE

concernant M. JUGE-CHAPSAL, Charles
ancien Président du Tribunal civil de Digne (B-A)
Vice-président du Tribunal civil de TOULON (Var)

UNE AFFAIRE D'AUDITION D'ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES BRITANNIQUES "SE LIVRANT A UNE PROPAGANDE ANTINATIONALE" (mai-août 1942).

Le 2 mai 1942, mon fils René CARTIER, élève de philosophie au Lycée de Digne, était arrêté pour avoir, dans la soirée du 30 avril, en compagnie de plusieurs jeunes gens, dont deux de ses camarades du Lycée, DELHOMME et LAURIN, élèves de mathématiques, distribué des tracts intitulés "Ouvriers Français" qui dénonçaient la politique de collaboration avec l'ennemi et conviaient la population à manifester contre elle en défilant, le 1er mai, devant le monument de la République.

Le président JUGE-CHAPSAL Charles habitait le même immeuble que moi, 7 avenue Paul Martin, juste au-dessous de mon appartement. Il fit connaître au procureur CALM que j'écoutais la radio française de Londres et que DELHOMME venait quelquefois à la maison.

Aussi, lorsque DELHOMME fut interrogé par le juge d'instruction LIOTARD, le 3 mai, en présence de son avocat, Me CAZERES du barreau de Digne, le procureur se dérangea-t-il pour venir dans le cabinet du juge d'instruction questionner lui-même DELHOMME sur ce point. Guidé par la première dénonciation du président JUGE-CHAPSAL, il obtint une dénonciation en règle contre moi. Celle-ci est mentionnée en ces termes par le procès-verbal :

"J'allais quelquefois écouter la radio gaulliste chez le professeur CARTIER en présence des membres de sa famille, j'y suis allé en particulier l'été dernier, pendant les vacances, soit environ entre le 10 juillet et le 15 août. Je n'y suis plus retourné l'écouter depuis. A ce moment là, malgré la chaleur, pendant les auditions, les fenêtres étaient en général fermées".

Cependant il s'agissait d'auditions remontant à l'été de 1941, vieilles par conséquent d'un an, et à ce moment là la loi du 28 octobre 1940 qui interdisait l'audition dans les lieux publics était seule en vigueur. Il n'y aurait donc pas eu lieu à poursuites si le procureur CALM, emporté par son zèle répressif, abusant de je ne sais quelle jurisprudence, ne s'était efforcé d'établir que les auditions en question auraient pu être entendues de la voie publique et tombaient ainsi sous le coup de la loi.

Le président JUGE-CHAPSAL s'associa à cette entreprise par son témoignage que le procès-verbal relate en ces termes :

INFORMATION

"L'an mil neuf cent quarante deux et le six mai à 15 heures du soir, pardevant nous, Maurice LIOTARD, Juge d'instruction de

"l'arrondissement de Digne, étant en notre cabinet, au Palais de Justice, assisté de M.BARRAS, greffier,

"A comparu le témoin ci-parès nommé, à l'effet d'être entendu sur les faits reprochés aux nommés CARTIER, DELHOMME et autres,

"Inculpé de réception d'émissions étrangères,

"Lequel ayant représenté sa convocation à témoin à lui donnée pour déposer, après en nos mains le serment de dire toute la vérité, rien que la vérité, a déclaré n'être parent, allié, serviteur ni domestique des inculpés, et a déposé hors la présence des inculpés ainsi qu'il suit.

"Je me nomme

"JUGE Charles, âgé de 47 ans, Président du Tribunal civil de Digne, y demeurant avenue Paul Martin.

"Au cours de l'été 1941, soit approximativement au cours des mois de juillet, août et septembre dernier, habitant l'appartement situé au-dessous de celui occupé par M.CARTIER, professeur au Lycée, très souvent et à des heures diverses; mais surtout le soir, ma femme et moi entendions nettement le bruit d'un poste récepteur de T.S.F. situé chez M.CARTIER, tantôt au-dessus de notre salle à manger et de notre salon et tantôt en dessus de mon bureau.

"Les émissions étaient si fortes et si nettes que nous continuions même à les entendre dans notre chambre quand nous étions couchés. C'est vous dire que ces émissions pouvaient facilement être entendues de la rue toute voisine (avenue Paul Martin), si les fenêtres de l'appartement de M.CARTIER étaient ouvertes.

"Sur la nature du poste émetteur, aucun doute n'était possible, car on entendait nettement et fréquemment l'indicatif: "Ici radio-Londres" et parfois "La Marche lorraine".

"On entendait aussi certaines phrases, prononcées sur un ton passionné qui démontrait bien que l'on avait à faire à un poste "gaulliste". D'autres phrases, par contre, n'étaient pas perceptibles.

"Souvent, le soir tard, entre 22 et 24 heures, on entendait dans l'escalier le bruit d'un certain nombre de personnes qui quittaient l'appartement de M.CARTIER.

"Je suppose qu'elles venaient d'écouter l'audition dudit poste.

"C'est tout ce que je sais.

"Lecture faite persiste et signe avec nous et le greffier.

Suivent les signatures.

Mme JUGE-CHAPSAL déposa à son tour de la façon suivante.

INFORMATION

"L'an 1943 et le 6 mai, à 14 heures 30 du soir, Pardevant nous LIOTARD Maurice, Juge d'instruction de l'arrondissement de Digne, étant en notre cabinet, au Palais de justice et assisté de M.BARRAS greffier,

"A comparu le témoin ci-après nommé, à l'effet d'être entendu sur les faits reprochés aux nommés CARTIER, DELHOMME, etc. inculpés de réception d'émissions étrangères, lequel ayant re-

"présenté son avertissement à témoin à lui donné pour déposer, "a prêté en nos mains le serment de dire toute la vérité, rien "que la vérité, a déclaré n'être parent, allié, serviteur ni "domestique des inculpés et a déposé hors la présence des incul- "pés, ainsi qu'il suit.

"Je me nomme

"BLETON Simone, épouse JUGE, âgée de 45 ans, sans profes- "sion, demeurant à Digne, avenue Paul Martin.

"Il est exact qu'au cours de l'été dernier, assez fré- "quemment et à des heures assez différentes, mon mari et moi "entendions des émissions radiophoniques qui parvenaient d'un "poste appartenant à un locataire de l'étage supérieur (M. CAR- "TIER, professeur au Lycée), poste qui devait selon moi être si- "tué dans une pièce au-dessus de notre bureau et de notre salle "à manger.

"Les auditions étaient assez nettement audibles de chez "nous pour que l'on puisse saisir des bribes de phrases dont "naturellement je ne me souviens plus. D'ailleurs je cherchais "à ne point prêter attention car il s'agissait certainement "d'émissions "gaullistes", puisqu'on entendait nettement et "fréquemment annoncer : "Ici Londres" ou "Ici radio-Londres".

"A mon avis ces émissions étaient tellement fortes qu'el- "les pouvaient facilement être entendues de la rue, comme de no- "tre appartement, car l'avenue Paul Martin n'est pas plus éloi- "gnée de l'endroit où devait se trouver ce poste récepteur que "de notre appartement.

"Je ne sais rien d'autre.

"Lecture faite persiste et signe avec nous et notre greffier."

Suivent les signatures.

En outre, le président JUGE-CHAPSAL a, vainement d'ailleurs, fait pression sur Me CAZERES, avocat au barreau de Digne, pour obtenir son témoignage. Me CAZERES s'étant trouvé chez le président un jour où ce dernier aurait entendu, venant de chez moi, les émissions de Londres. Je tiens la chose de Me CAZERES qui a mis son témoignage à ma disposition.

En résumé, j'accuse le président JUGE-CHAPSAL de m'avoir dénoncé au procureur CALM comme auditeur de la radio française de Londres, d'avoir été le complice du procureur et d'avoir secondé les efforts de celui-ci pour établir que les auditions soi-disant dénoncées par DELHOMME tombaient sous le coup de la loi du 28 octobre 1941, d'avoir essayé de faire croire que je réunissais à mon domicile de nombreuses personnes pour leur faire entendre les émissions de Londres, d'avoir tenté de recruter des témoins contre moi dans cette affaire.

Celle-ci, qui ne tarda pas, par la maladresse du parquet de Digne, à prendre une allure scandaleuse, n'eut pas pour moi de conséquences judiciaires. En effet, en juillet 1942 j'adressai directement une plainte à la Chancellerie et celle-ci, après examen du dossier obligea le procureur CALM à prononcer un non-lieu le 7 août 1942.

Cependant, grâce à la dénonciation du président JUGE-CHAPSAL, j'avais été suspendu, ainsi que ma femme, du 19 mai au 10 août 1942, sans traitement, alors que nous avions trois enfants à notre charge. De plus, le dossier constitué grâce à la complicité du président JUGE-CHAPSAL fut exploité contre moi par le préfet RAINOUARD qui obtint en septembre 1942 de Abel BONNARD que je sois relevé de mes fonctions au 1er octobre 1942 pour être mis d'office à la retraite au 1er jan-

vier 1943 à l'âge de 48 ans.

Le rôle peu reluisant que consentit à jouer en cette occasion le président JUGE-CHAPSAL donne la mesure de ses sentiments à l'égard de ceux qui résistaient au régime de Vichy: ce président, mué en dénonciateur s'était mis dans le cas d'être obligé de se récuser dans une affaire soumise à son propre tribunal et il eût été dans une position singulière devant celui-ci si l'affaire était venue à l'audience, si les dépositions ridicules que firent sa femme et lui avaient été offertes à la malice des avocats.

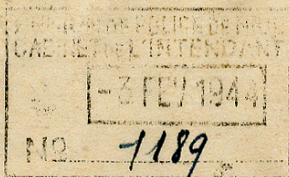
A l'heure où il est question d'épurer la magistrature je me permets de vous signaler la conduite du président JUGE-CHAPSAL en cette circonstance.

REGION DE POLICE
DE NICE

SERVICE REGIONAL
de la
POLICE de SURETE

n° 931 /PS

Nice, le 1er Février 1944



NOTE URGENTE

Objet: Enlèvement des frères
QUEREYL à St Auban (B.A.)

Hier, 31 Janvier, vers 19 h.15, deux individus armés de mitrail-
lettes et venus en voiture automobile firent irruption dans la bou-
langerie exploitée par les frères QUEREYL à Saint-Auban (B.A.).

Sous la menace de leurs armes, ils firent monter dans leur voi-
ture, où se trouvaient déjà deux autres personnes, les frères QUEREYL
André et Frédéric, et l'automobile partit en direction de Château-
Arnoux.

On ne possède pas de signalement des agresseurs, ni de la voi-
ture ayant servi à les transporter.

Les motifs de cet enlèvement sont d'ordre politique, les frères
QUEREYL ayant manifesté à plusieurs reprises des sentiments collabo-
rationnistes.

Des recherches, demeurées vaines jusqu'à maintenant, ont été
immédiatement entreprises par la Gendarmerie. De son côté la Briga-
de Régionale de Police de Sécurité (Section des Affaires Politiques)
procède à une enquête.

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE

Destinataires :

- M. le PREFET REGIONAL - Intendance de Police - Cabinet - NICE
- M. le PREFET des BASSES-ALPES - Cabinet - DIGNE
- M. le DIRECTEUR des SERVICES de la POLICE de SURETE - Sous-Direction des
Affaires Politiques - 6ème Section - VICHY (comme suite à ma communication
téléphonique du 31 Janvier à 21 h.30)
- M. le PROCUREUR de la REPUBLIQUE - DIGNE
- MM. les COMMISSAIRES DIVISIONNAIRES, Chefs des Services Régionaux des Ren-
seignements Généraux et de la Sécurité Publique - NICE
- M. le COMMISSAIRE PRINCIPAL, Chef de la 18° Brigade Régionale de Police de
Sûreté - NICE

5-2 REGION DE POLICE DE NICE

SERVICE REGIONAL
de la
POLICE DE SURETE

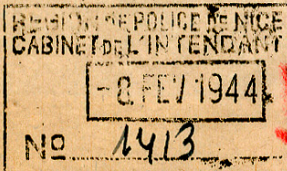
N° 1111./ PS

Nice, le 5 Février 1944. P

NOTE URGENTE

OBJET : a/s agression dirigée
contre le sieur B A T T E L
Fernand, délégué à la Propa-
gande à DIGNE.

Le 4 Février 1944, vers 18 Heures, le nommé BATTEL
Fernand, né le 25 Novembre 1887 à Guiscail (Oise), délè-
gué départemental à la Propagande du Ministère de l'In-
formation a été agressé par 2 individus qui ont tiré dans
sa direction plusieurs rafales de mitraillettes, alors
qu'il rentrait à son domicile à DIGNE (Basses-Alpes).



M. BATTEL n'a été que légèrement atteint, il a une
égratignure au menton et une balle dans l'épaule.

Il a donné le signalement suivant de ses agresseurs

le premier : Taille moyenne, vêtu d'un imperméable
clair avec ceinture.

Le deuxième : Taille moyenne, sans manteau, ni im-
perméable.

Ils se sont enfuis en automobile.

La Brigade Régionale de Police de Sûreté procède
à une enquête.

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE,

DESTINATAIRES :

- M. le PREFET REGIONAL - Intendance de Police - Cabinet - NICE
- M. le PREFET des BASSES-ALPES - Cabinet - DIGNE -
- M. le DIRECTEUR des Services de Police de Sûreté s/ Direction des
Affaires Politiques - 6ème Section - VICHY - (comme suite au
message téléphonique du 4 Février à 20 Heures);.
- M. le PROCUREUR de la REPUBLIQUE - DIGNE -
- ~~MM~~ les COMMISSAIRES DIVISIONNAIRE, Chefs des Services Régionaux des
Renseignements Généraux et de la Sécurité Publique - NICE -
- M. le COMMISSAIRE PRINCIPAL, Chef de la Brigade Mobile - NICE -

TELEGRAMME
MESSAGE

OFFICIEL

ARRIVÉ
CLAIR sous N°

pour
de Préfet Digne . Com B.G. Digne et CDV Nice
Cat Gendarmerie Digne

335/16

SERVICE DES
TRANSMISSIONS
de l'Intérieur

Région de NICE

Centre de _____
Reçu à 19 h 22

Remis au Centre

à _____ h _____
Visa du Chef de Centre :

Reçu le
Télégramme
N°

le _____
à _____ h _____

(Signature)

TEXTE:

Le 15 Juin vers 11h,40 de nombreux avions de nationalité inconnue de passage au dessus de BANOM (B-A) ont lâché environ dix réservoir à essence vide dont six retrouvés par la Gendarmerie stop Ni victime ni dégât = I910/I5/6

*Communiqué téléphonique Mani de Joux - le 15 Juin -
à 19h - au cours duquel certains avions ont survolé
comme - aucun survol auparavant n'a été remarqué*

Arch. départ. AHP, 42 W 10, télégramme évoquant un largage de bidons d'essence, 15/06/1944

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JSH

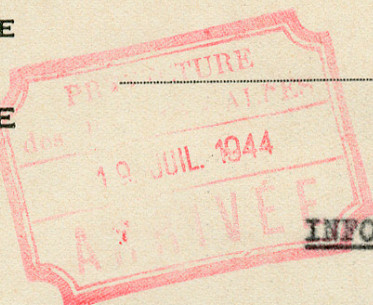
DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA

SÛRETÉ NATIONALE

le 17 Juillet 1944 194

AR DG
N° 2.320



Dans la nuit du 14 au 15 Juillet 1944, 3 fortes explosions se sont produites dans la ville de DIGNE aux heures ci-après : 22 h. 55, 23 h.55 et 0 h. 55.

La première explosion s'est produite aux abords même de l'hôpital de DIGNE, provoquant la chute d'un pin d'une dizaine de mètres de hauteur. Il semble que la troisième ait eu lieu dans les mêmes parages sans que l'on ait pu toutefois, en découvrir l'emplacement exact.

La deuxième explosion s'est produite dans le "Bar Soleil" sis à l'entrée du Boulevard Gassendi.

La déflagration de l'engin a commis de graves dégâts endommageant en grande partie la totalité de l'établissement.

C'est ainsi que toutes les vitres de la véranda et du café sont brisées, que le rideau de fer a été projeté à 7 ou 8 mètres de ses gonds, que le plafond est à moitié écroulé, que le bar est en grande partie défoncé, sans compter les dégâts matériels des bouteilles des verres etc...

L'explosif, selon toute vraisemblance a dû être placé dans le soupirail donnant accès à la cave et s'ouvrant à l'intérieur de la véranda, et sans doute par quelque consommateur qui n'a pu être identifié.

Il est à signaler que M. MIFRED, propriétaire de ce bar passait à DIGNE pour collaborateur.

L'enquête ouverte par la Sécurité Publique n'a donné aucun résultat.

D
APR
S. N. 4211

u

Reu le 23-8-44 a
16''

Monsieur Marcel CARTIER, agrégé de philosophie, ex-professeur au Lycée de Digne chassé par le régime de Vichy, ancien secrétaire de la Fédération socialiste S.F.I.O. de la Drôme déporté à Digne par le régime de Vichy en 1940,

à Monsieur le Président du C.D.L. à Digne.

Dimanche dernier Digne célébrait la libération et je n'ai pas été peu surpris de voir le procureur de Vichy, le sieur CALM, parader devant la Préfecture, le bras orné d'un brassard tricolore à je ne sais quel titre.

Afin d'éviter le renouvellement d'un spectacle aussi révoltant je soumetts à votre appréciation les faits suivants.

I. En mai 1942, mon fils René CARTIER fut arrêté, ainsi que deux de ses camarades élèves du Lycée, pour avoir distribué la veille du 1er mai des tracts intitulés "Ouvriers français".

Le procureur CALM fit emprisonner ces trois jeunes lycéens patriotes pendant une durée variant de 15 jours à trois semaines. En ce qui concerne mon fils, il resta quinze jours en prison et le procureur CALM refusa par trois fois la mise en liberté provisoire demandée à la fois par l'Inspecteur d'Académie M. MEJEAN et par Me TARTANSON, avocat.

Ces jeunes gens furent en fin de compte condamnés à quelques centaines de francs d'amende, peine disproportionnée à la prison préventive que leur avait infligée la haine du procureur CALM pour tout ce qui résistait à Vichy et aux boches.

II. Au cours de l'instruction de cette même affaire de distribution de tracts, le procureur CALM essaya par tous les moyens de m'atteindre parce qu'il savait que j'étais un résistant de la première heure, que j'avais été déplacé d'office de Valence à Digne et considéré comme "dangereux" pour le régime de Vichy par les rapports de police qui m'avaient accompagné ici.

Le 1er mai au soir un jeune lycéen DELHOMME qui manifestait sur le boulevard fut arrêté. Ce jeune homme, de santé délicate avait été envoyé à Digne chez des parents pour se reposer. Or, il fut maintenu sans pouvoir dormir jusque dans la nuit du 3 au 4 mai par la police (Commissaire M. BAISSÉ). Il en était à sa troisième nuit d'insomnie quand il comparut devant M. LIOTARD juge d'instruction. Le procureur CALM se dérangea lui-même et vint dans le cabinet du juge d'instruction afin de faire avouer à DELHOMME qu'il était venu chez moi écouter la radio gaulliste.

S'il y a eu dénonciation, cette dénonciation a été délibérément provoquée et dans des conditions scandaleuses par le procureur CALM en personne lequel savait par des conversations du président JUGE-CHAPSA mon colocataire, que DELHOMME venait à la maison quelquefois.

Mais il y a mieux: dans son ignorance le procureur CALM a cru qu'il était déjà défendu d'écouter la radio anglaise chez soi au cours de l'été 1941, date à laquelle DELHOMME avait déclaré être venu à la maison. Quand le procureur CALM s'est aperçu de sa bétise, bien loin d'abandonner l'affaire, il a essayé de torturer les faits pour établir que ces auditions tombaient bien sous le coup de la loi

du 28 octobre 1940 qui interdisait l'audition publique des émissions étrangères.

Pour cela on sollicita le témoignage du président JUGE-CHAPSAL et de sa femme, de mes propriétaires etc. afin d'essayer d'établir que ces émissions qui s'entendaient des appartements situés au-dessous du mien devaient a fortiori s'entendre de la voie publique bien que personne ne les ait entendues dans ces conditions.

Le procédure instituée par le procureur CALM fut tellement scandaleuse qu'il me suffit de porter la copie du dossier au Ministère de la justice de Vichy pour que la Chancellerie ordonnât un non-lieu. Mais le procureur CALM ne voulut pas un instant lâcher prise : le non-lieu fut imposé par Vichy.

En outre le 16 juin 1942 à 18 heures 30 le procureur CALM recevait dans son cabinet une délégation de mes collègues du Lycée conduite par l'Inspecteur d'Académie. Le procureur CALM déclara à mes collègues qu'il poursuivait, non pas le professeur, mais le socialiste militant que j'avais été à VALENCE, l'extrémiste de gauche qui lui avait été signalé par la police de VALENCE.

J'ai été un résistant de toujours, M. CALM est un résistant d'hier. Il a pu rendre des services, je ne le nie pas. Mais moi aussi j'aurais voulu rendre des services à la résistance et j'aurais pu le faire si je n'avais été dès 1942 brûlé par la faute des procédures scandaleuses ouvertes contre moi par le procureur CALM, procédures tellement scandaleuses qu'il a fallu VICHY, aux yeux de qui j'étais cependant suffisamment suspect, pour lui faire lâcher prise.

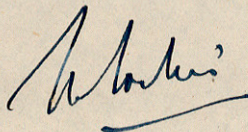
Le procureur CALM est un arriviste sans vergogne, bien connu comme tel dans les postes qu'il a précédemment occupés à TUNIS puis à NICE et qui ne s'est tourné vers la résistance que le jour où il s'est aperçu que sans cela sa situation était compromise.

Il faut rénover la France et pour cela ne pas faire aux arrivistes de l'espèce du procureur CALM une place aussi grande, sinon plus grande que celle qu'avait autrefois cette espèce détestable dans l'ancien régime.

En tout cas il reste que le procureur CALM EST l'un des trois ou quatre procureurs qui se sont définitivement ridiculisés en ordonnant des poursuites contre ceux qui écoutaient le radio de Londres, il n'y en eut pas davantage dans toute la France, pour l'honneur de la magistrature. Digne a eu le privilège de posséder un de ces oiseaux rares, en mal d'avancement, il ne faudrait pas l'oublier, quelles que soient ses palinodies ultérieures.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon entier dévouement.

Digne, le 25 août 1944



Pièces jointes : une copie.

GENDARMERIE NATIONALE

15^e LEGION - Bis

Compagnie des Basses-Alpes

Section de DIGNE - Brigade de
SEYNE.

Gouvernement Provisoire de la République
Française

SEYNE, le 7 Décembre 1944

OBJET : Israélites arrêtés
par les troupes allemandes
durant l'occupation

Le Gendarme SCOTTO Commandant Pvt la Brigade
à Monsieur le Commandant de la Section de DIGNE

REFER : Note de M. le Préfet des Basses-Alpes
n° 5056/Cab. du 27.II.1944

J'ai l'honneur de vous transmettre la liste des Israélites arrêtés dans la circonscription de SEYNE par les troupes allemandes durant l'occupation, avec les circonstances dans lesquelles ces arrestations ont eu lieu.

Le 8 Mai 1944 au cours d'une opération de police au VERNET

1^o/ le nommé SCHULL Robert, 57 ans, se disant industriel, né à PARIS et y demeurant, célibataire, ancien lieutenant de réserve de l'armée française, blessé de guerre 1914-1918, médaillé militaire et croix de guerre, aurait une usine de tissus à PARIS et à MARSEILLE/

2^o/ VAISSE ou WEISS Victor, 40 ans, se disant expert en bois

3^o/ VAISSE ou WEISS Olga, 40 ans, sans profession épouse du précédent

Le 8 Mai 1944, au cours d'une opération de Police à SEYNE

SAUPT Raphaël, 58 ans, né à BUCAREST, le 16 Juin 1885, profession de Visiteur Médical, naturalisation française demeurant à NICE, 9 Rue St François de Paul, en pension à l'Hotel des Trois Rois à SEYNE et arrêté dans cet établissement.

Durant toute l'occupation allemande une douzaine d'enfants israélites étaient réfugiés au Col du Fanget, sous la garde de deux demoiselles qui pourvoyaient à leurs besoins.

Depuis quelques jours, ces enfants ont rejoint leur famille sauf : WROBEL Charles, WROBEL Maurice, GELBERT François, MEGIERET Albert et SIMON PORTOUCHE qui ont suivi Melle STERNHEIN (Assistante Sociale) 10 Montée des Carmélites LYON

Le nommé SAUTHIER Marcel né le 25 Juillet 1931 à PARIS, fils de David et ne connaissant pas l'adresse de ses parents est demeuré au refuge du Fanget.

Signé : SCOTTO

A quelques mètres de ce site s'élevait un chalet des "Auberges de Jeunesse" où, pendant la guerre 1939-45, deux jeunes femmes, Simone CHAUMET et Jamy BISSERIER, en association avec les "Amitiés Chrétiennes", ont caché, au péril de leur vie, douze enfants juifs les sauvant ainsi de la déportation.

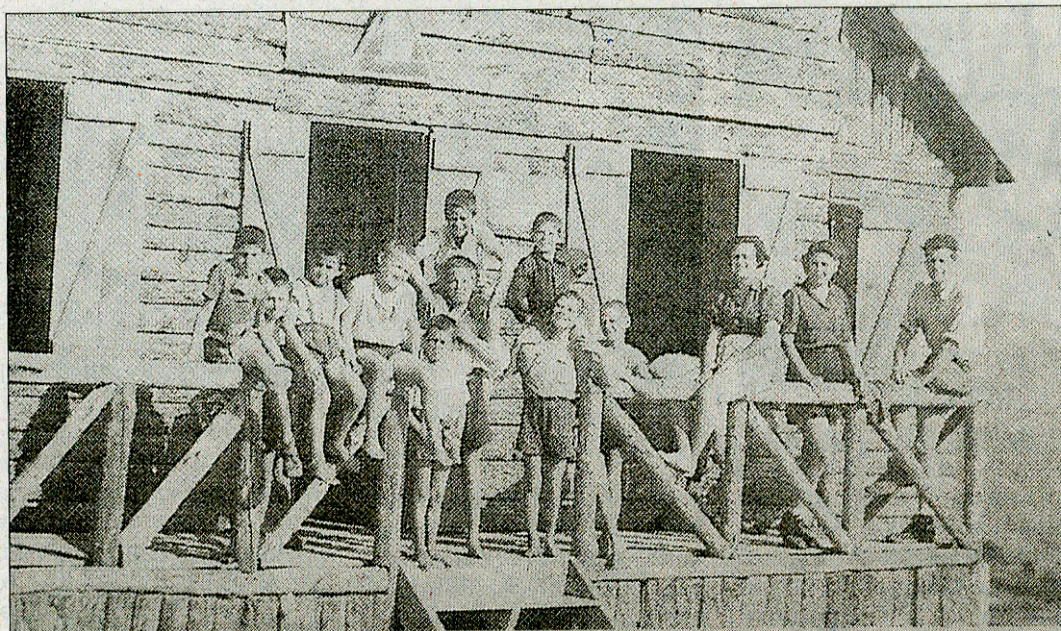
Avec l'aide précieuse que nous ont apportée les habitants d'Auzet et de Seyne les Alpes, nous n'oublions pas.

Les enfants reconnaissants...

Cette plaque a été inaugurée le 7 mai 2005.

Photographie de la plaque apposée au col du Fanget au printemps 2005,
photographie Sylvie Deroche

Des enfants juifs cachés racontent...



► Une photo souvenir prise au chalet du Fanget en 1943.

/ PHOTO DR

Dans le cadre de son automne culturel, l'Ajbbet organise une conférence sur l'épisode des enfants juifs cachés au col du Fanget entre 1942 et 1944 : deux d'entre eux seront samedi 10 novembre à 16 h au foyer de ski de fond du col du Fanget pour raconter leur histoire. À quelques mètres de là, dans l'ancienne Auberge de jeunesse qui a brûlé au début des années 60 et dont il ne reste plus que la cheminée dressée juste à côté de la piste de ski de fond, deux jeunes femmes aidées par la population locale ont sauvé une douzaine d'enfants juifs de la barbarie nazie lors de la 2^e guerre mondiale.

Parallèlement aux juifs cachés dans des familles à Auzet, qui ont valu ces der-

niers jours à deux habitantes du village de recevoir le titre de "Juste parmi les Nations", Simone Chauvet et Jamy Bisserie ont veillé sur les enfants du Fanget grâce au réseau des Auberges de jeunesse et des Amitiés Chrétiennes, mais aussi à la discrétion des Auzétans et des Seynois qui ont su préserver le secret pendant presque deux ans pour que l'occupant et ses serviteurs ne soient pas informés : une discrétion telle que cet épisode est aujourd'hui ignoré de nombreux habitants du pays ! Ce sont aussi les habitants des deux communes qui ont fourni les vivres nécessaires à leur survie comme l'indique une plaque commémorative inaugurée au col du Fanget en 2005.

Dans ces montagnes qui les

ont abrités et qui ont également servi de refuge à la Résistance, où ils ont croisé les partisans qui se cachaient dans les chalets d'alpage, entendu les avions alliés qui parachutaient des armes et des officiers, et subi le mitraillage des avions allemands lors de l'attaque du Maquis, M. Allouch et un autre enfant du Fanget raconteront cette si terrible et si belle histoire en compagnie de Mme Philippini, qui habitait Auzet à cette époque. Le débat sera également animé par Thérèse Dumont, présidente de l'association Basses-Alpes 39/45, et Sylvie Deroche, professeure au collège Marcel André de Seyne.

Samedi 10 novembre à 16h au foyer de ski de fond du Fanget. Entrée libre. ■

G.M.

TÉMOIGNAGE / Elle recevra mardi la médaille des Justes parmi les nations

L'été 1943 Simone Isoard cache une famille juive

Par Narjasse Kerboua

digne@laprovence-presse.fr

Un homme est mort dans la nuit. C'est un Juif, disait-il, qui venait de je ne sais où. Un ennemi de notre terre..."

De ce poème qu'elle a appris dans sa jeunesse, Simone Isoard n'a rien perdu. Quelques vers qui l'ont profondément "choquée" et qui, quelques années plus tard, résonnent toujours comme un écho: "Cette poésie parlait d'enterrer les Juifs dans des crevasses. Pourquoi? Ce sont des hommes comme les autres", confie la dame de 90 ans, aux yeux bleu azur.

Ce sont peut-être ces mots, ancrés dans sa mémoire, qui lui ont permis, ce fameux été 1943, d'ouvrir la porte de sa maison à une famille juive.

"Si c'était à refaire je ferais la même chose"

C'est à Auzet, dans cette même maison aux volets vert, où elle a toujours vécu, qu'elle revient sur cette période de sa vie "où l'on ne rigolait pas du tout". Assise sereinement à la table de la cuisine, c'est avec les airs de cette mamy rescapée du Titanic-gardiennne de biens des secrets - qu'elle raconte ce jour, où à 26 ans, elle a tendu la main sans se poser de questions: "Un jour, un homme a frappé à la porte. Il vendait quelques coupons d'étoffe. J'en ai acheté un, en vichy mauve. D'ailleurs, ma mère en avait fait une blouse, raconte-t-elle. Et puis à force de parler avec cet homme, mon mari et moi nous avons



► À 90 ans, Simone Isoard va recevoir la médaille des Justes parmi les nations pour avoir, durant la guerre 1939-1945, caché les Zabronski, une famille juive.

/ PHOTO ÉRIC CAMOIN

compris qu'il voulait se cacher". Marcel Zabronski. C'est ainsi qu'il se nommait. "On a accepté qu'il passe l'été chez nous. Et si c'était à refaire, je ferais la même chose".

Marcel dormait dans la chambrette. "On ne parlait pas beaucoup. Il venait seulement dormir et le matin il buvait son café et il repartait. Je n'ai jamais su ce qu'il faisait de ses journées". Sa fille Liliane âgée de 4 ans - cachée

avec sa mère Josette chez la belle-sœur de Simone - passait, quelquefois, lui rendre visite. Puis un jour, Marcel Zabronski demanda l'autorisation de dire à sa fille: "Si quelqu'un te demande comment tu t'appelles, tu répondras Liliane Isoard! C'était touchant et nous avons accepté".

Chaque jour, la famille Isoard risquait d'être dénoncée, "mais je n'ai jamais eu peur". Il régnait dans ce villa-

ge de résistants une sorte de silence impénétrable.

Aujourd'hui, Liliane vit en Israël et sa mère de 95 ans, à Paris. Elles ont survécu à cette guerre et seront présentes, mardi, à l'occasion de la remise de la médaille des Justes parmi les nations, à Simone.

Cette femme de caractère qui a, elle aussi, connu son lot de souffrances. Trois guerres et la perte de trois enfants: "Trop en une seule vie." ■

Arch. départ. AHP, Per 695,

La Provence 20/10/2007, Simone Isoard reçoit la médaille des Justes pour avoir caché une famille juive à Auzet à partir de 1943.

LES MAQUIS

Les maquis apparaissent dans le département au début de l'année 1943. Les maquisards qui choisissent la clandestinité sont majoritairement des réfractaires au Service du Travail Obligatoire instauré en 1943. Ils entrent dans l'illégalité et sont dépourvus de cartes d'alimentation. Activement recherchés par la police française beaucoup sont accueillis dans les maquis mis en place par les organisations de Résistance. Deviennent aussi clandestins les ennemis du nazisme ou de la politique de Collaboration du régime de Vichy, les juifs... Jean Garcin ¹ évoque à leur sujet une « population hétéroclite, de tous âges, de toutes origines ² ». Ces jeunes hommes ne sont pas encore des combattants, d'ailleurs ceux qui rentrent ainsi dans la clandestinité ne souhaitent pas forcément se battre, mais cherchent d'abord un lieu où se cacher. En outre, les moyens en armes et en encadrement sont alors quasi inexistant, et on est encore loin de l'image des maquisards engagés dans les combats de la Libération de l'été 1944.

Occupés par moins de 200 hommes, les maquis bas-alpins sont une douzaine au printemps 1943, pour la plupart organisés par les MUR et son chef pour le département, Louis Martin-Bret. L'ORA fournit des cadres militaires à ces maquis, qui permettent une lutte organisée et bien armée.

Les groupes les plus importants s'établissent au nord de Banon et au col du Labouret. Les premiers réfractaires sont réunis au domaine de la Clemente à Manosque, propriété de Martin-Bret, où ils effectuent un stage, avant de partir pour les maquis de Banon et du Contadour. L'implication de Martin-Bret dans les organisations agricoles de Manosque facilite le ravitaillement en vivres des maquis. Les camions de la Coopérative des producteurs de Manosque, des Silos de blé de Sisteron, Oraison et Manosque servaient à transporter des denrées, mais aussi des armes et de l'essence. Situés dans des lieux isolés, les maquis ont aussi été soutenus matériellement par la population rurale des villages bas-alpins qui leur ont assuré protection et approvisionnement... ce qui n'a toutefois pas empêché des opérations de réquisitions menées au besoin par les maquisards dans les fermes.

Jusqu'en septembre 1943, des arrestations seront effectuées par la gendarmerie française et les Italiens, sans qu'ils fassent preuve d'un très grand zèle. La situation changera radicalement dès que les Allemands envahiront le département. On dénombre ainsi dans le département plus de 150 victimes entre février et juillet 1944, suite aux interventions de la Gestapo, de la Felgendarmerie, de la Wehrmacht ou de la Milice (11 tués lors de l'attaque de l'école des cadres de la Résistance de Draix, 15 tués dans celle du maquis "Fort-de-France").

¹ Voir la bibliographie page 147

² Cité par Michel Fontaine, Arch. départ, 54 J 40.

GENDARMERIE NATIONALE

NICE, le 15 Décembre 1943.

LEGION DES ALPES

N° 31/4.-

Le Lt-Colonel BLACHERE, Commandant la Légion de Gendarmerie des Alpes,

à Monsieur le Préfet Régional, (Intendance de Police),

à N I C E.

SECRET

Il m'est signalé qu'un certain nombre de réfractaires armés hanteraient le territoire de la commune de CURBANS (Basses-Alpes), à la limite du département des Hautes-Alpes (17 kilomètres environ au sud de GAP), où ils auraient organisé un camp dans la région du hameau du col de BLAUS, et fréquenteraient les bois des quartiers de "LAURAGUIER" et "GRANIER" situés aux confins des communes de CURBANS et URTIS, ainsi que les quartiers de "MALAUP" et de "ST-JEROME". Il s'agit d'une région très accidentée, très boisée, et dont l'altitude atteint parfois 1.600 mètres.

Les réfractaires auraient récupéré des armes abandonnées par les troupes italiennes. Leur ravitaillement se ferait dans les villages environnants.

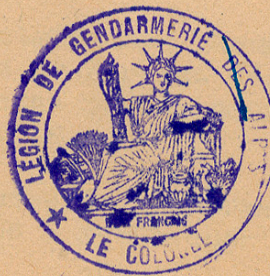
J'estime que les renseignements obtenus jusqu'à ce jour sur l'emplacement des refuges et les déplacements des recherchés, sont insuffisamment précis pour qu'une opération engagée contre eux puisse réussir.

Je donne donc des ordres au Chef d'Escadron, Commandant la Compagnie des Basses-Alpes pour qu'ils soient complétés en utilisant le concours des brigades de Gendarmerie voisines du département des Hautes-Alpes.

J'aurai l'honneur de vous tenir au courant de cette question.

en copie au Préf.

REGION DE POLICE DE NICE
CABINET DE L'INTENDANT
18 DEC 1943
N° 9325

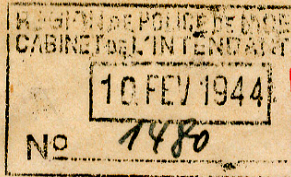


M. Blacher

REGION DE POLICE
NICE

SERVICE REGIONAL
de la
POLICE de SURETE

n° 1276 /PS



Nice, le 9 Février 1944

NOTE URGENTE

Objet: a/s vol à main armée
à la ferme du sieur RAYMOND
cultivateur aux Mées (B.A.)

Le 8 Février courant, vers 20 h.15, trois individus armés de mitraillettes se sont présentés à la ferme du sieur RAYMOND François, cultivateur aux Mées (Basses-Alpes) et, pendant qu'un d'entre eux tenait les membres de la famille RAYMOND en respect avec son arme, les autres chargeaient sur deux camionnettes les affaires suivantes :

3 bicyclettes (2 d'homme et 1 de femme)
40 poules - 10 lapins
1 cochon pesant 150 kg - 1 truie
350 kg de haricots secs
10 bouteilles de liqueur

Ils ont ensuite pris la fuite dans une direction inconnue.

Le sieur RAYMOND est inconnu au point de vue politique, mais il y a lieu de noter que son beau-père est, depuis deux ans, maire des Mées (Basses-Alpes)

La Brigade Régionale de Police de Sûreté procède à une enquête.

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE

Destinataires :

- M. le PREFET REGIONAL - Intendance de Police - Cabinet - NICE
- M. le PREFET des BASSES-ALPES - Cabinet - DIGNE
- M. le DIRECTEUR des SERVICES de la POLICE de SURETE - Sous-Direction des Affaires Politiques - 6ème Section - VICHY
- M. le PROCUREUR de la REPUBLIQUE - DIGNE
- MM. les COMMISSAIRES DIVISIONNAIRES, Chefs des Services Régionaux des Renseignements Généraux et de la Sécurité Publique - NICE
- M. le COMMISSAIRE PRINCIPAL, Chef de la 18° Brigade Régionale de Police de Sûreté - NICE

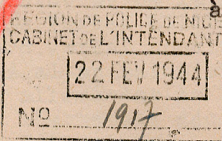
CABINET
du Secrétaire Général
au Maintien de l'Ordre
SERVICE TECHNIQUE
DU MAINTIEN DE L'ORDRE

N° 234 SG/STMO



VICHY, le 14 FEVR 1944

SECRETARE GENERAL AU MAINTIEN
DE L'ORDRE.



à Mr le Préfet Régional de NICE
(Intendance de Police)

- **OBJET** : Répression des attentats terroristes.
- **REFERENCE** : Vos lettres N° 441 / Pol-Cab du 31 Janvier 1944 et N° 17 / Pol du 1er Février 1944.

En réponse à vos deux lettres citées en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les effectifs des forces du maintien de l'ordre dont je dispose actuellement ne permettent pas d'envisager pour le moment l'exécution d'une opération d'envergure dans votre région.

Les charges assumées par les forces de police sont dans la période actuelle extrêmement lourdes et je dois par priorité mener la lutte contre le terrorisme en Hte-Savoie et en Corrèze.

Il m'est impossible de distraire des forces du maintien de l'ordre de ces missions dont l'importance ne vous échappe pas.

Par ailleurs, l'expérience a prouvé au cours de ces derniers mois que les Grandes Opérations ne donnaient pas les résultats en rapport avec les effectifs engagés.

Il vous appartient donc d'opérer dans le cadre régional avec de petits détachements de forces du maintien de l'ordre prélevés sur le territoire de votre région. La réussite de ces petites opérations sera en général assurée si les conditions suivantes sont réalisées :

- Renseignements de base sûrs et précis.
- Préparation effectuée dans le secret.
- Déclenchement garantissant la surprise.

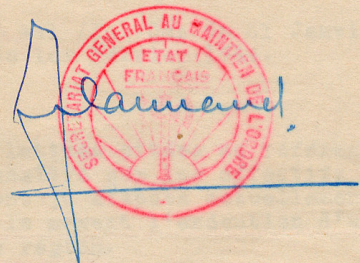
.../...

- 2 -

Le G.M.R. " Amiral de Grasse " actuellement détaché en Corrèze rejoindra sa résidence avant la fin de ce mois, vous pouvez donc d'ores et déjà envisager sa participation à de petites opérations ultérieures.

Quant à l'armement nécessaire pour équiper un groupe d'opération de l'effectif d'environ 2 G.M.R. il vous appartient de le demander au Représentant local du Commandant Supérieur des S.S. et de la Police dans la circonscription du Commandant des Forces Militaires en France. En effet à la suite d'un accord verbal conclu entre le Général OBERG et le Secrétaire Général au Maintien de l'Ordre il a été prévu que les Autorités allemandes de Police pouvaient confier à la Police Française l'armement nécessaire à l'exécution d'une opération de police déterminée.

Arch. départ. AHP, 19 J 1,
lettre du secrétaire général (ministère de l'Intérieur de Vichy)
au préfet régional de Nice, 14/02/1944



Gendarmerie Nationale

Légion des Alpes

Compagnie des B-Alpes

Section de Castellane

N° 531/2

Castellane, le 11 Avril 1944

R A P P O R T

de l'Adjudant Chef MRCG, Commandant provisoirement
la Section de Gendarmerie de Castellane

sur les agissements des troupes d'opérations dans la
commune de Lambruisse (Basses-Alpes).



Reference: C.N. 8.2216T/Gend. du 18 Mars 1943.

A la suite des opérations faites le 6 Avril 1944 par les troupes d'occupation à Lambruisse (Basses-Alpes) et relatées dans le rapport N° 524/2 de la Section en date du 7 Avril, des soldats allemands ont fait connaître à leur départ que plusieurs cadavres étaient sous les décombres de la ferme dite de Laval, occupée par les réfractaires et incendiée en partie par le détachement procédant à l'opération.

Cette ferme étant isolée dans la montagne et loin de toute agglomération, l'incendie n'a pas pu être combattu. Il a fallu attendre son extinction naturelle pour pouvoir procéder à des recherches. Le 10 Avril le déblaiement des matériaux fait par une dizaine d'hommes habitant Lambruisse n'a permis de découvrir aucun cadavre. En présence du Commandant de Section les constatations suivantes ont été faites.

Dans une petite étable voûtée ayant plusieurs ouvertures permettant une excellente aération se trouve les restes d'un puissant brasier dans lequel, à n'en pas douter, ont été brûlés ^{plusieurs} corps humains.

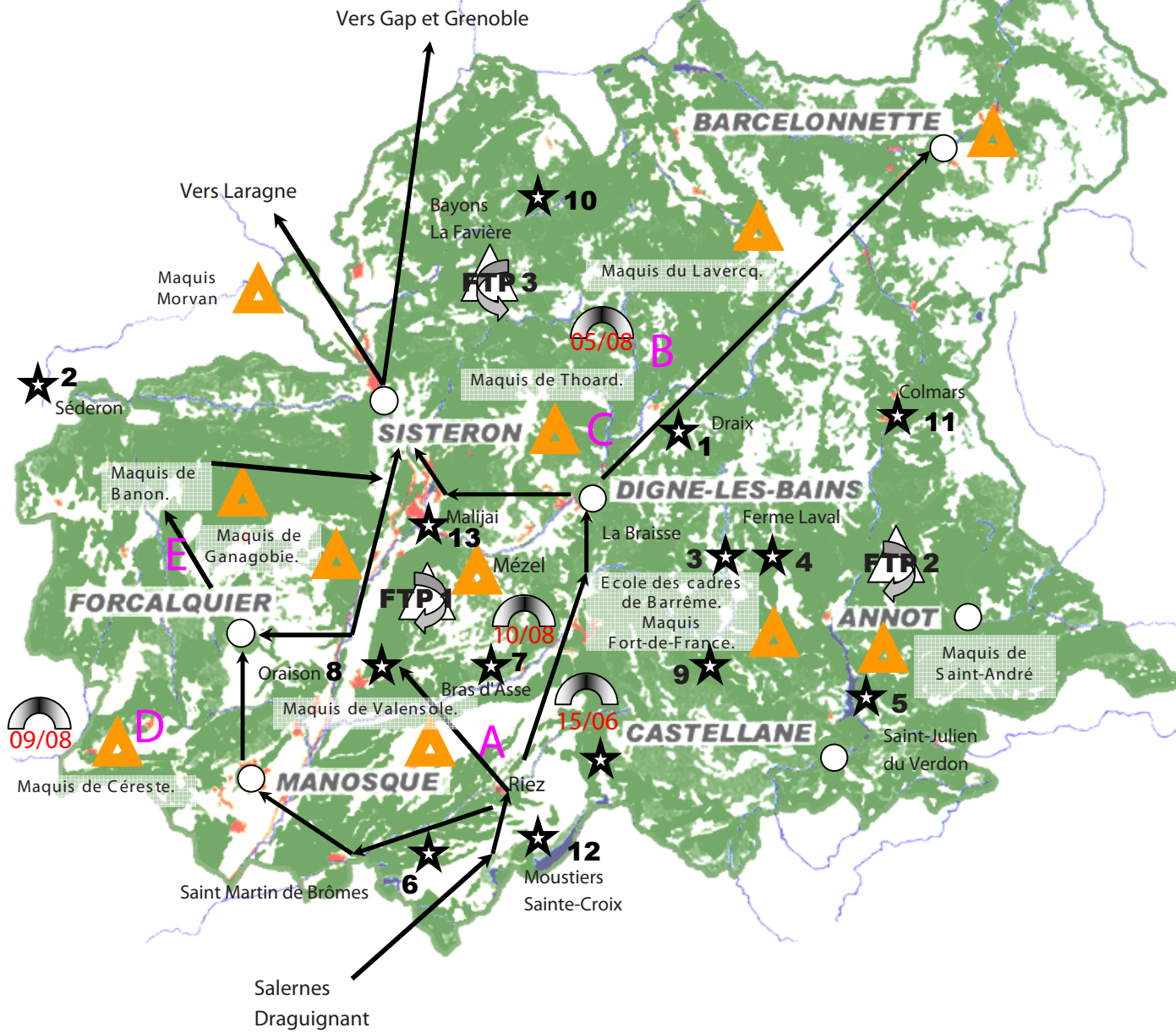
Dans les cendres épaisses de vingt centimètres environ, il est découvert: un bidon de cinq litres d'essence ou de pétrole, des parties métalliques telles que gonds, verrous, serrures ayant appartenu aux deux portails en bois et à la fenêtre de l'étable qui ont été enlevés de leur emplacement et jetés dans le foyer; quelques os: petites côtes, vertèbres parties de crâne; des débris d'étoffes qui se réduisent en cendres au toucher.

Si l'on ajoute qu'à leur arrivée sur les lieux, le 7 Avril, le Commandant de la Brigade de Saint André, les gendarmes et plusieurs habitants de Lambruisse ont constaté que ce foyer alors en plein développement était d'une grande intensité et ne pouvait être approché en raison de la chaleur qu'il dégageait, il y a lieu de penser que les corps signalés comme étant dans la ferme ont été mis à dessein dans ce foyer et totalement carbonisés. Aucun objet personnel de poche n'a été découvert. Il est noté en passant que les cinq cadavres enterrés à Lambruisse avaient été très consciencieusement fouillés par les soldats occupants. Toutes les poches des vêtements étaient retournées et débarassées de leur contenu.

Les huit habitants de Lambruisse dont le Maire, arrêtés à la suite de cette opération ne sont pas revenus.

DESTINATAIRES: 1°)- Chef Gouvernement (2 ex.)- 2°) Pref. Rég. (Int. Police)
3°)- Préf. B.A. - 4°) Général insp. Gal. 5°) Général insp.- 6°) Cdt Légion
7°)- Sous-Préf. 8°)- Procureur - 9°) Cdt de Compagnie.

Les maquis de Haute-Provence en 1944.



- A Zones de parachutage
- ▲ Principaux maquis AS/OR A
- Maquis FTP
- ★ Sites de représailles nazies
- Missions alliées pour la préparation de la Libération
- Itinéraires des armées de Libération

Carte des maquis bas-alpins, archi'classe, Été 1944: la Résistance et la Libération dans les Basses-Alpes

HISTORIQUE SUCCINCT
des MAQUIS de l'ARMÉE SECRÈTE des BASSES-ALPES
à INSÉRER COMME PIÈCE N° 4 BIS
DANS LE DOSSIER de 1948

4 Bis

COLONEL Jean VIAL, Ancien CHEF de l'A.S. des BASSES-ALPES
MANOSQUE, le 30 DECEMBRE (1968)

MAQUIS DE BANON : du 12 Février 1943 au 20 Août 1944.

Comprenait les Maquis de DURBAN, des OPPELIÈRES, des PLAINES, de la GRANGE de la ROCHE, de TINETTE. Les premiers animateurs en sont : BREST Aimé, BREST Paul, LEFEVRE Gustave, MOUCLIER-MASI, VIAL Charles, GONDRAN Jules, SAVOUILLAN Gustave, MERLE etc....

Le 12 Février 1943 une première réunion ayant pour objet la création des Maquis avait lieu au domicile de GONDRAN Jules, puis une deuxième réunion Chez LONDICHE électricien, réunion à laquelle prenaient part BREST Aimé, BREST Paul, GONDRAN Jules, VIAL Charles, MARTIN-BRET, DURAND Gustave, BESSON Gabriel, fin Mai 1943, M. ARNAUD René prenait une part active à l'organisation.

Il faut préciser que les Maquis de BANON furent constitués par des Volontaires, pour la plupart soustraits au S.T.O. venus de tous les coins du Sud-Est de la France et en particulier de la région Marseillaise, ces Volontaires passaient en premier lieu par MANOSQUE avec un mot de Passe soit chez Pierre GARCIN, Jean VIAL, Gustave DURAND, Gabriel BESSON, il faisaient un premier stage au Domaine de la CLEMENTE chez MARTIN-BRET puis étaient acheminés et transportés pour la plupart, par Gustave SAVOUILLAN, le Ravitaillement été assuré en grande partie par la Coopérative Agricole de MANOSQUE que dirigeait MARTIN-BRET et ses adjoint Aimé DECORY etc... Léo et Noëlle DERBEZ

C'est donc au milieu de Février 1943 que fut créé le premier Maquis de BANON à la campagne de Jean GIONO : le CONTADOUR sous le commandement de Gustave LEFEVRE dit OMER, pour des raisons de sécurité et de ravitaillement, en Juillet 1943, ce Maquis éclate et forme plusieurs sous-groupements appelés Maquis de Revest-du BION (avec BONNEFOY) de LES PLAINES, de DURBAN, des OPPELIÈRES (avec René ARNAUD, Raoul CURET etc) de la GRANGE de la ROCHE, de TINETTE, du Maquis de SIMIANE avec Héloïse CASTOR, de VACHERES avec Norbert VINCENT dont la ferme sera incendiée par les allemands et dont le frère et le beau-frère seront exécutés sauvagement.

(Chanel Hubert)

D'autres éléments des Maquis de BANON ont été repliés vers la même date, en renforcement des Maquis de MANOSQUE : Maquis de l'ANOUSSE, PELLEGRIN, RAMEY, La LOUBIÈRE, d'autres furent regroupés aux Camp de LA FAYE puis de POMMET dans le Secteur de LARAGNE-SISTERON sous la conduite de MASI-MOUCLIER Chef Régional, d'Albert LIEUTHIER (Fusillé par les Allemands) Albert RICHIER (Mort en Déportation) de MORVAN à qui fut confié le Commandement du Camp de POMMET

Les Maquis de BANON qui avaient assuré plusieurs opérations² de parachutage ayant attiré l'attention des occupants Hitlériens dut faire face à une vaste opération menée par la Gestapo et l'Armée Allemande le 5 Décembre 1943, au cours de cette opération menée par un Colonel Allemand et son adjoint Français Guy FONTES plusieurs patriotes furent arrêtés : MILLE Elie exécuté après tortures, MARTEL Pierre, MENACHE Lucien, HUGOU Justin, CASTOR Auguste Morts en déportation, furent Déportés: MARTEL Louis, ICARD Julien, JOSEPH Louis, MEFFRE Maurice Etc....

MOUCLIER -MASI qui avait succédé à VOLF VEXLER comme Régional des Maquis avait été arrêté et déporté en Novembre 1943.

C'est cet ensemble qui a formé les Maquis de BANON jusqu'à la Libération en prenant part aux opérations insurrectionnelles et en particulier à la Libération de la Ville d'APT.

HISTORIQUE : MAQUIS du LABOURET : Mars 1943 - Juillet 1943

Le Maquis du Col du LABOURET a été créé au début de Mars 1943, le commandement en a été confié à Emile SELON dit PAPA (Adjoint au Maire de LA CIOTAT) il a été composé d'éléments venus de la Région Marseillaise, du VAR, des Alpes-MARITIMES et des BASSES-ALPES. Fin Juillet 1943, ce Maquis trop repéré au Nord de DIGNE et en raison des difficultés de Ravitaillement, vient se joindre aux Maquis de LA FAYE, de POMMET ainsi qu'à celui de MERINTIE à VOLX, à noter que les Maquis de LA FAYE et POMMET Hautes-Alpes, étaient intégrés pour la gestion et l'administration aux Maquis des BASSES-ALPES.

HISTORIQUE DES MAQUIS DE MANOSQUE : FEVRIER 1943-20 AOUT 1944

LA CLEMENTE : Février 1943 - Août 1944.

Propriété de MARTIN-BRET, Chef des M.UR. pour les Hautes et Basses-Alpes, a été un des plus importants recueils (avec Emile DECORY) des premiers Volontaires de la Résistance et Réfractaires au S.T.O. venus de l'extérieur et reçus en premier lieu par Pierre GARCIN, Jean VIAL (au Bar PERNOD) Yves NOEL, Gustave DURAND
A été pillé trois fois par la Gestapo et par la Milice.

MAQUIS de CORBIERES : JUIN 1943 à AOUT 1944.

Maquis créé en Juin 1943 par JAUFFRED Elie, avec le concours de André DEVIC, Pierre NERET, BESSON, VIAL, a participé à de nombreuses opérations de parachutage sous la direction de François MOUCAN dans le secteur de MIRABEAU. A pris part aux combats de la Libération dans le Secteur MANOSQU-VALENSOLE, JUIN-AOUT 1944.

MAQUIS de PIERREVERT : JUIN 1943 à Août 1944.

Créé en Juin 1943 sous l'autorité de ACHARD Paul Emile (Chef Départemental à la Propagande des M.U.R., auteur d'un important service de fausses identités et prenant part lui-même à la mise hors d'état de nuire du Chef Départemental de la Milice en Décembre 1943 et de son Adjoint en AVRIL 1944) ce Maquis a puissamment contribué au ravitaillement des autres Maquis, à la réorganisation de Maquis regroupés, a pris part aux combats de la Libération de Juin, Juillet, Août 1944 dans le

MAQUIS DE LA LOUBIERE : Mars 1943 - AOÛT 1944.

Créé en Mars 1943 par Jean VIAL (Chef Départemental de l'A.S.) à la ferme de Madame Elise GARNIER, pour y recevoir les Réfractaires au S.T.O. a reçu, jusqu'à la Libération, les éléments repliés de divers Maquis (BANON, du LABOURET, des BOUCHES du RHONE etc..) et a fourni avec les Maquis de VOLX et RAMEY les éléments auteurs du sabotage de l'usine de Saint-AUBANT, du sabotage de l'usine du POET (Décembre 1943 et MAI, ~~XXXXXX~~ 1944) de l'Usine CURRI et Cie à Manosque (Mars 1944) du sabotage de l'Usine de GARDANNE B;d.R, (nuit du 4 Mars au 5 Mars 1944) aux opérations de récupération de matériels à ORANGE, SEDERON (Février 1944), a pris part aux violents combats de la libération notamment en Juin, à l'exécution de traîtres au service de l'ennemi, à la destruction sur ordre du pont sur la Durance à Manosque en Aout 1944, sous les bombardements violents des avions Américains.

MAQUIS DE l'ARNOUSSE : Mars 1943 - Septembre 1943

Créé en Mars 1943 sous le commandement de Gustave LEFEVRE (Chef du camp du CONTADOUR) avec des éléments du Maquis de BANON, avait comme mission d'intervenir en actions de Commandos contre les incursions de la Gestapo au domicile de Résistants repérés, a été dissous en Septembre 1943 lors de la mort de Gustave LEFEVRE abattu par le Chef de la Milice CRISTIANI (I) à Manosque et à la suite d'une intervention de la gendarmerie de Manosque conduite par les Brigadiers FERRAND et GARCIN.

(I) CRISTIANI, Chef Départemental de la Milice sera abattu en décembre 1943.

MAQUIS de PELLEGRIN : Mars 1943 - II Juin 1943.

Créé les premiers jours de Mars 1943 sous le commandement de Raoul BRUGERE avec des éléments du Maquis de BANON avec les mêmes missions que le Maquis de l'ARNOUSSE avec qui il était en liaison, a été encerclé et capturé par l'armée italienne dans la nuit du 10 au 11 Juin 1943, il était composé de Raoul BRUGERE, Pascal MASI, Paul BESSONNAT, Paul BARONE, Henri AUDIBERT, Roger MALPEYRE, Pierre BAZIN, Daniel DELOBELLE, Bernard SPIZELMAN (quelques uns réussirent à passer à travers le filet) tous furent incarcérés d'abord à Manosque puis à Grenoble et enfin déportés en Italie. ce même jour, dans Manosque, fut saisi à la ferme du VALGAS un dépôt de 215 Mousquetons, Pierre GARCIN, Pierre ADERNOT, Augustin FAYET furent eux aussi incarcérés à Grenoble puis relâchés, furent également emprisonnés à Grenoble Gaston BARUH, Roger CHAUDON BLANDIN etc..... ~~MALASPINA MARTIN-BRET~~ MARTIN-BRET et MASI-MOUCIER qui avaient été gardés à Manosque réussirent une audacieuse évasion au bout de 2 jours ainsi que MALASPINA. (Jaques FELA) . A la même date plusieurs mandats d'arrêt furent lancés (à la suite de la trahison, nous l'avons appris plus tard de Jean MULTON dit LUNEL) contre Yves NOEL, Gustave DURAND, Jean PIQUEMAL, Gabriel BESSON, Fernand MARGAILLAN,

4

Yves NOEL fut un des rares à pouvoir échapper aux recherches et subit pendant un an les sévices des prisons de DIGNE, des Baumettes et réussit enfin à s'évader d'un convoi en direction des camps de la Mort dans la région de Compiègne. WOLF WEXLER dit MANUEL Chef des Maquis avait été également arrêté ce fut MOUCLIER-MASI qui après son évasion lui succéda dans sa tâche.

MAQUIS RAMEY : Novembre 1943 à Août 1944

Créé en Novembre 1943 a recueilli une partie des repliés de BANON après l'opération de la Gestapo, a été le siège des G.F. des Basses-Alpes avec Gabriel BESSON, c'est du Maquis RAMEY, comme du Maquis de la LOUBIERE et du Maquis MERINTIE à VOLX que partirent les opérations sur l'usine du POET, des camps de jeunesse d'ORANGE, du sabotage de l'usine de GARDANNE etc.. et diverses exécutions, participant aux combats de la Libération dans le Secteur de VALENSOLE-MANOSQUE, son activité a été permanente jusqu'au 30 Août 1944.

MAQUIS de Sainte-TULLE: Juin 1943 - Août 1944.

Créé en juin 1943 sous le commandement de André DEVIC et Pierre NERET a exercé une très importante mission de Ravitaillement, de missions de liaisons, de camouflage d'armes et de matériel (Jean NICOLAS), de réception et d'instruction de Réfractaires au S.T.O., a pris part à de nombreuses opérations de parachutage dans le secteur de MIRABEAU avec Francis MOUCAN.

MAQUIS de VOLX- MERINTIE : Avril 1943 à AOUT 1944.

Créé en Avril 1943 par Auguste MERINTIE, il recueillit, en Juillet 1943 une partie des Maquis du LABOURET et de BANON, il fut un des plus actifs et des plus brillants des Basses-Alpes, comme peut en témoigner la pièce N° 12 du présent dossier, par sa participation à diverses opérations audacieuses contre l'ennemi et la Milice, tant dans le département que hors du Département (St-MAXIMIN Novembre 1943, BRIGNOLES, GARDANNE en Mars 1944, ORANGE Février 1944, Usine du POET Décembre 1943,) exécution d'agents de la Gestapo, fournit à l'école des Cadres de DRAIX des éléments valeureux tels AUPHAN André, OLIVIER Maurice, MERINTIE Raymond dit RATON, FERY Jean-Marie qui furent les plus proches collaborateurs de Jean VIAL Chef de l'A.S. et de MARTIN-BRET Chef des M.U.R., le nom de Marcel GAIDO figure dans ce Maquis en bonne place, pendant les opérations insurrectionnelles de Juin à AOUT 1944 ce maquis participa à de nombreuses embuscades contre les troupes et convois allemands où se distingua également le lieutenant CANDAU sur la Nationale Sisteron-Manosque.

MAQUIS de VALENSOLE : ^{JU} JUIN 1943 à 20 Aout 1944.

Créé en Juin 1943 par Gabriel BESSON, Camille GAL, Jean GARCIN Instituteur, les deux frères TAIX Garagistes, Albert RICHAUD etc..., fut un lieu de préparation, il assura plusieurs missions de parachutages (avec Léo DERBEZ, Pierre MICHEE RAYON etc...) il fut le centre le plus important des opérations insurrectionnelles à partir de Juin 1944 du Secteur de Manosque et des membres de l'Armée Secrète. De violents combats eurent lieu ceux des Grandes MARGES, de la LOUBIERE, Montée de VALLONGUES etc etc.. les effectifs de plus de 200 Hommes étaient constitués des éléments les plus divers de l'A.S., mineurs de Manosque, avec SACHE Cyrille, ouvriers et cadres des Grands Travaux, Artisans,

Ref B-Alpes 3.

DIRECTION DE L'ÉTAT CIVIL
ET DES RECHERCHES

83, avenue Foch - PARIS (XVI^e)

AMBLARD née SABANIN

Frène

née le 7.11.1899 à Boulino
cultivatrice Italie

don. à Sigonce (Bas-Alpes)

Hebergeait le marquis de

M. Rostaque - le 8.7.44 les

allemands ont effectué une

opération de force contre

le camp - a été fusée sur

place le 8.7.1944

J. H. 736476. (24)

0002266

Ref. B-Alpes. 29
DIRECTION DE L'ÉTAT CIVIL
ET DES RECHERCHES

83, avenue Foch - PARIS (XVI^e)

CAMPAN Gilbert

né le 19.12.27 à Paris

étudiant

fusillé le 11.6.1944
à St Julien du Verdun
(Basses-Alpes)

était prisonnier "aux prisons
nouvelles" de Nice

J. H. 736476. (24)

0038066

Arch. départ. AHP, 19 J 5, fichier des fusillés en France émanant du ministère des Anciens combattants, transmis aux Archives départementales par le Comité d'histoire de la Deuxième guerre mondiale, 8/02/1971.

LOUIS MARTIN-BRET

Né le 18 juillet 1898 à Marseille, Louis Martin-Bret interrompt ses études pour s'engager dans l'armée française en 1916. Lors de sa démobilisation en 1918, il rejoint son père à Manosque.

Il porte un intérêt particulier à la politique et à l'agriculture et s'engage dans ces deux domaines. Il commence sa carrière politique locale à la SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière), et est par la suite élu conseiller général socialiste des Basses-Alpes dans le canton de Manosque en 1937. Dans le même temps, il crée et dirige la coopérative agricole et les silos à céréales du département. Enfin, il prend également la présidence de la caisse régionale du Crédit Agricole des Basses-Alpes à Manosque et est élu délégué à la chambre départementale d'agriculture des Basses-Alpes en 1939.

Perçu comme un opposant au régime de Vichy, une enquête est ouverte sur lui dès 1940. Au cours de l'année 1941 il est démis de nombreuses de ses fonctions en raison de ses opinions politiques. Selon une lettre du préfet des Basses-Alpes, il n'est « plus susceptible d'assumer avec l'autorité et l'indépendance souhaitables ses différentes fonctions ¹ ».

Il entre donc en résistance très tôt où il est connu sous le pseudonyme de « Michel ». Au cours de l'année 1941 il se met en contact avec des combattants formés à Marseille : Frenay, Bertin, Malacrida, Juvénal. En juin 1942, il adhère au mouvement Combat dans la région de Manosque, qu'il étend ensuite à tout le département, et qui est alors la seule organisation résistante dans les Basses-Alpes.

Combat organise la résistance, recrute des femmes et des hommes, participe aussi au NAP et à la diffusion de journaux tel que *Combat*, *Franc-Tireur*, *Libération*, *Le Populaire...* L'Armée secrète est créée par le mouvement Combat à cette même époque.

Fin 1942 et début 1943, Combat fusionne sur le plan national avec les mouvements Franc-tireur et Libération pour devenir les MUR dont Martin-Bret devient le chef pour les Basses et les Hautes-Alpes, tandis que Jean Vial prend le commandement de l'AS dans le secteur de Manosque.

Recherché par la Gestapo, Martin-Bret se réfugie à Aix à la fin de l'année 1943. Il continue pourtant son action résistante, toujours en tant que responsable des MUR, et fait de nombreux déplacements dans la région pour prendre des contacts, participer à des réunions, donner des directives, organiser et coordonner les actions résistantes.

Le 10 juin 1943, Martin-Bret et Henri Masi (dit Mouclier, un ami résistant) sont arrêtés par les Italiens à la ferme du « Petit Valgas » à Pierrevert qui servait de cache d'armes. Ils réussissent à s'évader la nuit qui suit leur arrestation. L'épouse de Martin-Bret est arrêtée le lendemain. Elle est interrogée et relâchée aussitôt.

Dans la nuit du 4 au 5 mars 1944, Martin-Bret fait partie de l'équipe des sept résistants qui participe au sabotage de l'usine de Gardanne, dont l'ordre venait de Londres. L'usine, comme celle de Saint-Auban, fabrique de l'aluminium, du chlore et du magnésium pour le compte de l'Allemagne. Cette opération est un grand succès, l'usine étant arrêtée pendant quatre jours et sa production réduite des deux tiers jusqu'à la Libération, alors que tous les ouvriers avaient pu être évacués préalablement par les résistants.

En février 1944 Louis Martin-Bret devient le président du CDL dans les Basses-Alpes. Le 16 juillet 1944, en se rendant à une réunion du CDL à Oraison, il est, lui et d'autres membres du groupe, arrêté par la Gestapo, emprisonné et torturé à Marseille. Il est fusillé à Signes (Var) le 18 juillet 1944 avec une dizaine de résistants.

Il reçoit à titre posthume la croix de Chevalier de la Légion d'honneur par décret du 29 octobre 1945.

¹ Arch. départ. AHP, 42 W 46. Courrier du préfet au ministre secrétaire d'État à l'Agriculture, 21 octobre 1941.



Portrait de Martin-Bret, dans *Mémorial de la Résistance et des combats de la Seconde Guerre Mondiale dans les Basses-Alpes*, Secrétariat d'État aux Anciens Combattants, Commission Départementale de l'Information Historique pour la Paix des Alpes de Haute-Provence, 1992.

Commission administrative
des Hospices, des
Bureaux d'assistance et
des
Bureaux de
Bienfaisance

23 MARS

I

Délégués de l'Adminis-
tration

Council fed
De unum in ipse

L'AMIRAL DE LA FLOTTE, MINISTRE SECRETAIRE
D'ETAT A L'INTERIEUR

- Cabinet du Ministre -

- Direction du Personnel, du Matériel et de la Comptabilité
2me Bureau -

HOSPICE DE MANOSQUE

V I C H Y

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 14 Novembre 1940 et de votre circulaire N° 217, du 24 Décembre 1940, j'ai l'honneur de vous proposer de vouloir bien déclarer démissionnaire d'office de son mandat de Conseiller Général des Basses-Alpes (canton de MANOSQUE), M. Louis MARTIN-BRET, propriétaire à MANOSQUE, sur qui j'avais cru devoir appeler à plusieurs reprises la haute attention de votre prédécesseur, notamment par mes rapports des 22 Octobre et 13 Décembre 1940.

Cet élu cantonal vient d'être condamné par défaut, par le Tribunal Correctionnel de FORCALQUIER, à 8 mois de prison et 5.000 francs d'amende, pour hausse illicite sur une vente de pores.

Nonobstant l'appel qu'il a interjeté contre ce jugement, j'estime que M. MARTIN-BRET ne saurait conserver plus longtemps un titre qu'il n'est plus qualifié pour porter.

Je rappelle que M. MARTIN-BRET, qui était inscrit au Parti S.F.I.O., est un homme dépourvu de tout scrupule et qu'il a dû abandonner ses fonctions de Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Basses-Alpes, à la suite d'une enquête approfondie sollicitée par moi à plusieurs reprises et effectuée sur place par un Inspecteur de la Caisse Nationale. Un Comité de gestion a été installé le 22 Mars 1941 pour remplacer le Conseil d'Administration de cette Caisse régionale révoqué.

Des inspections sont actuellement en cours dans d'autres organismes coopératifs, gérés par M. MARTIN-BRET, dans des conditions qui apparaissent nettement irrégulières.

Enfin, j'ajoute que par ce même courrier, je propose à M. le Secrétaire d'Etat à la Famille et à la Santé, la révocation du mandat de délégué de l'Administration au sein de la Commission Administrative de l'Hospice de MANOSQUE, mandat qui devait arriver à expiration le 31 Décembre 1941 et que détient également M. MARTIN-BRET.

LE PREFET.

telles que celles d'Administrateur du Canal d'Arrosage de MANOSQUE.

En ce qui concerne son éviction de la direction de divers organismes coopératifs des Basses-Alpes, j'estime qu'il convient d'attendre de connaître l'arrêt de la Cour de Cassation, qui doit se prononcer sur l'arrêt de la Cour d'Aix, condamnant l'intéressé à deux mois de prison et 5.000 frs d'amende, pour délit sur le ravitaillement.

Son départ de ces coopératives pourrait, en effet, être susceptible d'entraîner un remaniement assez important de leurs organes de direction .

LE BENEFIT.

Arch. départ. AHP, 42 W 46, courrier du préfet au ministre secrétaire d'État à l'Agriculture, 21 octobre 1941.

DEPARTEMENT DES BASSES-ALPES

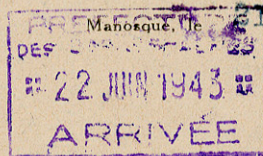
FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom et prénoms de BRET Paul Louis Martin dit MARTIN-BRET
 Date et lieu de naissance ... 18 Juillet 1898 à MARSEILLE (B-du-R)
 Profession Négociant
 Nationalité Française
 Domicile MANOSQUE - 9 Bd de la Rochette
 Situation de famille Marié sans enfant
 Nombre de personnes à charge. Sa femme. Il aurait parait-il recueilli
 une fillette réfugiée
 Situation financière Aisée
 Services militaires Aurait parait-il obtenu la Croix de
 Guerre en 1914-1918
 Arrêté le 10 Juin 1943
 Motif de l'arrestation Soupçonné d'être détenteur du dépôt
 d'armes découvert par les Italiens.
 Autorité ayant procédé à DIGNE
 l'arrestation Autorités italiennes
 Autorité française intervenue. Préfet des Basses-Alpes
 A la date du 11 Juin 1943
 Résultat de l'intervention .. Décision non encore intervenue
 Renseignements et observations
 complémentaires Profitant que ses gardiens étaient en-
 dormis, il s'est enfui avec le sieur
 MOUCLIER et depuis n'ont pas été retrou-
 vés. Ancien Conseiller Général du canton
 de MANOSQUE, déchu de son mandat, M.
 MARTIN-BRET était un des dirigeants du
 parti socialiste S.F.I.O. des plus actifs
 du Département et surtout de la région
 de MANOSQUE, où il jouissait d'une in-
 fluence certaine.

RÉGION DE POLICE DE NICE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

CIRCONSCRIPTION DE
MANOSQUE



21 juin 1943

N° 1197

Le Commissaire de Police
à
Monsieur le Préfet des Basses
Alpes à Digne.

Copies à MM. Le Sous-Préfet de Forélaquier.
L'intendant de Police à Nice
s/c de Mr le Commissaire Divisionnaire, Chef
du Service Régional de la S. Publique.
Le Procureur de l'Etat Français
à Digne.
Le Commissaire Principal, Chef
du District des B.A.

Objet: Libération de la dame MARTIN-BRET par
les Italiens.

J'ai l'honneur de vous faire
connaître que Madame MARTIN-BRET, arrê-
tée dans la nuit du 10 au 11 juin 1943
par les autorités italiennes, à la suite
de l'évasion de son mari, a été rela-
ché(e) le 20 juin 1943, à 11 heures.

Aucune condition n'a été
posée pour sa mise en liberté provisoire
si ce n'est l'obligation de ne pas quitte
r la ville de Manosque et de rester à
la disposition du Commando Italien.

Durant sa détention, la dame
MARTIN-BRET ~~xxx~~ n'a pas eu à se
plaindre de mauvais traitements et au
contraire, elle se plaint à reconnaître
que les autorités italiennes ont été à
l'égard de sa personne d'une courtoisie
et d'une correction parfaites.

Le Commissaire de Police.



Arch. départ. AHP, 42 W 83, rapport de police sur la libération de M^{me} Martin-Bret, 21 juin 1943.

Le Sabotage de Gardanne

Londres vient de donner l'ordre de faire sauter les autoclaves de l'usine de Gardanne.

L'équipe est composée de Martin-Bret, Dumont, René, Brunel, Riton, Jules, Maurice et de moi-même.

C'était le 4 mars au soir. Après un repas sommaire pris chez notre ami Décorry à Aix, où nous préparons nos charges, nous prenons le train de 8 heures, qui nous emmène à Gardanne.

D'une reconnaissance effectuée deux jours avant, il était résulté que nous devions pénétrer dans le mur d'enceinte du côté de la gare, ensuite, à l'aide de cisailles, nous devions nous frayer un passage à travers les barbelés et, revolver au poing, arrêter le plus discrètement possible quiconque nous opposerait une résistance pour parvenir à l'intérieur.

En attendant l'heure de l'opération que nous fixons à 3 h. du matin, nous allons nous installer sous un petit hangar en tôle situé sur la route Gardanne-Aix.

Que le propriétaire nous pardonne si nous avons quelque peu détérioré les parois pour entrer et qu'il soit largement payé en sachant que deux grands chefs, deux grands martyrs, Martin-Bret et Dumont ont couché là.

Un vent sibérien soufflait ce soir là dans toute sa rigueur, j'étais de tous, comme à l'ordinaire, celui qui roupétait le plus, couché sur la terre glacée au milieu du matériel agricole, il nous fut impossible de reposer.

Vers deux heures, Martin-Bret s'en va une dernière fois aux renseignements, il retourne quelques instants plus tard en nous disant que l'usine est gardée par trente gardes armés.

Cela ne modifie en rien notre projet ; vers 2 h. 30, nous approchons de l'usine et nous constatons avec joie que l'entrée principale est ouverte ; revolver et mitraillette en main, René en tête, nous pénétrons à l'intérieur en gens qui entrent chez eux, sans rencontrer de ronde. Martin-Bret avait dans chaque main une grenade.

Nous voilà enfin dans la vaste salle où s'élèvent les 23 autoclaves géants d'acier de 12 m. de haut. C'est là qu'est le premier ouvrier arrêté, « Ne bouge pas, ne crie pas, on ne te fera pas de mal » lui est-il dit, avec le canon sur le ventre ; d'autres suivent au fur et à mesure que nous les rencontrons, presque tous atterrés, malgré les paroles rassurantes que leur prodigue Martin-Bret qui en assure la garde.

Nous avons beaucoup de mal

à placer nos charges contre les parois des bacs, dont le contenu est en pleine fusion ; le chaterton et le plastique fondent comme de la cire, et cela constitue un grave danger.

Par bonheur, plusieurs bacs ont à leur partie inférieure une collerette qui facilite notre tâche.

Après un travail fébrile qui provoque la crainte qu'un mouchard nous échappe, nous terminons l'installation des charges.

Martin, Dumont, René et Brunel font alors évacuer les divers locaux, utilisant sans gêne les ascenseurs.

Je me souviens d'une jeune fille, qui soufflée de terreur, ne voulait pas prendre le large, il nous fallu l'emmener de force hors de l'usine et c'est à grand peine qu'avec Martin, nous lui avons fait avaler quelques gorgées d'eau-de-vie pour la remettre.

Pendant que nous terminions l'évacuation, qui est un spectacle vraiment émouvant, Dumont et René restent les derniers et assurent la mise de feu.

Je dois dire que la sirène d'alerte de Gardanne entre en action avant que l'opération soit terminée, c'est la preuve qu'un salopard nous à signalés.

Le travail a duré près de 2 h. L'explosion s'est produite à 4 h. 30.

L'un des plus beaux sabotages de France venait d'être réalisé.

Dix-sept autoclaves étaient envoyés par le fond, l'usine d'alumine et de magnésium de Gardanne avait cessé de travailler pour l'Allemagne contre la France.

Nous avons alors rejoint Aix à pied par des chemins détournés, nous l'avons atteint vers 6 h. 30 du matin, après avoir traversé deux importants barages.

Ce fut assez amusant d'entendre dans le train qui nous ramenait à Manosque, les versions les plus diverses sur les fameux terroristes de Gardanne.

C'est à Aix que pour la dernière fois je serais la main de mon ami Héraut (Dumont) qui avait fait la guerre comme sergent dans ma compagnie la 216-1 du S.F.D. et que jamais plus je ne devais revoir.

Deux membres, les plus grands, les plus nobles, manquent à cette équipe au jour de la libération, notre illustre et vénéré chef Martin-Bret et Dumont, chef F.F.I. des H.-Alpes.

Français, Françaises, en attendant qu'en lettres d'or leur beau nom soit gravé dans le marbre, inspirons-nous de leur exemple et inclinons-nous bien bas devant leur mémoire avec le plus immense respect. VARENNES.

Arch. départ. AHP, 19 J 4, article paru dans *La Résistance des Basses-Alpes*, jeudi 19 octobre 1944 écrit par Jean Vial (Varennes)



Contre tout ce qui est boche
d'un seul cœur et des deux mains

LA RÉSISTANCE

des Basses - Alpes

Hebdomadaire départemental du Mouvement de Libération Nationale

Secrétariat de la Rédaction : 5, Boulevard de la Plaine — MANOSQUE

23 Octobre 1944

C'est désormais une date historique.

Ce jour-là, le Gouvernement provisoire de la République Française, présidé par le Général de Gaulle, a été reconnu par les Chefs des Nations Alliées. L'événement ne nous surprend pas, car depuis longtemps il était bien entendu que la France demeurerait une grande nation, malgré ses plaies et ses ruines, malgré la Collaboration... que les Français ne toléreraient d'autre Gouvernement que celui de la République... et que le Chef incontesté de ce Gouvernement ne pouvait être que DE GAULLE.

Aujourd'hui la France reprend sa place dans le Concert des Grandes Nations Unies : on ne peut se passer d'Elle pour achever la lutte, parler de paix, organiser le Monde de demain sur des bases démocratiques et humanitaires. « Messieurs, la France continue... » malgré Vichy, malgré Montoire, malgré Pétain, malgré Laval.

Saluons cette reconnaissance — cette résurrection — car désormais, chez nous, la vie vaudra encore la peine d'être vécue. Evidemment, l'édifice a beaucoup souffert, et d'urgentes réparations s'imposent, mais les entrepreneurs sont à pied d'œuvre et nous, les ouvriers fermement décidés à apporter notre concours dévoué et généreux.

Volontiers, nous allons nous remettre en besogne dans l'ordre et dans la paix : c'est de nous que dépend l'avenir du Pays. Faisons en sorte que demain nos Grands Amis n'aient pas à regretter le joli geste de la main largement tendue qu'ils viennent de faire au Gouvernement de la République.

Pour renforcer l'autorité du Chef et du Régime : Unissons-nous et travaillons.

« AU TRAVAIL ! » *Theure presse... le monde attend,*
C. PIERREBARD.

La Résistance en deuil

Notre Ami NOVIK

C'est avec une peine immense que nous relatons aujourd'hui la mort de notre ami Novik.

Né à Moscou, le 12 août 1896, Nicolas Novik, après être passé depuis 1920 par Constantinople puis par Berlin, vint se fixer à Paris en 1938 comme directeur d'une firme cinématographique, après l'annexion des Sudètes, à laquelle il marqua son hostilité.

Cinéaste et producteur de films, il était bien connu des milieux parisiens ; c'était le manager de Lilian Harvey.

En mai 1941, il vint résider à Manosque où il s'acquittait rapidement l'estime et l'amitié de tous.

C'est à Chabrières que, dans un combat héroïque contre l'ennemi commun, il est tombé en brave, les armes à la main, jusqu'à l'épuisement complet de ses munitions.

Je reverrai toujours cette figure si sympathique qui souvent, plusieurs fois par jour, me disait : « Je veux entrer dans la Résistance je veux servir la France ; je veux faire de l'action ; donnez-moi les moyens de passer en Algérie ». (Suite en 2^{me} page)

Pour de Justes Sanctions

On parle beaucoup d'épuration ; on en critique les lenteurs ainsi que les différences de pénalités appliquées. Dans son dernier discours, notre Chef à tous, le Général de Gaulle nous a rappelé que « le pouvoir de rendre la justice revient exclusivement aux magistrats et aux juges commis pour ce faire par l'Etat ». Ainsi, ce ne sera que grâce à une étroite collaboration entre la Résistance et ces organismes légaux que leur travail d'épuration et de répression pourra être accompli avec rapidité, efficacité et justice. Deux remarques sont alors à faire.

La première est que bien souvent les magistrats rencontrent des difficultés pour instruire un affaire, faute de pouvoir recueillir des faits la concernant. Il n'est déjà pas toujours facile de faire la preuve de certains actes (dénonciations, etc...) préparés et perpétrés dans l'ombre ; mais il est absolument révoltant que des personnes connaissant des faits capables d'éclaircir des affaires à l'instruction se taisent, se rendant, par leur silence coupable, complices de traites qu'ainsi elles protègent, soit par lâcheté, soit par intérêt, soit pour des motifs moins avouables de complicité dans le marché noir, soit encore par suite d'interventions de tierces personnes.

Combien colportent des « histoires intéressantes » qui, priés d'en faire la déposition signée, se récusent et fuient leurs responsabilités. Si ce qu'ils racontent n'est que bobard, qu'ils se taisent ; mais si la chose est véridique, alors ils sont aussi traités à la Patrie que ceux qu'ils couvrent de leur silence, et il doit appartenir à la justice de les rechercher, de les poursuivre et de les punir pour une complicité aussi ignoble.

La seconde remarque concerne les témoignages à décharge apportés à la barre par des personnes de bonne foi qui pour cela sont suspectées de vouloir « soutenir » ou « protéger » des inculpés. Qui dit juger, dit peser comme le montre assez la balance emblématique de dame Thémis. Il appartient donc aux juges — qui sont les jurés choisis parmi les résistants — et à seuls, de faire un bilan de l'activité de chaque individu passant en jugement pour appliquer aux délits qu'il a commis des sanctions adaptées à leur gravité.

Dans le plateau du mal — lequel, lorsqu'il s'agit d'un membre d'un groupement anti-national, penche déjà terriblement sous cette seule charge — il faut ajouter toutes les dénégations, provocations, etc... Il est possible que parfois

des témoignages favorables soient produits dans l'autre plateau, tels une aide apportée à des réfractaires ou des facilités accordées à des résistants. Encore faut-il que la justice n'admette point là de vagues déclarations, mais des faits certains, dont les jurés doivent mûrement apprécier le poids en fonction de l'importance et de la date de ces actes. Mais on comprend qu'aucun témoignage à décharge ne saurait effacer la tâche d'avoir fait partie de la Milice ou d'avoir été mouchard.

Rendre la justice est une mission sacrée, souvent malaisée ; mais ce n'est qu'en établissant un inventaire impartial et aussi complet que possible de l'activité de chaque accusé, grâce aux multiples dépositions recueillies pour ou contre et appréciées à leur juste valeur, que la Cour de Justice pourra porter des jugements équitables, adaptant à chacun, sans haine mais avec rigueur des pénalités proportionnées à sa culpabilité.

Les patriotes veulent des sanctions sévères, définitives et justes ; ils ne sont ni des S. S. ni des bourreaux ; ils veulent avoir des juges qui soient des jurés choisis parmi les résistants — et à seuls, de faire un bilan de l'activité de chaque individu passant en jugement pour appliquer aux délits qu'il a commis des sanctions adaptées à leur gravité.

G. MARTIN-CHARPENEL.

NOS MARTYRS

JEAN PIQUEMAL

Issu d'une vieille famille marseillaise, Jean Piquemal naquit à St-Raphael, le 24 septembre 1904. Son père ayant été tué à la guerre, alors qu'il n'avait que onze ans, il s'applique par de sérieuses études au Collège de Draguignan à donner à sa mère qu'il chérissait doublement toutes les satisfactions qu'un fils affectueux et prévenant pouvait lui apporter en consolation. Après de studieuses années passées à l'Ecole de Pharmacie de Marseille, il part en Corse pour le service militaire et revient en 1930 à Draguignan où il prend une pharmacie.

Mais son esprit scientifique, porté vers les recherches et les analyses, s'accommode mal d'un tel commerce. Aussi ayant appris le projet de création d'un laboratoire important à l'Hôpital de Draguignan, il retourne à Marseille se perfectionner dans cette branche de la chimie biologique qu'il affectionnait particulièrement et qu'il cultivait avec bonheur, et en 1937, il revient dans la cité dracénoise organiser comme pharmacien-chef un laboratoire moderne que le Ministre de la Santé vient inaugurer et qui lui vaut les éloges de tous les connaisseurs.

Il se consacre alors avec une ardeur juvénile à son travail, cherchant sans cesse à améliorer son service, passant ses veilles à parfaire ses connaissances. Sa formation scientifique doublée d'une solide philosophie, ses aspirations humanitaires, son caractère dévoué et obéissant, son besoin permanent d'action le font adhérer au parti socialiste (comme son père et son grand-père) et font de lui un militant syndicaliste énergique. Comme secrétaire du syndicat des hospitaliers il soutient de nom-

breuses réformes dans le régime de ces derniers.

La guerre vient ; mobilisé comme Lieutenant, il part volontaire aux Antilles comme pharmacien de l'hôpital de Fort de France. Le périple qu'il effectue à cette occasion s'accorde avec son goût pour la mer ; car malgré un corps d'apparence malade, Piquemal aime les sports ; il s'adonne l'été aux joies du canotage ou du camping et l'hiver consacre ses vacances aux sports de neige, en particulier dans nos Basses-Alpes.



A la démobilisation, il reprend son poste à l'Hôpital de Draguignan, mais ses antécédents syndicalistes, ses opinions gaullistes lui méritent d'être renvoyé par la Commission administrative qui est aux ordres de Vichy. Devant une pareille injustice, l'homme d'honneur se révolte, le luttant entre en lice ; Piquemal constitue un dossier volumineux et éloquent par les témoignages en sa faveur de tous les médecins de la région et par des rapports terriblement accusateurs contre ceux qui veulent

l'évincer. Il le porte jusqu'au gouvernement et celui-ci, après enquête, doit se démentir et confirmer la valeur scientifique et la probité morale de son auteur. Il est réintégré à son poste. Satisfait de cette victoire de principe, mais dégoûté des hommes contre lesquels il a dû s'insurger et de leurs vils procédés, il demande un congé de longue durée et vient se fixer à Manosque, en juin 1941.

Fort d'une première expérience, il y crée un laboratoire particulier d'analyses biologiques et de chimie agricole qui, grâce à sa science prend rapidement une magnifique extension. Tous nos confrères bas-alpins et même provençaux pour lesquels il a travaillé avec beaucoup de dévouement pourraient témoigner de sa compétence et ce nous était personnellement un régal que d'aller converser avec lui sur des sujets médicaux-pharmaceutiques. Conscientieux jusqu'au scrupule minutieux à l'extrême, par son travail méticuleux il méritait à juste titre la confiance des malades et des médecins. Pour nous, médecins, c'était un grand réconfort que de pouvoir faire appel au concours d'un collaborateur à une telle valeur ; pour de nombreux malades, il aura été la planche de salut ; aussi tous nous le regretterons amèrement.

En fin d'année 1942, lorsque les M. U. R. touchent notre région de leurs réseaux d'activité, il participe aussitôt et de tout cœur aux premières organisations de la Résistance bas-alpine. En 1943, il est nommé chef départemental N. A. P. et, tout en continuant ses travaux de laboratoire, se donne de plus en plus à sa nouvelle tâche. (Suite en 2^{me} page)

L'Action des Coopératives des B.-Alpes dans la Résistance

Les Coopératives ont, dès la première heure, apporté leur concours le plus actif à l'organisation et à la marche de la résistance dans notre département.

Dès 1942, notre Président-Fondateur, M. Martin-Bret, en rapport déjà depuis des mois avec les chefs de la région, jette les premières bases de la résistance dans les Basses-Alpes.

Les dépôts et silos de nos Coopératives deviennent les boîtes aux lettres de la résistance. Nos gérants, pour ne citer que Chaudon à Oraison, Vesian à Sisteron, Girard à Mane, sont les organisateurs et les chefs dans leur propre commune.

Nos camions transportent les armes, le ravitaillement des premiers miers maquis, quelques fois, même, les maquisards eux-mêmes. Nos chauffeurs accomplissent leur tâche avec un courage et un dévouement au-dessus de tous éloges.

A ce sujet, je veux conter une anecdote qui dira mieux que tous les écrits le dévouement et les risques courus par nos chauffeurs :

« C'était au temps de l'occupation italienne. Un de nos camions chargé d'armes et munitions se rendait d'une commune du Var dans notre département.

« A la nuit tombée, notre chauffeur, accompagné de M. Martin-Bret se trompe de route et s'engage sur une route militaire. Quelques kilomètres plus loin, le camion, cerné par une patrouille stoppe.

« M. Martin-Bret est emmené devant les officiers italiens. Après explications, un officier s'offre à reconduire nos amis. Voici donc l'officier assis dans la cabine avec une caisse de grenades à ses pieds, tandis qu'un soldat italien prenait place, tout bonnement, sur des sacs remplis d'armes.

« Remis dans le droit chemin, on se sépare sur une bonne poignée de mains et on arrive enfin sans encombre au lieu de destination. On avait eu chaud, mais quelle joie d'avoir pu berner l'ennemi ».

Quelle belle chose aussi que le magnifique dévouement de nos coopérateurs, de tous ces paysans bas-alpins auxquels on ne fait jamais appel en vain. La Résistance leur doit beaucoup, et on ne les remerciera jamais assez.

Hélas ! toutes ces actions ne furent pas sans sacrifice. Nul n'ignore que parmi les martyrs de Signes, se trouvaient les corps de notre Président Martin-Bret et de Chaudon, gérant de notre Silo d'Oraison, qui payèrent de leur vie, l'amour profond de la Patrie.

Nos Coopératives eurent également à déplorer la perte d'un de leurs meilleurs employés, Léon Féraud, mitraillé sur la route de Volx à Manosque.

Les morts nous ont tracé la voie. Nous ne faillirons pas à leur mémoire.

F. MARGAILLAN.

La IV^{me} République

sera la

RÉPUBLIQUE DE
LA RÉSISTANCE

(Suite en 2^{me} page)

MARTIN-BRET

Chef de la Résistance Bas-Alpine à l'honneur

Nous sommes heureux d'apprendre que faisant suite à la décision du C.D.L. du 17 septembre 1944, le ministre de la guerre par décret en date du 29 octobre 1945, a confirmé la croix de Chevalier de la Légion d'honneur, à titre posthume au grand chef de la Résistance Bas-Alpine, Louis Paul Martin-Bret, avec la citation suivante :

« Commandant des Forces françaises de l'Intérieur, Résistant de grande classe, a été le créateur, l'animateur, l'organisateur de la résistance dans les Basses-Alpes où son rôle et son action furent déterminants.

« A participé à de nombreuses actions dont les plus marquantes furent l'évasion d'un général et la destruction de l'usine de Gardanne.

« Toujours prêt à servir, a été

arrêté par les Allemands et fusillé à Signe, le 18 juillet 1944.

Cette nomination qui comporte l'attribution de la croix de guerre avec palme, consacre la mémoire de Celui, dont le souvenir restera cher à nos cœurs et envers qui, la France et les Basses-Alpes plus particulièrement, ont une si lourde dette de reconnaissance. »

Arch. départ. AHP, 19 J 4, article du *Provençal*, 3 février 1946

Nous avons nous aussi confiance en son étoile
qui en le courant s'étendra sur ses compagnons d'infortune
et nous sommes convaincus de le revoir bientôt parmi nous.
Ce jour-là sera pour nous, pour les
Basses-Alpes reconnaissants, un jour de joie, un jour
de victoire, un jour de bonheur - - - -

VARENNES -

Je vous prie de faire diffuser cet article
et article dans toute la presse et me remerciant
pour cela de Max Juvinat, de Lionel, de Duffier - etc.
aupres vous pourriez en diffuser de la part de

Jean Vial (Varennas)

Bar Pernot

Maurice BA

Avec Chef Départemental H.S.

Je tout avec Merci



LA RÉPRESSION DE LA RÉSISTANCE

La France de Vichy

Dès l'été 1940, la répression vise tous les individus considérés comme dangereux pour la défense nationale et la sécurité publique, tels les communistes, dont le parti était déjà visé par le décret-loi du 26 septembre 1939, qui peuvent être internés administrativement dans les différents camps des Basses-Alpes (la Bégude-Bras d'Asse, Oraison, Sisteron, le Chaffaut...). La franc-maçonnerie est interdite par la loi du 13 août 1940, loi qui dissout les « sociétés secrètes ». Sont également visés les tziganes, les syndicalistes, les juifs. Les fonctionnaires et magistrats appartenant à ces groupes peuvent être révoqués. Les acteurs de la répression sont la police et la justice (les polices municipales sont étatisées en 1941, année de création de la police nationale).

La mise au pas des Français se fait dès 1940 au rythme des décisions gouvernementales. Il est interdit d'écouter la radio anglaise dans les lieux publics à partir d'octobre. À partir de novembre, les maires des communes de plus de 2 000 habitants seront désormais désignés par l'État.

La situation se radicalisera à partir de l'invasion de l'URSS en juin 1941, en zone libre comme en zone occupée : des tribunaux d'exception, les sections spéciales, sont créées en août 1941. Les inculpés y sont jugés sans instruction préalable ; les jugements ne peuvent faire l'objet d'aucun recours alors que se multiplient les condamnations à mort.

François Roche, instituteur déplacé

François Roche, instituteur à Simiane, publie en décembre 1932 un article violemment anti-militariste dans le *Travailleur des Alpes*, journal local de la SFIO, où il renvoie dos à dos les violences allemandes (dénoncées par la presse française) et celles commises par les Français (et niées par la même presse) pendant la Grande guerre. Cet article, signé « François Roche, instituteur » lui vaut un

blâme de l'inspecteur d'Académie, avec inscription à son dossier. M. Roche étant également franc-maçon, ce passé le rattrape au début de la Seconde guerre mondiale puisqu'on le retrouve inscrit sur une liste de fonctionnaires appartenant aux sociétés secrètes dès septembre 1940. Il est ensuite déplacé d'office dans la Drôme avec son épouse, également enseignante (à laquelle il n'est pourtant rien reproché). Révoqué en 1942, il sera réintégré dans le Gers en 1943.

L'occupation italienne

La zone dite libre disparaît le 11 novembre 1942 quand, en représailles au débarquement allié en Afrique du nord, elle est envahie par les armées de l'Axe. La plus grande partie de la zone Sud est maintenant occupée par les Allemands, tandis que notre département voit l'arrivée de la IV^e Armée italienne du général Vercellino. L'occupation des Basses-Alpes, comme celle des Hautes-Alpes, sera toutefois plutôt réduite, à l'image de la faible importance stratégique de notre département.

L'occupation italienne est plutôt discrète, les autorités militaires n'appliquant qu'exceptionnellement la politique de répression et de persécution envers les Juifs et les opposants au régime de Vichy. Toutefois, la répression italienne va s'exercer contre les maquis, mais souvent sans obtenir les résultats escomptés. Ainsi, contre le maquis du Contadour en mai 1943, dont les groupes parviennent à s'échapper; ou dans la région d'Entrevaux, ratisée en juin.

Pour l'ensemble de ces opérations, le bilan est de 15 personnes arrêtées : d'autres ont été relâchées ou se sont évadées. Les forces italiennes ne semblent pas avoir été très déterminées à pourchasser les résistants.

L'occupation allemande

Au début de l'occupation de la zone Nord, la priorité des Allemands est d'assurer la sécurité de leurs troupes. L'occupation allemande du sud-est de la France à partir de septembre 1943 est tout autre : dès les premiers jours, les nazis établissent couvre-feu, persécutions, arrestations et déportations massives de Juifs et de résistants avec le concours de la Milice et de la police de Vichy. La Milice a été créée en 1943, comme force supplétive du maintien de l'ordre, constituée certes de partisans de l'extrême droite, mais elle accepte aussi tous les candidats, tels ceux issus de la pègre. En ce qui concerne les Allemands, la répression a été prise en main par la Gestapo depuis septembre 1943 (en 1940 ils sont peu présents et ce sont les militaires qui assurent la sécurité), qui est un service du SIPO-SD, constitué par la fusion de la police nazie et des services de sécurité SS. À Digne, le siège de la Gestapo est installée à la villa Marie-Louise, tandis qu'une garnison de 600 hommes est abritée à l'hôtel voisin de l'Ermitage.

Le paroxysme de la répression se situe entre septembre 1943 et l'été 1944, les Allemands redoutant alors le débarquement prévisible, alors que les effectifs des maquis augmentent. Les opérations contre ces derniers sont alors assimilables à une campagne de terreur, comme celle qui est menée par la Wehrmacht au début du mois d'avril 1944 contre le groupe de maquisards de la Braisse, au sud de Digne. Il semble que les Allemands aient connu leur emplacement après avoir arrêté deux autres maquisards torturés à la villa Marie-Louise. Les résistants vont ainsi tomber dans un véritable guet-apens qui va se solder par le massacre de dix d'entre eux.

L'arrestation d'Oraison

Le 16 juillet 1944, toute la direction du CDL (Louis Martin-Bret, Marcel André, François Cuzin, Jean Piquemal...) se réunit au premier étage du café de France à Oraison. Sans doute dénoncés, les participants sont arrêtés à la sortie de l'établissement par des

« Brandebourg », supplétifs de la Wehrmacht qui, selon une méthode souvent utilisée, se sont fait passer pour des maquisards. Conduits au siège de la Gestapo de Marseille, rue Paradis, ils sont torturés avant d'être conduits à Signes dans le Var, où ils sont fusillés le 19 juillet 1944 puis jetés dans une fosse commune.

Une nouvelle loi va rendre LA RÉPRESSION DES MENÉES MARXISTES ET ANARCHISTES PARTICULIÈREMENT RAPIDE ET SÉVÈRE

**Dans les 8 jours, les inculpés seront condamnés
à des peines allant de la prison à la mort.
La sentence sera exécutoire immédiatement**

VICHY, 23 août. — La répression des menées communistes et anarchistes sans laquelle l'œuvre de redressement national serait gravement compromise, vient d'être renforcée sur toute l'étendue du territoire.

Les peines dérisoires encourues jusqu'à présent par les auteurs de troubles rendaient illusoire l'action de la justice. Des sections spéciales instituées auprès de chaque tribunal militaire ou de chaque tribunal maritime par une loi parue ce matin au « Journal Officiel » vont désormais permettre à ces tribunaux d'agir vite et de frapper durement les propagandistes marxistes.

De la prison à la peine de mort

C'est ainsi que les peines que prononcera la section spéciale sont l'emprisonnement avec ou sans amende, les travaux forcés à temps ou à perpétuité et la mort, sans que la peine prononcée puisse être inférieure à celle prévue par les dispositions retenues pour la qualification du fait poursuivi.

Lorsque les crimes ou les délits auront été commis par un militaire ou un fonctionnaire ou un agent de l'Etat, des départements ou des communes des départements industriels de l'Etat ou de tous services publics concédés ou non, la section spéciale ne pourra pas

prononcer de peines inférieures au maximum de la peine prévue par les dispositions retenues pour la qualification.

Les individus trouvés en flagrant délit d'infraction pénale résultant d'une activité communiste ou anarchiste seront traduits directement et sans instruction préalable devant la section spéciale.

Aucun délai ne sera imposé entre la citation de l'inculpé devant la section spéciale et la réunion de celle-ci; à défaut d'un défenseur choisi par l'inculpé et présent à l'audience, le président de la section spéciale désignera immédiatement un défenseur d'office.

La procédure sera instruite dans un délai de 8 jours

Hors le cas d'arrestation en flagrant délit, la procédure sera instruite dans un délai de huit jours. Aucune voie de recours ne sera admise contre les ordonnances rendues par le juge d'instruction qui renverra directement l'affaire et le prévenu devant la section spéciale.

A l'égard des accusés présents, celle-ci statuera dans un délai de deux jours à la réception du dossier par le président. Lorsque l'inculpé renvoyé devant la section spéciale n'aura pu être saisi ou lorsque, après avoir été saisi, il se sera évadé, sur le vu de l'ordonnance de renvoi et la diligence du magistrat exerçant les fonctions de ministère public, le président de la section spéciale rendra une ordonnance indiquant l'infraction pour laquelle l'inculpé est poursuivi et portant qu'il sera te-

nu de se présenter dans le délai de dix jours à compter de l'accomplissement de la dernière en date.

Formalités de la publication de ladite ordonnance

La publication sera assurée par la signification de l'ordonnance au dernier domicile connu de l'inculpé par l'affichage à la porte de son domicile, et par insertion dans trois journaux désignés par ladite ordonnance.

Après l'expiration de ce délai, il sera procédé au jugement. Le jugement sera affiché à la porte du domicile du condamné. Les jugements rendus par les sections spéciales ne seront susceptibles d'aucun recours ou pourvoi en cassation. Ils seront exécutoires immédiatement. (H. O. F. I.)

Arrestation de distributeurs de tracts communistes à Millau

Millau, 23 août. — Dimanche matin, un gardien de la paix appréhenda en flagrant délit de distribution de tracts communistes, le nommé Talis André, 32 ans, dit « Le Balès ». L'enquête aboutit à l'arrestation des nommés Noyrigat Louis, 42 ans et Covinhes Henri, 43 ans, qui ont aussi participé à la distribution. Il a été établi d'autre part que le jeune Noyrigat Louis-Jean, âgé de 20 ans, a participé à la distribution des tracts. Un mandat d'arrêt est lancé contre lui.

Les nommés Talis André, Noyrigat Louis et Covinhes Henri ont été déférés au Parquet et écroués.

SURETE NATIONALE

Commissariat de Police

Digne, le 25 Octobre 1941

DE DIGNE
(Basses-Alpes)

N° 4649

Le Commissaire de Police de la Ville de Digne

OBJET :

à Monsieur le PREFET des Basses-Alpes

D I G N E

OBJET.- REYMOND Camille ayant appartenu à la Loge Maçonni-
-que "La Fraternité Provençale".

REFERENCE.- Votre note Cab/I66I du 10 Octobre 1941.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le nommé REYMOND Camille Gaston, né le 1^o Avril 1892, à Digne (B.A), de feu Auguste et de Arnaud Sylvie, marié à Lombard Edma, sans enfant, de nationalité française, demeure à Digne, Quartier de la Sèbe, Route des Sieyes.

Il est propriétaire de l'immeuble qu'il occupe et d'une parcelle de jardin, le tout valant environ 80.000 frs
Commis de 1^o classe à la Société Nationale des Che-
-mins de Fer Français (et non aux P/T/T), il a demandé la retraite par anticipation (loi s/les anciens combattants)
Il touche une pension de retraite annuelle de 8.200 francs.

De 1931 à 1934, il a fréquenté assidûment la Loge Ma-
-çonnique "La Fraternité Provençale" dont le siège était à Oraison. Il a été secrétaire de cette Loge, durant toute l'année 1934. Par la suite et sur l'insistance de sa femme, il n'a fréquenté cette société secrète que par intervalles de plus en plus éloignés.

Depuis la dissolution, il ne s'est plus livré à aucune activité.

Son attitude politique, sa conduite et sa moralité ne font l'objet d'aucune remarque défavorable. Il ne se dé-
-place pas longuement et il cultive habituellement son jardin.

CABINET DU PRÉFET

Date d'arrivée : 28-10-41

Heure d'arrivée : 5

N° d'arrivée : 1614

LE COMMISSAIRE DE POLICE



Hugues

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA
SURETÉ NATIONALE
SERVICE DES RENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX DES BASSES ALPES

DIGNE, le 21 JUILLET 1942

Le Commissaire Principal SANGLA
Chef de Service
N° 3564/CA.

à Monsieur le PREFET des Basses-Alpes

(Cabinet) à DIGNE

En communication à :

M. le COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE, Chef du Service des
Renseignements Généraux à MARSEILLE

Objet.- Distribution de tracts communistes aux envi-
rons de RIEZ.

Référ.- CAB./2758 en date du 7 juillet 1942.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que de l'enquête à laquelle il a été procédé, il résulte que les quatre tracts "L'AVANT GARDE", non datés et portant le n° 50-20, édités par la Fédération des Jeunes communistes de France, trouvés au Quartier de la Trinité, commune d'Allemagne, proviendraient certainement de Marseille.

C'est d'ailleurs l'avis de M. POIZAL, Directeur du Chantier des Aciéries du Nord, qui a été consulté à cet effet. Il a entièrement confiance en ses ouvriers. Toutefois, il a des doutes sur un de ceux-ci qui travaille irrégulièrement et qui se déplace assez souvent pour aller à Marseille.

Il s'agit du nommé THOMAS Auguste Marie Joseph, né le 23 janvier 1917 à Sérent (Morbihan)

de Auguste et de RUBAUT Augustine, célibataire, domicilié à Marseille, 1, Rue Vivaux -vieux quartiers- travaillant au compte des aciéries du Nord depuis le 1er avril 1942.

le 21 JUILLET 1942

Une surveillance paraît donc s'imposer à Marseille, où, chaque jour, à 6 heures partent un ou deux camions, du Cours Liataud, en direction de Riez, pour y prendre le bois exploité par la Société.

P. LE COMMISSAIRE PRINCIPAL en-congé

LE COMMISSAIRE SPECIAL

Le Commissaire Principal SANGLA
Chef de Service

signé : CANALE

à Monsieur le PRÉFET des Basses-Alpes

(Cabinet) à D I G N E

Renseignements Généraux à MARSEILLE
M. le COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE, Chef de Service des Renseignements Généraux à MARSEILLE

Réf. - GAB. 2758 en date du 7 juillet 1942.
Objet. - Distribution de tracts communistes aux environs de RIEZ.

Il est d'ailleurs l'avis de M. POIZAL, Directeur du Quartier des Acieries du Nord, qui a été consulté à cet effet. Il a entièrement confiance en ses ouvriers. Toutefois, il a des doutes sur un de ceux-ci qui travaille irrégulièrement et qui se déplace assez souvent pour aller à Marseille.

Il s'agit du nommé THOMAS Auguste Marie Joseph, né le 23 janvier 1917 à Sèrent (Morbihan)

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
POLICE NATIONALE

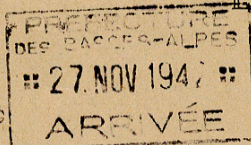
SERVICE
DES RENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX

(District des Basses-Alpes)



N° 6392/Q.7

ÉTAT FRANÇAIS



le DIGNE le 27 NOVEMBRE

194 2

Le Commissaire Principal SANGLA
Chef de Service

à Monsieur le PREFET des Basses-Alpes

(Cabinet) à DIGNE

En communication à :

M. l'INTENDANT de POLICE (Renseignements Généraux), à NICE
M. le DIRECTEUR GENERAL des Renseignements Généraux, VICHY

Objet.- RAPPORT D'INFORMATIONS : OCTOBRE-NOVEMBRE 1942

I - OPINION PUBLIQUE.-

a) Evénements d'ordre extérieurs :

Depuis le précédent rapport de nombreux et graves événements sont survenus dans le domaine extérieur sans que l'on puisse pour cela concrétiser un courant d'opinion quelconque dans le public, lequel n'exteriorise pas ses sentiments et ne se départit à aucun moment de son calme, qui semble se confiner à un désintéressement fictif des événements. Dans la douloureuse page de l'invasion de l'Afrique du Nord, il voit en contre partie l'espoir d'une fin prochaine des événements.

La chronique locale a été plus particulièrement alimentée, par l'importance des nombreux avions lourds de la R.A.F. qui survolent presque journellement notre région en direction de l'Italie.

b) Evénements d'ordre intérieur:

Le passage à la dissidence du Général

Arch. départ. AHP, 42 W 41, rapport d'informations sur la période octobre-novembre 1942
du commissaire des R G au préfet, 27/11/1942

Giraud et quelques jours après celui de l'Amiral DARLAN a apporté aux partisans de la non-collaboration un argument sérieux qui renforce leur position et justifie leurs espoirs. Cependant, l'occupation militaire des points stratégiques de la zone libre, par les troupes de l'axe a jeté durant quelques jours un désarroi certain, à tel point que la majorité quelque peu ébranlée, remettait tout son espoir dans le Maréchal Pétain vers lequel elle se retourne dans les moments les plus critiques.

On prévoit dans un avenir prochain de graves décisions que les Pleins Pouvoirs accordés à M. Le Président Laval semblent confirmer. On colporte le bruit d'un remaniement ministériel, de changement de politique intérieure; de nettoyage dans les Administrations..... n'empêche que le public fait confiance au Maréchal et à son Président, dont les sentiments s'accordent pour mener à bien les destinées de notre Pays.

Dans les Basses-Alpes, tous ces événements n'ont amené ni trouble, ni désarroi moral, la population reste calme et confiante, le meilleur climat de cette situation en est donné par les Caisses d'Epargne qui durant la période du 7 au 23 novembre ont encaissé 2.79876 francs contre un retrait de 698.038 francs.

LA RELEVÉ.-

Comme je l'indiquai dans un précédent rapport hebdomadaire, les déclarations de M. MICHELONNE avaient porté le "coup de grâce" à la relève.

Ici, le contingent réclamé ne sera pas atteint. En ce qui concerne simplement les usines de Saint Auban, les 24 ouvriers désignés par l'Inspection du Travail ont refusé la signature de tout contrat et trois seulement, déficients au point de vue physique, se sont présentés à la visite médicale réglementaire. Quant aux volontaires, depuis le début de ce recrutement, 66 ont signé un engagement pour aller travailler en Allemagne 20 étrangers et 46 français, dont 2 originaires des Basses-Alpes.

MOUVEMENT SOCIAL:

Les journées du 1er et 11 Novembre se sont déroulées dans le calme le plus complet.

A différentes reprises des tracts, en très petite quantité (50) ont été jetés, nuitamment, sur la voie publique. Ils ont été immédiatement ramassés par les rondes de Police et, de ce fait, cette propagande subversive a été ignorée du public.

De nombreuses perquisitions ont été opérées au domicile d'ex-communistes; des propositions ont été faites: une pour une mesure d'internement, cinq pour assignation en résidence surveillée.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES SERVICES DE POLICE DES BASSES ALPES

Une cartouche de cheddite, enveloppée dans un papier d'emballage a été déposée dans la nuit du 11 au 12 novembre, devant le Bureau de l'Office de Placement, allemand de Digne. L'auteur n'a pas été découvert, bien que l'enquête faite par la Sécurité Publique fait peser ces soupçons sur certains individus fréquentant assidûment la Commission italienne d'armistice.

Les partis politiques n'ont manifesté aucune activité. A signaler une délégation du P.P.F. conduite par son Président M. BOYER, pour assister au Congrès de Paris.

OCCUPATION:

Des troupes italiennes sont venues cantonner dans la région d'Entrevaux et de Castellane. Elles sont restées peu de jours. Aucun incident ne s'est produit, la population n'a cessé de se départir de sa résignation et de son calme.

c) Ravitaillement:

Le ravitaillement dans les épiceries et boucheries donne malgré tout l'impression d'une abondance relative. Il n'y a que peu de protestations du public qui comprend les difficultés de l'heure présente et qui d'ailleurs a bénéficié d'importantes répartitions de châtaignes et de pommes de terre.

Un vol important de tickets d'alimentation a été opéré durant la journée du 23 novembre dans les bureaux du Ravitaillement de Digne. On signale la disparition de 5.753 feuilles de tickets de pain et de 1.667 cartes de textiles.

Les paysans tentés par l'appât du gain continuent à vendre leurs produits à des prix prohibitifs. Les Renseignements Généraux eurent, pour leur part à connaître plusieurs affaires de hausse illicite qui furent sévèrement sanctionnées:

- Affaire DONNADIEU Jérémie, hausse illicite sur le prix de vente des pommes de terre - 15.000 francs d'amende (proposé pour internement administratif).
- Affaire RIVARO Joseph, abatage clandestin, en instance (arrestation);
- Affaire DAVIN Emile et ARNAUD Marius, abatage clandestin, en instance. (arrestations);
- Affaire BIGUET-PETIT Jean, vente de pain blanc, en instance, (interné).

13628

II - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES SERVICES DE POLICE DES BASSES ALPES.

Les Services de la Sécurité seront bientôt transférés dans l'ancien immeuble de la Banque Populaire, Boulevard Gassendi, actuellement en réparation.

M. VERGNE, Inspecteur de Police, a pris possession de son poste aux Renseignements Généraux de Digne;

M. CONSTANT, Inspecteur a été détaché à la Sous-Préfecture de Forcalquier.

Cependant que le poste de Barcelonnette, en l'absence de son titulaire, dont la mutation a été rapportée, est provisoirement occupé par M. ISNARD, Commissaire de Police détaché des Renseignements Généraux de NICE.

Les renseignements Généraux des Basses-Alpes ont enregistré durant cette période de 2 mois 1.350 numéros et traité les principales affaires suivantes:

- En quêtes spéciales	10
- Renseignements sur personnes	56
- Visas passeports	34
- Interceptions postales	8
- Renseignements fonctionnaires	16
- Candidatures emplois	32
- Retraits port armes	4
- Dépôts explosifs	6
- Autorisations séjour	8
- Demande carte identité	4
- Retrait expulsion	1
- Naturalisations	8
- Etrangers condamnés	14
- Révisions naturalisations	6
- Abatages clandestins	3
- Hausses illicites	2
- Demande internement	3
- Assignations résidence	5
- Inscription liste "S"	2
Mandat arrêt	1
Arrestations : Marché Noir	4
Avortements	2



LE COMMISSAIRE PRINCIPAL
Chef de Service

Commissariat de Police
de Digne
(BASSES-ALPES)

N° 1821

du Roy de Blicquy
Serge Henri

apposition sur la voie
publique des inscriptions
"1918-1943 - V - #"
inscriptions séditieuses
Enquête

L'an mil neuf cent quarante trois le dix neuf
du mois d'avril vers 0 heure

Devant Nous, Henri BAISSE

Commissaire de Police de la ville de Digne, Officier de la Police
Judiciaire, auxiliaire de Monsieur le Procureur de l'État Français.

Se présente le gardien de la Paix MARTIN, de notre
Commissariat, qui nous conduit un individu qu'il vient
de surprendre, rue de l'Abattoir, alors qu'il inscrivait
à la craie, sur les murs les signes suivants:

"1918-1943 - V - Croix de Lorraine".

Nous interpellons aussitôt le dit individu qui
répond comme suit à nos diverses interpellations:

" Je me nomme DU ROY de BLICQUY Serge Henri, né
le 25 Avril 1909 à Izelles (Belgique) de nationalité
Belge, non Israélite, de confession; catholique, fils
de Paul Eugène et de Marie Louise DAERGUON, marié à
REGNART Jeanne (divorcé depuis Mai 1942), un fils (à
ma charge), artisan mécanicien, dt I rue Prête à Pertir
à DIGNE.

Je suis Ingénieur du Génie Civil, de PARIS.

Je suis en règle en Belgique ayant fait mon
service militaire en 1930 (dix-huit mois de services
dans la cavalerie-Adjudant de réserve) J'ai fait
la Guerre en 1939-1940. Je suis titulaire de la
Croix du Combattant Volontaire (Décoration Française)

Je n'ai jamais été poursuivi ni condamné devant
un Tribunal Pénal, tant en France qu'en Belgique.

Au moment où le gardien de la Paix MARTIN
m'a appréhendé, vers minuit, je rentrais à mon domicile
ma tournée terminée.

J'étais sorti vers 23 heures 30, avec dans ma
poche plusieurs morceaux de craie et j'ai tracé; en
différents endroits sur les murs de la ville, et principa-
lement sur la route suivie par les soldats Italiens
pour rentrer à leur Caserne du Cours Maréchal Pétain

L'inscription "1918-1943, et la Croix de Lorraine, dans la
branche d'un "V"

S.I. Je n'ai jamais apposé sur les murs de la ville d'au-
tres inscriptions identiques à celles que j'ai faites
ce soir. Si je me suis permis d'agir ainsi c'est que de-
puis quelques temps les soldats Italiens ne circulent
plus qu'en chantant sous mes fenêtres.

S.I. Je n'ai jamais manifesté de sentiments hostiles au
Gouvernement actuel de la France et n'ai jamais distribué
de tracts subversifs ou Gaullistes, ou de toute autre
nature. Je n'appartiens à aucune organisation Gaulliste ou
autre.

Je ne vois rien à ajouter.

S.I. J'ai connu la signification des signes dont il s'agit
à Paris, en 1941, alors de nombreuses inscriptions de ce
genre étaient faites dans cette ville.

S.I. Je n'écoute pas la radio anglaise ou dissidente.

S.I. Je vis régulièrement à DIGNE, des subsides que me fait
tenir ma mère qui demeure au CANNET de CANNES (A.M) 4 bd
Gambetta. Je reçois régulièrement par l'intermédiaire de
la Banque Belge pour l'Etranger, 20 rue Grignan à Marseille
et mensuellement la somme de 3.600 francs, à laquelle
s'ajoutent des cadeaux et de menus suppléments.

S.I. Mes fréquentations sont réduites à très peu de monde
M; et Mme ROBERT nos voisins - et Mr AILHAUD Caragiste au
sujet des automobiles.

J'ajoute que j'ai toujours pensé "Français" et je me
permets d'indiquer que dès la chute de l'Armée BELGE,
je me suis engagé dans l'Armée Française. J'ai demandé, à
PARIS, en 1938 j'avais demandé ma naturalisation Française
mais en 1939 ma demande a été suspendue comme toutes les
autres par suite de la Guerre.

Lecture faite persiste et signe avec nous

LE COMMISSAIRE DE POLICE

Mentionnons qu'une perquisition opérée au domicile de
DU ROY de BLICQUY, 1 rue Prête à Partir n'a donné aucun
résultat, les trois pièces occupées par l'inculpé ayant
été minutieusement visitées, mais aucun tracté ou brochure,
ou document suspect de propagande subversive n'ayant été
découvert.

LE COMMISSAIRE DE POLICE

reins, dans la

Mettons sous scellé unique, pour être transmis avec le présent, les morceaux de craie saisis sur DU ROY de BLICQUY

LE COMMISSAIRE DE POLICE

De tout quoi procès verbal pour être transmis à Monsieur le Procureur de l'Etat à DIGNE, devant qui nous faisons conduire le nommé DU ROY de BLICQUY.

LE COMMISSAIRE DE POLICE



Arch. départ. AHP, 42 W 27, procédure intentée contre M. du Roy de Blicquy (citoyen belge) pour inscription séditieuse, 20/04/1943

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

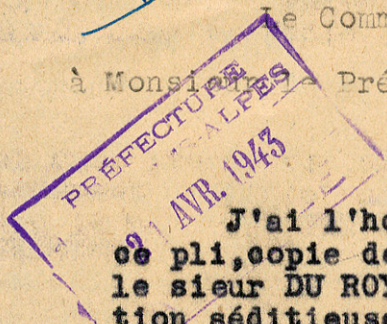
ÉTAT FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIGNE le 20 Avril 1943 3

2107

Le Commissaire de Police
à Monsieur le Préfet des Basses Alpes à DIGNE



J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, copie de la procédure dressée contre le sieur DU ROY de BLICQUY, pour manifestation séditieuse, ce dernier surpris par le gardien de la Paix MARTIN, au moment où il apposait des inscriptions "1918-1943-V et la Croix de Lorraine, sur les murs de la ville de DIGNE, a été déféré au Parquet, et incarcéré ce jour à la maison d'Arrêt de DIGNE(BA).

Le Commissaire de Police



Zaim

Destinataires:

- 1°) M. le Préfet des Basses Alpes à DIGNE
- 2°) M. L'Intendant Régional de Police à NICE
- 3°) M. le Commissaire Principal Chef du District des Basses Alpes à DIGNE.

Arch. départ. AHP, 42 W 27, procédure intentée contre M. du Roy de Blicquy (citoyen belge) pour inscription séditieuse, 20/04/1943

lère PARTIE.- QUESTIONS DU RESSORT DU SECRETARIAT A L'INTERIEUR

OPINION PUBLIQUE: REACTION DE L'OPINION SUR LA POLITIQUE INTERIEURE ET EXTERIEURE DU GOUVERNEMENT.

La Guerre: La période comprise entre la fin des hostilités en Afrique du Nord et le débarquement des forces Anglo-Saxonnes en Sicile, a été marqué par l'intense bombardement du Sud et du Nord de l'Italie, ainsi que de la Rhur.- Malgré son indifférence habituelle, la population de l'arrondissement s'apitoie sur les habitants de ces zones bombardées, qui endurent de terribles souffrances, et s'étonne de plus en plus du pilonnage systématique de certaines villes italiennes qui sont connues plus spécialement par leurs monuments, leurs sites, etc...

Les administrés de cet arrondissement sont surpris de la très faible réaction de l'aviation de l'Axe, et plus spécialement de la "Luftwaffe"

Le 10 Juillet 1943, les forces conjuguées Anglo-saxonnes, en prenant pied sur le littoral Sicilien, n'ont pas provoqué un étonnement considérable.- En effet les bombardements intensifs que l'aviation anglaise et américaine ont fait subir à ce pays laissaient prévoir ces opérations, qui constituent sans doute une nouvelle phase de la Guerre.

La nouvelle offensive allemande au centre du front de l'Ouest, est un démenti pour ceux qui prétendaient qu'il ne fallait pas s'attendre à de nouvelles actions de la part de l'Armée Allemande.

Ici, tous les habitants souhaitent que notre pays ne connaisse ni une nouvelle invasion, ni une nouvelle guerre.

Relève: De nouveaux départs ont lieu, - trois défaillants dans l'arrondissement, qui, d'ailleurs, se sont rendus récemment à la Gendarmerie, et qui, depuis lors, ont été envoyés en Allemagne.

Des opérations de police ont eu lieu dans les cantons de CASTELLANE; ANNOT, et ENTREVAUX: Le 15 Juin, au petit jour, une vingtaine de chars légers, une trentaine de camions, une dizaine de motocyclistes ont traversé CASTELLANE, en provenance de GRASSE, et se sont dirigés vers SAINT-ANDRE, ANNOT et ENTREVAUX.- Une partie de cet important détachement a pris position au hameau des Scaffarels, (Commune d'ANNOT), et a procédé à l'arrestation de tous les hommes entre 16 et 70 ans, qui passaient sur la route, ou qui se trouvaient encore chez eux.

Ces opérations ont provoqué l'émotion que l'on conçoit parmi la population de cette région.

Castellane, le

194

ACTIVITE DES DIVERS GROUPES : Les militants des anciens partis politiques gardent toujours le calme le plus complet et se bornent à échanger de temps à autre leurs idées dans certains cafés.

LEGION FRANCAISE DES COMBATTANTS : Le canton d'ENTREVAUX est toujours à la pointe des combats légionnaires. - Dans le canton de CASTELLANE, sous l'influence de Mr. TESSIER, ce mouvement continu à se manifester d'une façon active.

Un orateur du Centre de la Légion est venu dernièrement faire auprès de la population de CASTELLANE un exposé qui a produit une profonde impression sur la majorité des auditeurs.

MILICE : Sauf dans les cantons de COLMARS et ENTREVAUX, il n'y a pas de formation milicienne dans cet arrondissement.

QUESTIONS DE POLICE : La présence d'un inspecteur de Police à CASTELLANE demeure le seul problème qui se pose au point de vue Police.

2° PARTIE.- QUESTIONS DU RESSORT DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS

AUTRES QUE L'INTERIEUR.

INFORMATION ET PROPAGANDE: L'action de l'information et de la Propagande touche de moins en moins le public, lequel prête de plus en plus l'oreille aux radios étrangères. - Seuls les interviews ou les exposés du Président LAVAL peuvent avoir encore une grande influence.

ECONOMIE NATIONALE.-RAVITAILLEMENT et CONTROLE des PRIX:

Le Ravitaillement de cet arrondissement reste toujours un problème essentiel. - Néanmoins il est à constater que ce ravitaillement s'effectue d'une façon assez rationnelle. - Cependant les fruits sont très rares et à des prix très élevés, ce qui provoque un certain mécontentement parmi les acheteurs. -

En ce qui concerne CASTELLANE, j'insiste à nouveau pour que Mr. le Préfet m'accorde tout son appui, étant donné qu'il me faut ravitailler: 200 enfants de la colonie de la Principauté de Monaco, - 100 expulsés de la Côte d'Azur, et une centaine d'estivants.

La foire du 19 Juillet n'a été marquée par aucune transaction importante.

...

FAMILLE : Certaines familles de communes rurales, non récoltantes continuent à connaître de grandes difficultés quant à leur ravitaillement.

A mon avis, les cultivateurs devraient revendre au prix de la taxe certains produits à ces familles nombreuses qui, chose étonnante, voient leurs enfants dépérir alors qu'ils habitent la campagne.

JEUNESSE : Peu d'activité en ce moment, la saison du football étant terminée.- D'autre part certains dirigeants ont été appelés par le Relève.

TRANSPORTS : Les services sont assurés tant bien que mal, la pénurie d'essence étant de plus en plus grande et ayant entraîné récemment de nouvelles suppressions de navettes.

3° PARTIE : QUESTIONS DIVERSES

TROUPES ITALIENNES d'OPERATION : aucun incident à signaler.-

J'ai des rapports hebdomadaires avec le Chef de détachement. La population ne manifeste aucunement ses sentiments à l'égard de ces troupes.

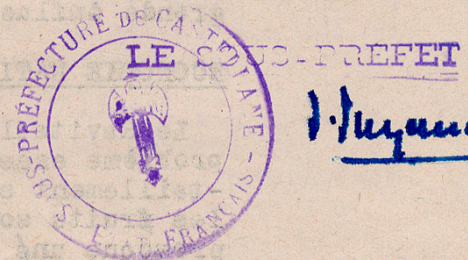
EXPULSES de la COTE d'AZUR : aucun incident à signaler.

Le ravitaillement de ces étrangers est toujours un problème ardu

VISITE PREFECTORALE : Cette visite a eu une profonde répercussion auprès des Maires de l'Arrondissement.

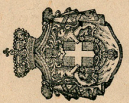
C O N C L U S I O N :

Au moment où il semble que la Guerre entre dans sa phase décisive je m'efforce de faire comprendre à mes administrés les raisons pour lesquelles il faut se "serrer les coudes" plus que jamais.



[Handwritten signature]

COMANDO 4^a ARMATA



BANDO

contenente disposizioni relative alla sicurezza militare e all'ordine pubblico

Il Comandante della 4^a Armata, visto l'art. 19 del codice penale militare di guerra, ordina:

Art. 1 - LIMITI DI APPLICAZIONE

Le disposizioni di questo bando si applicano nel territorio francese continentale occupato dalle forze armate italiane.

Art. 2 - FAVOREGGIAMENTO BELLICO

Chiunque commette un fatto diretto a favorire le operazioni militari di uno Stato in guerra con l'Italia ovvero a nuocere altrimenti alle operazioni delle forze armate italiane, è punito con la pena di morte.

Art. 3 - DEVASTAZIONE, SACCHIEGGIO, STRAGE

Chiunque commette un fatto diretto a portare la devastazione, il saccheggio o la strage nel territorio indicato nell'art. 1 o in parte di esso, è punito con la morte.

Art. 4 - INSURREZIONE ARMATA

Chiunque promuove o dirige una insurrezione armata, ovvero partecipa alla insurrezione medesima è punito con la morte.

Art. 5 - ASSOCIAZIONI SOVERSIVE

Chiunque promuove, costituisce, organizza o dirige associazioni dirette a sovvertire gli ordinamenti politici, economici e sociali del territorio indicato nell'art. 1 è punito con la morte.

Chiunque partecipa alle associazioni indicate nel comma precedente è punito con la reclusione da tre a dodici anni.

Art. 6 - PROPAGANDA O APOLOGIA SOVERSIVA

Chiunque fa propaganda per la instaurazione violenta della dittatura di una classe sociale sulle altre, o per la soppressione violenta di una classe sociale, o comunque, per il sovvertimento violento degli ordinamenti politici, economici e sociali costituiti nel territorio indicato nell'art. 1 è punito con la reclusione da due a otto anni.

Art. 7 - ATTENTATI ALLA PUBBLICA INCOLUMITA' O AI PUBBLICI SERVIZI

Chiunque, a scopo terroristico, o comunque per fini politici, commette un fatto da cui può derivare un pericolo per la pubblica incolumità, ovvero un grave danno alle vie o ai mezzi di comunicazione o di trasporto, o, in generale, ai pubblici servizi necessari alla vita della popolazione civile è punito con la morte.

Art. 8 - SABOTAGGIO DI OPERE MILITARI

Chiunque rimuove, distrugge o rende inservibili in tutto o in parte anche temporaneamente, navi, aeromobili, convogli di guerra, stabilimenti, depositi, macchinari o altri ordigni di guerra, linee e apparecchi telegrafici o telefonici o simili, ovvero altre opere costruite per uno scopo militare o ad esso destinato è punito con la morte.

Art. 9 - VILIPENDIO DEGLI ORGANI COSTITUZIONALI ITALIANI O DELLA NAZIONE ITALIANA

Chiunque pubblicamente vilipende gli organi costituzionali dello Stato italiano ovvero la Nazione italiana è punito con la reclusione da uno a sei anni.

La stessa pena si applica a chiunque vilipende la bandiera nazionale italiana o un altro emblema dello Stato italiano.

Art. 10 - ATTENTATO ALLA INCOLUMITA' O ALLA LIBERTA' PERSONALE DI MILITARE ITALIANO

Chiunque attentava alla libertà o incolumità personale di un militare italiano è punito, se il fatto non costituisce un più grave reato, con la reclusione non inferiore a 5 anni.

Nel caso di attentato alla vita o se dal fatto deriva la morte si applica la pena di morte.

Art. 11 - ISTIGAZIONE

Chiunque istiga taluno a commettere uno dei delitti previsti dagli articoli precedenti è punito, se l'istigazione non è accolta, ovvero se l'istigazione è accolta ma il delitto non è commesso, con la reclusione da uno a dieci anni.

Se l'istigazione è fatta pubblicamente, la pena è della reclusione da tre a dodici anni.

In ogni caso, la pena da applicare è sempre inferiore alla metà della pena stabilita per il delitto al quale si riferisce l'istigazione.

Art. 12 - Cospirazione mediante accordo

Quando più persone si accordano al fine di commettere uno dei delitti previsti dagli articoli 2 a 10, coloro che partecipano all'accordo sono puniti, se il delitto non è commesso, con la reclusione da uno a otto anni. Per il promotore la pena è aumentata.

Tuttavia, la pena da applicare è sempre inferiore alla metà della pena stabilita per il delitto al quale si riferisce l'accordo.

Art. 13 - Banda armata

Quando per commettere uno dei delitti previsti dagli articoli 2 a 10 si forma una banda armata, coloro che la promuovono o la costituiscono, o la organizzano o comunque vi partecipano sono puniti con la morte.

Art. 14 - Assistenza ai partecipi di una banda armata

Chiunque, fuori dei casi di concorso nel reato di favoreggiamento, dà rifugio o fornisce il vitto a taluna delle persone che partecipano ad una banda armata è punito con la reclusione non inferiore a dieci anni. Se il fatto è abituale la pena è dell'ergastolo.

Non è punibile chi commette il fatto a favore di un prosimo congiunto.

Art. 15 - Ingiuria o minaccia a un militare italiano

Chiunque offende l'onore o il decoro di un militare italiano, in sua presenza, ovvero minaccia a un militare italiano un ingiurio dannoso è punito, se il fatto non costituisce un più grave reato, con la reclusione da uno a tre anni.

Art. 16 - Diffusione di notizie false o tendenziose

Chiunque, diffondendo o comunicando notizie false, esagerate o tendenziose, o in qualunque altro modo divulga o comunica notizie tali da recare nocimento agli interessi nazionali italiani è punito con la reclusione fino a 5 anni.

La pena è della reclusione non inferiore a cinque anni, se il fatto è commesso con propaganda o comunicazioni dirette a militari italiani.

Art. 17 - Manifestazioni sediziose

Chiunque, in luogo pubblico o aperto al pubblico, compie manifestazioni o emette grida sediziose è punito, se il fatto non costituisce un più grave reato, con la reclusione fino a cinque anni.

Art. 18 - Detenzione di armi

Chiunque, senza autorizzazione dell'autorità italiana, porta o comunque detiene armi da fuoco o parti di esse, munizioni, esplosivi, aggressivi chimici, o armi bianche insidiose è punito con la reclusione da tre a 24 anni.

Se il fatto ha carattere di particolare gravità per le sue circostanze o modalità, ovvero per la capacità a delinquere del reo o per la natura, specie o quantità delle armi, si applica la pena di morte.

Se le armi, le munizioni o gli esplosivi sono rinvenuti in locali di abitazione o nelle appartenenze di essi, del fatto risponde anche il capo famiglia, salvo che egli provi di non esserne a conoscenza.

Se le armi sono rinvenute in luoghi diversi da quelli indicati nel comma precedente, si applica la disposizione del comma medesimo a colui che ha la vigilanza o la custodia dei luoghi stessi.

Art. 19 - Detenzione di apparecchi radio trasmettenti

Chiunque, senza autorizzazione del comando delle forze armate italiane, detiene un apparecchio radiotrasmettente, è punito con la morte.

Art. 20 - Serrata o sciopero a fine politico

Il datore di lavoro che, al fine di nuocere agli interessi nazionali italiani, sospende, in tutto o in parte, il lavoro nei suoi stabilimenti, aziende o uffici, è punito con la reclusione da uno a tre anni.

La stessa pena si applica ai lavoratori addetti a stabilimenti, aziende o uffici che in numero di tre o più, al fine di nuocere agli interessi nazionali italiani, abbandonano collettivamente il lavoro ovvero lo prestano in modo da turbare la continuità o la regolarità.

Art. 21 - Serrata o sciopero per altro fine

Il datore di lavoro o i lavoratori che, fuori dal caso previsto dall'articolo precedente, commettono almeno dei fatti previsti nell'articolo stesso, sono puniti con la reclusione fino a tre anni, qualora dal fatto possa derivare un nocimento agli interessi nazionali italiani.

Art. 22 - Pena per i capi promotori e organizzatori

Le pene stabilite per i delitti previsti dai due articoli precedenti sono raddoppiate per i capi, promotori e organizzatori.

Art. 23 - Cerimonie pubbliche

Chiunque, senza averne avuto autorizzazione dall'autorità italiana, promuove o dirige funzioni, cerimonie o pratiche religiose, fuori dei luoghi destinati al culto, ovvero processioni ecclesiastiche o civili nelle pubbliche vie è punito con l'arresto fino a sei mesi o con l'ammonda fino a franchi ottomila.

Art. 24 - Riunione di persone in luoghi pubblici

Fuori dei casi previsti dall'articolo precedente, chiunque promuove una riunione di persone, in luogo pubblico o aperto al pubblico, o una pubblica manifestazione collettiva, senza autorizzazione dell'autorità italiana, è punito se il fatto non costituisce un più grave reato, con l'arresto fino a un anno o con l'ammonda fino a franchi quindicimila.

Coloro che partecipano alla riunione o alla manifestazione sono puniti con l'arresto fino a sei mesi o con l'ammonda fino a franchi ottomila.

Art. 25 - Tutela degli interessi germanici

Le disposizioni di questo bando riferite allo Stato italiano o agli interessi nazionali italiani o alle forze armate italiane o a militari italiani si applicano anche quando il fatto concerne lo Stato, gli interessi nazionali, le forze armate o i militari germanici.

Art. 26 - Circostanze attenuanti

Per i reati previsti da questo bando se concorrono speciali circostanze attenuanti la pena può essere diminuita nel modo seguente:

- a) alla pena della morte può essere sostituita quella dell'ergastolo o quella della reclusione da venti a trenta anni;
- b) all'ergastolo può essere sostituita la reclusione da quindici a ventiquattro anni;
- c) le altre pene possono essere diminuite da un terzo alla metà.

Art. 27 - Competenza

La cognizione dei reati previsti da questo bando appartiene ai tribunali di guerra.

Nel caso di reati commessi dagli abitanti del territorio francese occupato in danno delle forze armate di occupazione o delle persone ad esse appartenenti o da esse dipendenti per essere al loro servizio o al loro seguito, il giudice militare può, per ragioni di convenienza, ordinare con provvedimento insindacabile la rimessione dei procedimenti relativi all'autorità giudiziaria francese competente.

Art. 28 - Pubblicazione ed entrata in vigore

Il presente bando è pubblicato mediante affissione nelle sedi dei comandi di grandi unità delle forze armate italiane ed entra in vigore il quinto giorno successivo alla sua pubblicazione.

Esso è inoltre affisso agli albi comunali.

Dal Quartier Generale, 16 Agosto 1943.

IL GENERALE COMANDANTE
MARIO VERCELLINO

TRADUCTION

Le Général Commandant la 4^{ème} Armée, vu l'article 19 du Code pénal militaire de guerre, a décrété ce qui suit:

Art. 1. - DISPOSITION GÉNÉRALE

Les dispositions de cette ordonnance seront observées dans le territoire français continental occupé par les forces armées italiennes.

Art. 2. - AIDE OU ASSISTANCE À L'ENNEMI

Toute personne qui aura commis une action visant à favoriser les opérations militaires d'un état en guerre contre l'Italie ou à nuire de toute façon aux opérations des forces armées italiennes, sera puni de la peine de mort.

Art. 3. - DEVASTATION, MASSACRE, PILLAGE

Celui qui aura commis une action dans le but de porter la dévastation, le massacre ou le pillage dans une ou plusieurs communes du territoire occupé sera puni de la peine de mort.

Art. 4. - INSURRECTION ARMÉE

Celui qui aura soulevé ou organisé une insurrection armée, ou même seulement pris part à la dite insurrection, sera puni de la peine de mort.

Art. 5. - ASSOCIATION SUBVERSIVE

Quiconque aura levé, organisé ou dirigé une association ayant pour but de renverser les institutions politiques, économiques et sociales du territoire occupé sera puni de la peine de mort.

Celui qui aura fait partie des associations indiquées dans cet article, sera puni de trois ans à douze ans de réclusion.

Art. 6. - PROPAGANDE SUBVERSIVE - APOLOGIE

Tout individu qui se sera livré à une propagande dans le but de constituer par la violence la dictature d'une classe sociale sur les autres classes, ou de supprimer par la violence une classe sociale, ou, de toute façon, de renverser par la force les institutions politiques, économiques et sociales en vigueur dans le territoire occupé, sera puni de deux ans à huit ans de réclusion.

Les mêmes peines seront appliquées à ceux qui auront fait l'apologie des crimes prévus par cet article.

Art. 7. - TERRORISME - ATTENTATS CONTRE LA VIE DES POPULATIONS OU L'INTÉGRITÉ DES SERVICES PUBLIS

Celui qui, dans un but terroriste, ou bien pour des fins politiques, aura commis un fait dangereux pour la vie ou l'intégrité des populations, ou dont soient pour dériver des graves dommages aux voies et moyens de communication et transport, ou en général aux services publics nécessaires à la vie de la population, sera puni de la peine de mort.

Art. 8. - SABOTAGE DES OUVRAGES MILITAIRES

Celui qui aura enlevé, détruit ou inutilisé totalement ou en partie, même pour un temps limité, navires, avions, convois, routes, usines, dépôts, outils ou autres engins de guerre, lignes et appareils télégraphiques ou téléphoniques ou similaires, ou tout autre ouvrage construit ou employé dans un but militaire, sera puni de la peine de mort.

Art. 9. - OUTRAGE AUX ORGANES CONSTITUTIONNELS DE L'ÉTAT OU DE LA NATION ITALIENNE

L'outrage fait en public aux organes constitutionnels de l'Etat italien ou de la Nation italienne sera puni de un à six ans de réclusion.

Les mêmes peines s'appliquent à ceux qui auront fait outrage au drapeau national italien ou à tout autre emblème de l'Etat italien.

Art. 10. - ATTENTAT CONTRE L'INTÉGRITÉ INDIVIDUELLE OU LA LIBERTÉ DES MILITAIRES ITALIENS

Celui qui aura, porté atteinte à la liberté ou à l'intégrité individuelle d'un militaire italien, si le fait ne constitue un crime plus grave, sera puni de la réclusion pour cinq ans au moins.

En cas d'attentat contre la vie d'un militaire italien ou si du fait de l'attentat la mort s'est produite, la peine de mort sera appliquée.

Art. 11. - PROVOCATION

Tout individu qui aura provoqué à l'un des crimes prévus par les articles qui précèdent sera puni, dans le cas où la provocation n'aura pas été acceptée, de un à dix ans de réclusion. La même peine sera appliquée dans le cas où la provocation ayant été acceptée, aucun effet n'aura survécu.

En cas de provocation en lieu public, la peine sera de trois à douze ans de réclusion.

Toutefois l'instigateur ne pourra être condamné qu'à la moitié de la peine prévue pour le crime auquel se rapporte l'instigation.

Art. 12. - COMPLOT

Le complot ayant pour but l'un des crimes mentionnés aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sera puni, s'il n'a été suivi du crime, de un à huit ans de réclusion.

Pour le promoteur la peine est aggravée.

Toutefois la peine à appliquer sera de durée inférieure à la moitié de la peine prévue pour le crime projeté.

Art. 13. - BANDE ARMÉE

Ceux qui auront levé, organisé ou dirigé une bande armée ayant pour but l'un des crimes mentionnés aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 seront punis de la peine de mort.

La même peine sera appliquée à ceux qui auront fait partie de la dite bande.

Art. 14. - LOGEMENT ET RAVITAILLEMENT AUX INDIVIDUS FAISANT PARTIE DES BANDES ARMÉES

Sans préjudice des peines prévues pour le cas de complicité, aide ou assistance, tous ceux qui auront donné logement ou nourriture à celui qui fait partie d'une bande de dix ans au moins.

Si le fait est habituel, la peine sera de la réclusion à perpétuité.

La peine n'est pas applicable à celui qui aura commis le fait en faveur de ses proches conjoints.

Art. 15. - INJURE OU MENACE CONTRE UN MILITAIRE ITALIEN

Celui qui aura offensé l'honneur d'un militaire italien, l'offense étant présente, ou aura menacé de lui porter un préjudice illicite, sera puni de la réclusion jusqu'à trois ans au maximum, sans préjudice des peines applicables en cas de crime plus grave.

Art. 16. - COLPORTAGE D'INFORMATIONS FAUSSES ET TENDANCEUSES

Celui qui aura colporté des informations sans fondement, exagérées ou tendancieuses, ou de toute façon aura déployé une activité qui pourrait être nuisible aux inté-

rêts de la Nation Italienne, sera puni de la réclusion jusqu'à cinq ans au maximum.

La peine sera de cinq ans de réclusion au minimum si le colportage est commis parmi les militaires italiens ou en forme de propagande ou de communications adressées aux mêmes militaires.

Art. 17. - DÉMONSTRATIONS SÉDITIEUSES

Tout cri et chant séditieux proférés dans des lieux ou réunions publiques, ou toute autre démonstration séditieuse, seront punis de la réclusion jusqu'à 5 ans au maximum, sans préjudice des peines applicables en cas de crime plus grave.

Art. 18. - DÉTENTION D'ARMES

Tout individu qui, sans y être autorisé par les Autorités italiennes, sera détenteur d'armes à feu, munitions, explosifs, moyens chimiques d'offense, ou d'armes blanches, ainsi que des pièces détachées de ces objets sera puni de trois à vingtquatre ans de réclusion.

Si le crime est aggravé par des circonstances particulières concernant la personne du coupable, ou la quantité des armes, la peine de mort pourra être appliquée.

Si les armes, munitions ou explosifs seront trouvés dans un immeuble d'habitation ou dépendances du dit immeuble, le chef de famille sera aussi responsable, à moins qu'il puisse prouver d'avoir ignoré l'existence des armes.

La même disposition sera appliquée aux gardiens et surveillants si les armes se trouvent dans des lieux ayant toute autre destination.

Art. 19. - POSTES DE TRANSMISSION T. S. F.

Celui qui, sans autorisation préalable du Commandement militaire italien, sera détenteur d'un poste de transmission T. S. F. sera puni de la peine de mort.

Art. 20. - LOCK-OUT OU GREVE À FIN POLITIQUE

Les lock-out ou greves, dans le but de nuire aux intérêts de l'occupation italienne, vont cesser le travail, en tout ou en partie, dans leurs usines, établissements ou bureaux. Les mêmes peines seront appliquées aux ouvriers et employés qui, au nombre de trois ou plus, dans le même but de nuire aux intérêts italiens, auront quitté collectivement le travail ou l'accompliront irrégulièrement et sans continuité.

Art. 21. - LOCK-OUT OU GREVE DANS UN BUT DIFFÉRENT

Lorsque les faits prévus par l'article précédent auront été commis dans un but différent, l'employeur ou les ouvriers seront punis de la réclusion jusqu'à trois ans au cas où de ces faits soit pour dériver un préjudice aux intérêts de l'occupation italienne.

Art. 22. - PEINES POUR LES CHEFS, PROMOTEURS, ORGANISATEURS

Les peines prévues pour les faits punis par les deux articles qui précèdent seront portées au double pour les chefs, promoteurs et organisateurs.

Art. 23. - CÉRÉMONIES PUBLIQUES

Celui qui, sans autorisation préalable des Autorités italiennes d'occupation, aura organisé ou dirigé des cérémonies ou services religieux en dehors des lieux destinés au culte, ou bien des processions ecclésiastiques ou défilés cavals dans les rues et places publiques, ou autres lieux publics, sera puni d'un emprisonnement jusqu'à six mois ou d'une amende jusqu'à huit mille francs.

Art. 24. - RÉUNION EN LIEUX PUBLIS

Celui qui, en dehors des cas prévus par l'article précédent et sans autorisation préalable des Autorités italiennes d'occupation, aura tenu une réunion ou organisé une manifestation collective en lieu public sera puni d'emprisonnement allant jusqu'à un an ou d'une amende allant jusqu'à quinze mille francs, sans préjudice des peines applicables en cas de crime plus grave.

Ceux qui prendront part à la réunion ou à la manifestation seront punis d'emprisonnement jusqu'à six mois ou d'une amende jusqu'à huit mille francs.

Art. 25. - SAUVEGARDE DES INTÉRÊTS ALLEMANDS

Les dispositions de la présente ordonnance relatives à l'Etat Italien, aux intérêts italiens, ou aux forces militaires italiennes ou aux militaires italiens, s'étendent au cas où les faits prévus concernent l'Etat, les intérêts nationaux, les forces armées et les militaires allemands.

Art. 26. - CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES

Les peines prononcées par cette ordonnance contre celui ou ceux des accusés reconnus coupables, s'il existe des circonstances atténuantes, pourront être modifiées ainsi qu'il suit:

a) si la peine prononcée est de mort, sera applicable la peine de la réclusion à perpétuité ou celle de la réclusion de vingt à trente ans;

b) si la peine est celle de la réclusion à perpétuité, sera applicable la peine de quinze à vingtquatre ans de réclusion;

c) les autres peines pourront être diminuées d'un tiers jusqu'à la moitié.

Art. 27. - COMPÉTENCE

Les crimes et délits prévus par la présente ordonnance sont déferés aux Tribunaux militaires de guerre italiens.

Le juge militaire peut pour les raisons qu'il jugera convenables, dans le cas où des crimes ou délits auraient été commis par des habitants du territoire français occupé au préjudice des forces armées occupantes, ordonner par une décision qui ne sera susceptible d'aucun recours, le renvoi à l'autorité judiciaire française compétente des procédures instituées contre les dits habitants.

Il sera de même pour tous crimes ou délits commis dans les mêmes circonstances, contre des personnes appartenant aux troupes d'occupation qui dépendraient d'elles comme étant à leur service et à leur suite.

Art. 28. - PUBLICATION - ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente ordonnance est publiée par voie d'affichage chez le siège du Quartier Général des Grandes Unités de l'Armée Italienne d'occupation, et recevra exécution cinq jours après sa publication. En outre elle sera affichée dans les emplacements désignés par le maire de chaque commune pour recevoir les affiches des lois et autres actes de l'autorité publique.

Quartier Général, le 16 Août 1943.

LE GÉNÉRAL COMMANDANT
MARIO VERCE LLINO



FORCALQUIER, LE 15 Septembre 1943



Le Sous-Préfet de Forcalquier

à Monsieur le PRÉFET des BASSES-ALPES à DIGNE

- Cabinet -

J'ai l'honneur de vous apporter les précisions suivantes sur les événements qui ont suivi le départ des troupes italiennes dans la nuit du 8 au 9 Septembre :

1°) Premiers incidents :

a) à ST ETIENNE les ORGUES, une quinzaine de jeunes gens ont chanté la "Marseillaise" et se proposaient de célébrer l'évènement en dansant dans un établissement voisin, mais la Gendarmerie leur a enjoint de ne pas poursuivre la manifestation.

b) à BANON, des drapeaux tricolores ont été apposés sur le Monument aux Morts. Sur mon intervention, le Maire de BANON les a fait retirer par le Garde-Champêtre. Comme suite à ces événements, des inscriptions menaçantes ont été tracées au goudron sur la porte de certaines maisons dans la nuit du 11 au 12 Septembre. J'ai chargé M. CONSTANT, Inspecteur des Renseignements Généraux de poursuivre une enquête sur les conditions dans lesquelles ces faits se sont déroulés. Selon les déclarations du Maire de BANON, une personnalité administrative bien connue et qui a déjà provoqué quelques difficultés serait à l'origine de ces faits.

c) à SISTERON, dans la nuit du 11 au 12 Septembre un drapeau français et un drapeau anglais ont été placés sur le Monument aux Morts. J'ai donné des instructions pour qu'afin d'éviter des incidents, ces emblèmes soient immédiatement retirés.

FORCALQUIER, LE 15 Septembre 1943

2°) Stocks abandonnés par les troupes Italiennes :

a) à SISTERON, Des stocks assez importants - Armes et munitions en sûreté à la Gendarmerie - Matériel divers partiellement pillé dans des conditions indiquées dans un rapport spécial.

b) à MANOSQUE. Une vingtaine de cartouches de fusils - Au Commissariat de Police.

c) à VENTEROL, des armes et munitions. Placées à la Gendarmerie.

d) à STE TULLE, des stocks importants de munitions que les autorités allemandes ont pris sous leur contrôle.

e) à PEYRUIS (Gare) des stocks divers (notamment matériel sanitaire). Pillage partiel - Les autorités allemandes ont ensuite pris ces stocks sous leur contrôle.

3°) Incidents entre troupes italiennes et troupes allemandes, ou entre troupes italiennes et population française :

On m'a fait connaître Samedi dans l'après-midi qu'un contingent de 120 à 150 soldats italiens avait été signalé à MELVE. Ces troupes se sont ensuite dirigées vers La MOTTE du CAIRE et j'apprends ce matin que la plus grande partie d'entre elles, - 70 à 80 soldats et 2 lieutenants -, avait été désarmée par un détachement allemand venant vraisemblablement de GAP. Le reste de la formation italienne (50 hommes et 1 Capitaine) se serait enfoncé dans la montagne.

J'ai tenu la Préfecture téléphoniquement au courant de ces différents faits à mesure qu'ils ont été portés à ma connaissance.

Le Sous-Préfet,

Bellu

GENDARMERIE NATIONALE

Légion des Alpes

DIGNE, le 6 Avril 1944

Compagnie des Basses-Alpes
Section de DIGNE

R A P P O R T

N° 307 /S

de l'Adjudant Chef COUYET, Commandant prvt? la Section de Gendarmerie de DIGNE,

DESTINATAIRE:

Sur une rencontre entre des troupes d'occupation et un groupe de réfractaires.

(Référence; Art. 52 et 53 du D.O. et C.M. N° 28,588-T Gend du 2 Décembre X 943)

- 1° - Chef Gouvernement (2 exempl.)
- 2° - Préfet Régional
- 3° - Préfet B. Alpes
- 4° - Général Inspecteur Gend zone Sud
- 5° - Général Inspecteur Gend de la 6° Région
- 6° - Procureur de la République
- 7° - Colonel Cdt la Légion des Alpes.
- 8° - Cdt. Cie B. Alpes.

Le 5 Avril 1944, vers 16 heures un fort détachement de troupes allemandes a surpris un groupe d'individus armés au quartier de la "Braise" Commune de Digne et à 6 kilomètres au Sud de la Ville de Digne.

Il y a eu échange de coups de feu, le groupe a du fuir vers les montagnes du "Cousson".

La Brigade de Digne a été avisée officieusement de ces faits vers 22 heures 30, et elle s'est rendue sur les lieux ce matin 6 Avril à la première heure ainsi que moi-même, le personnel disponible de la Brigade de Mezel?

A 1 kilomètre à l'Est du dit hameau, en pleine montagne 6 cadavres ont été découverts à 10 heures et les recherches ayant continué, 3 nouveaux cadavres ont été découverts vers 20 heures, soit un total de 9 cadavres. D'autres pourraient encore se

trouver dans le bois et les recherches sont poursuivies avec le concours des Pompiers de DIGNE.

Ces cadavres sont ceux d'individus tués au cours de l'action signalée ci-dessus.

Conjointement à ces recherches, ont été poursuivies celles concernant le restant du groupe, mais la direction prise par eux n'a pu être déterminée ainsi que le nombre exact des individus qui le composaient aucun blessé n'a été découvert.

Sur les cadavres découverts dans la matinée, aucune pièce d'identité permettant d'établir leur état-civil n'a été découvert. Sur les 3 découverts dans la soirée, deux avaient une carte d'identité au non de : JOSSE, André et BISTAGNE Julien.

Sur les lieux de la rencontre, il a été trouvé plusieurs capotes militaires en drap kaki, plusieurs couvertures roulées ainsi qu'une mitrailleuse de marque Anglaise de 9m/m avec 3 chargeurs garnis, un revolver chargé, une grenade F.I. Ces effets et armes ont été déposés à la Brigade de DIGNE.

.....

CO
Fé
M
Ce groupe d'individus ne devait être que de passage au quartier de "La Braïsse" car aucun Camp n'y était installé. Aucune bergerie inoccupée ou ferme abandonnée n'existe dans ce quartier.

Dans la matinée du 5 Avril, les Allemands avaient déjà arrêtés près de Mezel soit à 4 kilomètres de la Braïsse trois jeunes gens paraissant appartenir au même groupe.

Les cartes d'identités retrouvées donne les états-civils ci-après:

JOSSE André né le 27 Avril 1945 à LORIENT (Morbihan) fils de JOSSE Pierre et de Marie SURVILLE. Sa carte aurait été délivrée le 3/5/1945 par la police Régionale d'Etat de TOULON.

BISTAGNE Julien, François, né le 15 Mars 1925 à HYERES (Var). Cette carte aurait été délivrée par le Commissaire de Police de CORRENS (Var) le 24 Avril 1943.

N° 5567/3 Vu et transmis à Monsieur le
Préfet des Basses-Alpes
à DIGNE.

Digne, le 7 Avril 1944

Le Capitaine RIBLOULET, Cdt. prvt. la
Compagnie de Gendarmerie des Basses-Alpes.

Personnes arrêtées par les Troupes d'Opération Allemandes

Nom: MENC André Damien

Né le 18 Novembre 1925 Theard (B.A) de Adelin et de Barbarin Anna

Profession: Cultivateur

demeurant : Le Chaffaut (B.A)

Situation de famille: célibataire

Personnes à charge

Situation financière:

Vit du produit de son travail

Situation militaire: N'a pas encore servi.

Mai Arrêté le 23 août 1944 par les Autorités Allemandes, Route de Courbons
aurait été trouvé porteur d'arme (Version Allemande)

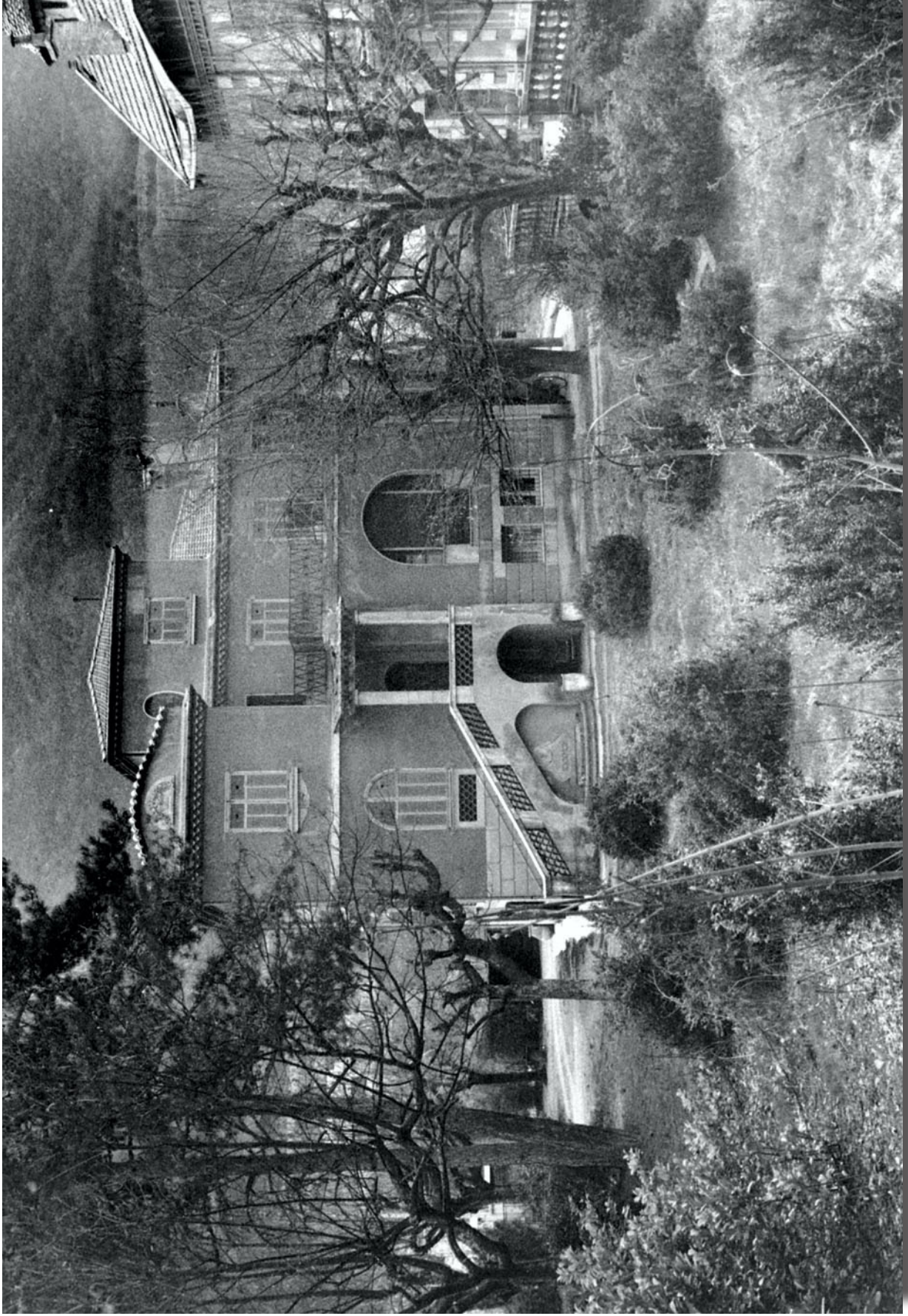
Motif de l'arrestation

Serait dirigé Villa Marie Louise à DIGNE

Autorité Française intervenue

Résultat de l'intervention

Renseignements et observations



Arch. comm. Digne-les-Bains, 5 Fi 5830, villa Marie-Louise à Digne, siège de la Gestapo, janvier 1990



Arch. comm. Digne-les-Bains, 8 Fi 17, hôtel Ermitage à Digne, abritant la garnison allemande, fonds hôtel Hermitage, vers 1950

Der Kommandant
des Verbindungsstabes 792

Digne, den 6. Juli 1944

An den
Herrn Präfekten des Dep. Basses-Alpes

D I G N E

Sehr geehrter Herr Präfekt!

Ich habe veranlasst, dass die Bevölkerung von Digne heute vormittag durch meinen Beauftragten über die Vorgänge während der letzten Tage in Thoard unterrichtet wird. Hierzu bitte ich Sie, Herr Präfekt, zu veranlassen, dass alle Personen beiderlei Geschlechts, die in folgendem Raum wohnen: Bleonetal - Hotel Ermitage - Hotel Peugeot, Friedhof - Bleonebrücke im Zuge der R.N. 100, sich bis 9 Uhr vormittags auf dem Platz vor der Kaserne Desmichels versammeln. Von der Teilnahme sind befreit alle Kranken und deren Pflegepersonal, Mütter mit kleinen Kindern.

Ich bitte Sie, Ihre Gendarmerie und Polizei zur Aufrechterhaltung der Ruhe und Ordnung einzusetzen und auch den dienstfreien Teil der Gendarmerie an der Veranstaltung teilnehmen zu lassen.

Ferner bitte ich Sie, Herr Präfekt, persönlich zu erscheinen; ich habe meinen Standort-Offizier, Hauptmann Vogt, beauftragt, Ihnen als Begleitung zur Verfügung zu stehen.

Der Kommandant

Generalmajor.

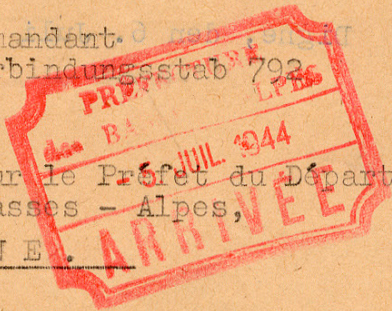
Traduction au verso!

Traduction

Le Commandant
du Verbindungstab 792

Digne, le 6 Juillet 1944

A
Monsieur le Préfet du Département
des Basses - Alpes,
D I G N E.



Monsieur le Préfet !

J'ai fait le nécessaire pour que la population de Digne soit, au courant de cette matinée, mise au courant, par mon délégué, sur les événements survenus à THOARD au courant de ces derniers jours. Je vous prie, Monsieur le Préfet, de faire rassembler, à cet effet, jusqu'à 9 heures du matin sur la place devant la Caserne Desmichels toutes les personnes (des deux sexes) demeurant dans les cadre limité par les lignes suivantes: vallée de la Bléone, Hotel Ermitage, Hotel Peugeot, Cimetierre, Pont de la Bléone suivant le cours de la Route Nationale No. 100. Sont exemptés de la participation tous les malades et le personnel chargé de les soigner, de même que les mères ayant des enfants en bas âge.

Je vous prie de charger la Gendarmerie et Police de Digne du maintien du calme et de l'ordre et de faire participer à la manifestation aussi ceux des gendarmes n'étant pas de service aujourd'hui.

En outre, je vous prie, Monsieur le Préfet, de bien vouloir assister personnellement à cette manifestation; j'ai chargé mon officier de place, le Capitaine V o g t, de se tenir à votre disposition pour vous accompagner.

Le Commandant
gez. Schubert
Generalmajor.

Sanctions prises dans le département à l'encontre
des Membres du Personnel Enseignant de 1940 à 1944.

Nom et prénoms	Fonctions et résidence	Sanctions et dates	Motifs
Me ABRAM Suzanne	Prof. Education Physique Col. de Digne.	Relevée de ses fonctions - A cessé ses fonctions le 19-10-1940.	Application loi du 3 octobre 1940 portant Statut des Juifs.
OHANA Joseph	Prof. agrégé de philo. au Lycée de Digne	Relevé de ses fonctions - A cessé ses fonctions le 20 juin 1942. <i>12-40</i> <i>ex: Du pays le 20-6-42</i>	- id -
Mme WEILL Rachel	Directrice E.P.S. de Sisteron.	Relevée de fonctions et admi- se à faire valoir droits à la retraite à dater du 19 décembre 1940.	- id -
Me BLOCH Gilberte	Prof. Lettres-Italien au Col. de Digne.	Relevée de ses fonctions - A cessé ses fonctions le 19 décembre 1940.	- id -
Me GORDON Judith	Prof. agrégée d'anglais déléguée au Lycée de Digne.	Admise à dater du 16-2-1944 au bénéfice de l'article 1er du décret du 26 décembre 1940	Atteinte par la loi du 2 juin 1941 remplaçant la loi du 3 octobre 1940 portant statut des Juifs.
SAVARY Raymond	Econome du Lycée de Digne	Relevé de ses fonctions à dater du 25 octobre 1941 A.M. du 24 Octobre 1941.	Dignitaire Sociétés secrètes
VIGROUX Paul	Inspecteur Primaire à Manosque	Déclaré démissionnaire d' office effet du I/II/1941 A.M. du 29 octobre 1941.	Dignitaire Sociétés secrètes réintégré en juin 1943 à Castres.
CAMOUS Eugène	Prof. Lettres Philo au Col. de Manosque	Déclaré démissionnaire d' office effet 31 mai 1944.	Fausse déclaration sociétés secrètes.

...../.....

Nom et prénoms	Fonctions et résidence	Sanctions et dates	Motifs
PROST Charles	: Prof. agrégé d'Allemand : au Lycée de Digne	: Mis à la retraite d'office : A.M. du 18/2/1942	: Insuffisance professionnelle : et propagande anti-nationale
BRUSCHINI Gaston	: Prof-Adjoint au Lycée de : Digne	: Déplacé d'office à Montbrison : A.M. du 4 décembre 1940	: Activité politique.
CHODORGE Lucien	: Principal Collège de : Manosque	: Relevé de fonctions à dater : du 30 mars 1941- Admis d'offi : ce à la retraite à dater du : 30 juin 1941.	: Insuffisance professionnelle
LANFRANCHI Horace	: Secrétaire Inspection : Académique de Digne	: Déplacé d'office - Nommé à : Privas octobre 1941.	: <i>sanctions professionnelles</i> : activité xx politique
CARTIER	: Prof. agrégé de Philo. : au Lycée de Digne.	: Relevé de ses fonctions le : 1er octobre 1942 et admis à : la retraite avec effet du : 1er janvier 1943.	: opinions xx politiques
DI LUCCIO Constant	: Inspecteur Primaire à : Barcelonnette	: <i>Devenu inspecteur</i> : Nommé Inspecteur Primaire à : Condorcet - A.M. du 15/2/41	: opinions politiques
Me SAVOURDIEU Solange	: Professeur Lettres : E.P.S. de Digne	: Nommée par nécessité de : service à l'E.P.S. de : Bonneville - A.M. 20-10-1941	: activité politique
Me BOZZIO	: Prof. Italien à l'E.P.S. : de Sisteron	: Déclarée démissionnaire de : ses fonctions à compter du : 1er juillet 1943	: Bénéficiaire de la dérogation : prévue par l'art. 3 de la loi : du 3-4-1941 refusé ; nationalité
BOBBRELY Ernest	: Instituteur de classe Elé. : au Lycée de Digne	: Relevé de fonctions à dater : du 15/10/40 admis à faire : valoir ses droits à retraite: : A.M. du 6/2/41 effet 15/3/41	: activité politique
ROCHE François	: Instit. à Simiane	: Déplacé d'office dans le : Drôme le 1/10/40	: activité antimilitariste
ANDRE Marcel	: Instit. à Villeneuve	: Déplacé dans le département : nommé à Sigonce le 1/1/1941	: activité syndicaliste et : politique
MAUREL Paul	: Instit. à Valensole	: Déplacé dans le département : nommé aux Pourcelles le : 1er janvier 1941.	: - id -

Nom et prénoms	Fonctions et résidence	Sanctions et dates	Motifs
GIRARD Lucien	Instit. à Oraison	Déplacé dans le département nommé à Simiane le 31/3/1941	activité politique et propos anti nationaux
me BURLE née Allard	Instit-Adjte à Gréoux	retraite d'office A.M. du 30/II/1940	activité syndicaliste et extrémiste
BOEUF Gaston	Instit. à St-Maime	déplacé d'office dans le départ- ement - nommé à Céreste le 1er octobre 1941	activité politique
me ARNAUD Simone ex-Mme Dubois	Instit. à Bellaiffaire	relevée de ses fonctions effet: I/I/41 réintégrée avec effet de cette date et nommée dans l'Ain effet du 7/3/1941	avortement
me LANDO Anna	Instit./ à Lans Jausiers	relevée de ses fonctions - A cessé le 30/9/1941	nationalité
me PELLOUX née GAS	Directrice E. Filles de Jausiers	Déplacement d'office nommée à Seyne-Chardavons le I/I/1944	mésentente nuisible à l'intérêt de l'Ecole Publique
me PROAL née Donneaud	Instit-Adjte E. Filles de Jausiers	déplacement d'office nommée à Lans Jausiers le I/I/1944	
me GILLY Marie Madeleine	Instit. à Meyronnes Certanussat	Déplacée d'office nommée à St-Pierre Juin 1944	mauvaise conduite.

*Revoquée pour cause de refus de
les fonctions par A Digne, le 9 Septembre 1944. obtenues à l'avis
Arrete prof. du
3.9.42 et copie de
l'interdiction absolue
d'enseigner avec prof
du 18 septembre 1942
Abusé à la retraite à
journées diffuses 711 du
22 x 5.1943.*

Chopin & Lambert

*"Recueil de devoirs élémentaires
à Lambert (pa 41)
début 42"
Contamné par le
Tribunal correctionnel
de Digne à 1 an de prison
avec sursis et 300 F
d'amende*

FONCTIONNAIRE EVINCE

M. CARTIER Julien, Professeur agrégé de philosophie au Lycée de Digne depuis le 13 janvier 1941 - Venait du Lycée de Valence d'où il avait été déplacé d'office.

Date de naissance : 24 août 1895

Date de la suspension : 1er octobre 1942 (A.M. du 29 Septbre 1942).

Date de la mise à la retraite
(précédée de la suspension) : 1er janvier 1943 (A.M. du 29-9-1942).

Date à laquelle a cessé l'effet de la loi du
17 juillet 1940 accordant au fonctionnaire
évincé le bénéfice des 3 mois de traitement plein : 1er janvier 1943.

Ancienneté totale : 27 ans 3 mois.

Classe et ancienneté de classe à la date de la suspension et à la date où la révocation ont été effectives :	2e classe 5 ans d'ancienneté au 31 décembre 1942.
--	---

Motif de l'éviction : Loi du 17 juillet 1940 - Opinions politiques.

Avis sur le fonctionnaire réintégré : Mon prédécesseur écrivait
le 25 mars 1942: "Professeur intelligent et compétent,
dont le cours est clair, méthodique et profitable aux
élèves". En demandant sa réintégration M. CARTIER a
sollicité son retour au Lycée de Valence. Il y a lieu de
noter que Mme Cartier, professeur d'italien, mutée à
Digne en même temps que son mari demande également son
retour au collège de Valence (mes transmissions du
12 septembre 1944).

Fonctionnaire remplaçant : à Valence ?	
à Digne :	M. OHANA, frappé le 20 décembre 1940 par la loi du 30 octobre 1940 (statut des juifs). Réintégré au Lycée de Digne le 1er octobre 1944.

Propositions de l'Inspecteur d'Académie :

Retour du ménage CARTIER à Valence.

A DIGNE, le 21 Octobre 1944
L'Inspecteur d'Académie;

G. MAUGENDRE.

PRÉFECTURE DE LA DROME

PREFECTURE
des
BASSES-ALPES

- CONFIDENTIEL -
C O P I E

Cabinet
du
Préfet

- Extrait d'un rapport du Commissaire
Spécial de DIGNE en date du 19 Oc-
tobre 1940 -

ROCHE François, Laurent, né le 28 Janvier 1909 à CASTELLET (B.A.) exerce la profession d'instituteur à SIMIANE, depuis plusieurs années. Sa femme, Mme ROCHE est également institutrice dans la même localité. ROCHE est notoirement connu pour un anti-patriote doublé d'un communiste convaincu. Se disant socialiste (S.F.I.O.) il a toujours manifesté des idées si avancées qu'elles l'apparentent, sans contestation possible, au Parti communiste, dont il se plaisait, d'ailleurs, à faire l'apologie. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à se reporter aux articles qu'il écrivait dans un journal régional "LE TRAVAILLEUR des ALPES" et dont je joins un extrait puisé au hasard parmi beaucoup d'autres.

Mobilisé au début de la guerre, ROCHE fut réformé temporairement au bout de quelques mois de service. Depuis son retour il paraît avoir cessé toute activité, il manifeste une prudente réserve et dans tous les cas, s'il se livre actuellement à des actes de propagande de quelque nature qu'ils soient, ces faits n'ont pas été remarqués et ne sont pas parvenus à ma connaissance. ROCHE a signé une déclaration désapprouvant le pacte germano-russe. Toutefois, on peut se demander, s'il n'a pas agi surtout par crainte d'une sanction que pressé par un revirement sincère de ses idées politiques.

Consultée sur ce fonctionnaire, l'Inspection Académique m'a fait connaître qu'au point de vue professionnel rien ne pouvait lui être reproché.

N° 62 - 1 - 5.000 - 9-40

ESNWSU

VII°) PERSONNES ABATTUES dans le DEPARTEMENT par les SOLDATS de la WEHRMACHT et sur les indications de la Police de Sécurité ALLEMANDE.

- 1°) PASCAL Marcel: 31 ans, hôtelier à BARRÈME-Exécuté le 22 Juin 1944 au Col des Houbines-MOLIEZ(BA)
- 2°) GIEU Célestin: Exécuté le 8-8-1944 à CHAISON-(BA)
- x 3°) BAUDUN Robert: né le 22 Février 1924 à Digne, cultivateur à THOARD(BA)
- x 4°) GARCIN Clément: né le 11 Mars 1910 à Bastia(Corse) -do- tous deux exécutés le 1er Juillet 1944 aux environs de THOARD.
- x 5°) FUENTES(Espagnol) dt à GARCES(Var)
 x 6°) BAUDOIN Roger: do
 tous deux exécutés le 11-4-1944 à Ste Croix du Verdon(BA)
- x 7°) FAISCALE Joseph, 21 ans, garçon boulanger à ANNOT(BA) exécuté le 10 Juillet 1944 aux environs d'Annot.
- 9 8°) Quatre personnes dont une femme(non identifiées)
 Fusillées le 8-7-1944 à SIGONCE(BA)
- x 9°) MARINI Laurent: né le 4-6-1923 à Carrare(Italie) dt 12 rue Voltaire à Manosque
 10°) BIGGI Antoine: né le 9-6-1925 à Manosque, mineur, y dt. 23 rue Denton.
 Fusillés le 8-7-1944 près du cimetière de Manosque.
- 9 11°) Treize individus non identifiées: exécutées à Saint Martin de BROUES- Cadavres découvertes le 20 Juin 1944.
- x 12°) AMOUFEUX - Ex garde forestier
 x 13°) FORET Pierre
 x 14°) SETTINELLI Lazare
 dt tous trois à ESTOUBLON(BA)
 fusillés à ESTOUBLON, le 17 Juin 1944.
- x 15°) LASQUE Jean Cheminot demeurant à Marseille fusillé le 17 Juin 1944 aux environs d'Estoublon.
- x 16°) VINCENT Arthur: demeurant à VACHERES(BA)
 Exécuté le 19 Avril 1944 dans sa ferme à VACHERES.
CARRARA- demeurant à FREJUS(Var)
 Fusillé le 27 Mars 1944 aux environs de Castellane(BA)

18°) PONTIL Louis: 82 ans, dt à Saint Jurs (BA)

Exécuté le 26 Février 1944 à Saint Jurs (BA)

19°) MILLE Elie Joseph: né le 22-10-1911 à Banon (BA) cultivateur à BANON (BA)

fueillé le 24 Janvier 1944 à BANON (BA)

20°) ROMAND Felix Armand: né le 21-1-1923 à Clumanc (BA).

Fueillé le 21-1-1944 au Nord de BARREME et à 3 Km de cette ville, par des Policiers Allemands.

21°) FONDRANI: Fueillé dans les Bois d'Allemagne (BA) le 16 Juin 1944.

22°) JAMIE Alphonse: 41 ans, cultivateur à Allemagne (BA)

23°) ABELLO Antoine: apiculteur à Allemagne (BA)

Exécutés le 16 Juin 1944 à leur domicile à ALLEMAGNE.

24°) Un inconnu: exécuté le 11-6-1944 vers 15 heures sur le Chemin de Grande Communication N°15 entre Valensole et Puisseon.

25°) Six individus non identifiés: exécutés le 11-6-1944 vers 17 heures sur le Chemin de Grande Communication N° 6 à 10 km au Nord Ouest de Valensole quartier de la Maison Cantonnière, de Mallongue.

26°) GUILLOT Valmy André: né le 10-6-1907 à Restigene (Indre et Loire) dt 4 Place de la Mairie à DIGNE

Exécuté le 9 Juin 1944 vers 20 H 30 sur le Chemin de Grande Communication N°12 au Quartier de Saint Martin Commune du Chaffault (BA)

27°) CHEGHEGLOSS wladimir: né le 15 Juin 1883 à Soeway Pwlowra (Russie) de nationalité russe (Identité non garantie, pouvant être fausse)

Exécuté le 29 Avril 1944 à la Ferme Raboly à MANE (BA)

28°) FESAT Ar mand: né le 12 Octobre 1918 à NICE, alias BARTOELLI Joseph né le 19 Octobre 1920 à NICE.

Exécuté le 8 Avril 1944 à Valensole - par Policiers Allemands en civil.

29°) II individus dont l'identification n'a pas été possible.

Exécutés à BORGALQUIER le 9 Juin 1944.

30°) ISRAELITE: non identifié-

Exécuté le 29-4-1944 ferme RABOLY à Mane p. 5

par 5 policiers Allemands.

x 31°) COTTE Emile Laurent Alfred: né le 14-10-1921 à Puimoisson
agriculteur chez Paul à Bras d'Asse(BA)

Exécuté le 11 Juin 1944 vers 6 H 30 entre le Pont et le Monu-
ment aux Morts près de la camionnette dans laquelle il se
trouvait en compagnie de quatre autres personnes non identifiées

32°) II individus non identifiés:

Exécutés le 11 Juin 1944 à Saint Julien de VERGONS(BA)

33°) Quatre habitants de Bras d'Asse:

Exécutés le 16 Juin 1944 à Bras d'Asse(BA) Non identifiés.

34°) Quatre docteurs: non identifiés-

Exécutés à JAUSIERS le 16 Juin 1944

x 35°) M. GEAY, commissaire Spécial à Barcelonnette:

36°) quatre personnes non identifiées:

Exécutés à Barcelonnette(BA) le 16 Juin 1944.

37°) Deux individus non identifiés.

Exécutés près de BARREME(BA) le 11 Juin 1944.

x 38°) Quinze individus: non identifiés.

x 39°) trois jeunes gens de la famille BUSTEL dt à BAYONS(BA)

Exécutés près de BAYONS(BA)

x 40°) VIAL Alfred: né le 25-12-1912 à Alger-cultivateur-

x 41°) ARNOUX Félix Jean Baptiste Joseph-né le 14-4-... à Allemagne
retraité

x 42°) SCARELLA Ambrogio: né le 8-2-1919 à Sanremo(Italie) cult.

v 43°) AMIEL Marcel: né le 3-12-1896 à Esparron du Verdon(BA)
cultivateur

x 44°) HIVERT Roger: né le 8-2-1907 à Valnegrà(Italie) Français-
cultivateur

45°) ces derniers ont été exécutés le 16-6-1944 à 11 heures
sur la Place Publique d'Allemagne(BA)

x 45°) MAUREL Emile Adolphe Clément- né le 23-11-1907 à Valencole

x 46°) ROURE Léon Louis: né le 15-9-1918 à Marseille-O. agricole

x 47°) FOGNINI Marino: né le 13-5-1902 à Mio di Calvisitalie)

x 48°) BEYRAND Abel: né le 5-10-1899 à Marseille(BLR)

x 49°) BURLE Abel Maurice: né le 18-12-1923 à Manosque-

x 50°) MONTAGNIER Gabriel: né le 24-1-1926 à Manosque-

x 51°) MATTABIA Laurent Spirytus: né le 19-1-1906 à San damiano
Macra (Italie) maçon

x 52°) VIAL Henri Paul Louis: né le 5-5-1909 à Palo Casavecchia
(italie)

CRIMES DE GUERRE

Date des faits	Lieu exact Département Commune Rue N°	Nature et exposé succinct des faits répréhensibles	Identité des auteurs Description physique (si possible photo) arme, unité formation	Identité des victimes Etat-Civil Profession Nationalité Religion Lieu d'inhumation, lieu de déportation -	Destructions matérielles Date Nature valeur Destruction d'immeubles surface bâtie nombre d'étages
16 Juin 1944	Dans la Cour du Collège de Barcelonnette de la Vallée Basses-Alpes Rue du Collège -ge	A participé au soulèvement du mois de Juin Torture de Civil -Exécution d'otage.	Troupes d'opérations ennemies mis cantonnées à Gap. (Hautes-Alpes)	<u>LEBRE Louis</u> né le 25 Juillet 1904 à Méolans, Française catholique Lieu d'inhumation: Cimetière de Barcelonnette. divorcé.	
16 Juin 1944	Dans la Cour du Collège de la Vallée Basses-Alpes Rue du Collège -ge	A participé au soulèvement du mois de juin. a été torturé avant d'être fusillé.	Troupes d'opérations Allemandes venant de Gap (Hautes-Alpes)	<u>SIGNORET Léon</u> né le 22 Mai 1927 à La Condamine. célibataire Française catholique inhumé au cimetière de Barcelonnette.	
15 avril 1944	Arrêté le 15 Avril 1944 à l'Hôtel du Nord, Place Manuel à Barcelonnette Basses-Alpes	Il logeait chez lui des Officiers recherchés par la Gestapo	Gestapo de Gap	<u>MERCIER Henri</u> né le 8 Juin 1893 à Paris 10° Hôtelier Marié Français catholique.	la famille est sans aucune nouvelles, est craint qu'il soit décédé
15 avril 1944	Arrêté le 15 avril 1944 à son domicile Avenue des Frères Arnaud à Barcelonnette	s'occupait activement de la Résistance	Gestapo de Gap	<u>CAR Edouard</u> né le 13 Octobre 1892 à Guillaumes (Alpes Maritimes) Capitaine Français marié: 3 enfants catholique	Sa famille est sans aucune nouvelle



Fiche de Renseignements

concernant une personne fusillée ou exécutée
par les allemands

Nom : G E A Y

Prénoms : Paul

Date et lieu de naissance : 18 Janvier 1900 à DONZERES (Drome)

Situation de famille : Marié, trois enfants

Profession : Commissaire de Police

Domicile : BARCELONNETTE

Adresse de la famille : BARCELONNETTE (Basses-Alpes)

Situation dans la résistance : membre actif

FUSILLÉS ou EXÉCUTÉS

Date de la mort : 16 Juin 1944

Lieu d'inhumation : BARCELONNETTE

Circonstances qui ont entouré l'épuration : Faisait partie de la résistance, a été arrêté et fusillé par les allemands, après avoir été torturé.

Département
des
BASSES - ALPES

Arrondissement
de
FORCALQUIER

N°

MAIRIE DE VACHERES

Le 194

OBJET :

Référence: circulaire
355/CAB du 15/1.

Crime de guerre.



Lieu du crime: Vachères, ferme Font. Neuve

Date: le 19 avril 1944 de 17 à 21h.

Nom de la victime et état civil:

Vincent Arthur né le 10 juillet 1912 à Vachères, frère
de Vincent Norbert et René qui exploitaient la ferme en commun.
Précisions:

Le crime a été commis par les Wafen S.S de Cavailhon
(hotel moderne). Il y avait 5 hommes dont 4 en uniforme
et 1 en civil se disant lieutenant de la police allemande.
Les Wafens recherchaient Vincent Norbert de la S.A.P. Celui-
ci étant absent ils s'acharnèrent sur son frère, infirme,
et le martyrisèrent (coeps, œil crevé, jambe fracturée)
ils se firent servir un repas copieux et osèrent manger
devant leur victime déjà massacrée. Après quoi ils mirent
le feu à la ferme et traînèrent Arthur dans un feuil
où il fut retrouvé le lendemain carbonisé. A noter
qu'il devait être en vie quand on l'a jeté au feu, aucune
trace de balle n'ayant été relevée sur son cadavre.
Le moins: Sous Lieutenant Chaignet S.A.P 7^e Army
Maurice (nom de guerre) et Yves d'Alger

temoin du crime (pris au village, conduit à la ferme.
réussit à se faire libérer après 3 jours de détention)

Boul. de Loubou (refugie' au Revest des Brousses près
au Revest et emmené à la Tout-Neuve)

^{granou} Goutard du Revest emmené à la Tout-Neuve.

Blanc Sylvain maire de Vachères et Bouffier Roger
instituteur qui peuvent reconnaître le fameux Lieute-
nant.

De nombreux habitants du village.
procédés:

Le feu a été mis au moyen de pastilles incendiaires.

Vachères le 8/2/45
Le Maire

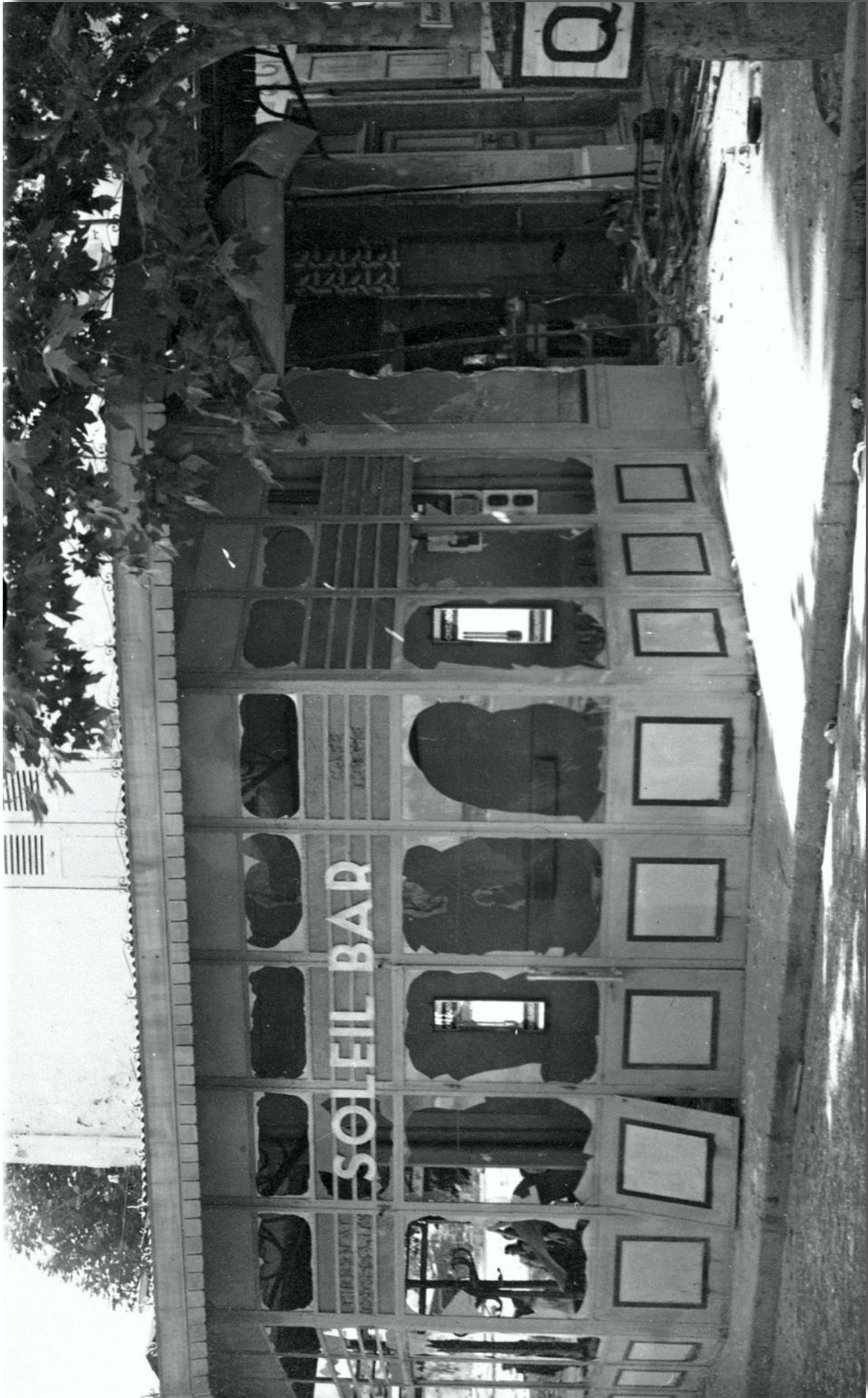


Blanc Sylvain

P.S: Le sous-Lieutenant d'écuyer, ancien garde forestier, se
trouve actuellement dans un camp, se renseigner auprès du Colonel
Pierre Michel (Archiduc) à Avignon.



Arrestation des maquisards de Lambruisse, ferme Laval, avril 1944,
Arch. comm. Digne-les-Bains, 5 Fi 12611



Arch. départ. AHP, 11 Fi 1/66, attentat au Soleil Bar à Digne, 1944



Exhumation des fusillés du charnier de SIGNES — Septembre 1944.

MÉMOIRE DE LA RÉSISTANCE

Dès 1944, le plus grand nombre de stèles et de plaques rappelant la mémoire des morts de la Résistance a été érigé dans notre département : on exalte alors le sacrifice de ces martyrs, qui sont désignés en héros. Ce phénomène est également très visible dans la presse de la Libération qui consacre une large place aux nécrologies des résistants.

Jean-Marie Guillon ¹ recense trois catégories de monuments : les monuments à proprement parler (plus imposants), les stèles (plus simples) et les plaques (de type inscription lapidaire) : on en compte 103 dans les Alpes de Haute-Provence, avec une majorité de stèles rappelant l'importance des maquis. Contrairement aux monuments de la Grande Guerre, en général placés au centre de la commune, ceux qui honorent la Résistance sont le plus souvent situés sur le lieu de l'action (pour un maquis) ou de la tragédie (là où les résistants ont été tués). Lieux éparpillés donc, leur recensement a d'ailleurs donné lieu à un guide de randonnée ².

La Résistance mise en avant durant la période 1944-1947 est celle des combattants qui ont lutté les armes à la main, même s'ils étaient sans uniforme. On ne célèbre pas alors les autres formes de Résistance, civiles ou politiques, ou ces anonymes qui sont venus en aide aux pourchassés et persécutés.

Pour l'érection de ces monuments, des comités départementaux s'organisent, à l'initiative des communes ou des comités locaux de Résistance, qui font appel à la générosité publique ou à celle des assemblées locales afin de financer les projets. Le décret du 16 janvier 1947 réglemente ces derniers : si le projet comporte une partie sculpturale dont le coût estimé est supérieur à 500 000 francs, il doit être approuvé par décret.

¹ GUILLON J.M, « Monuments et mémoire de la Résistance en Provence », *Provence historique*, tome XLVIII, fascicule 193, juillet-août-septembre 1998, p. 326.

² LAUZON Bernard (sous la direction de), *Les chemins de la liberté, sur les pas des résistants de Haute-Provence*, ADRI et AMRID, 2004.

LA LIBERTÉ

des Basses-Alpes

Organe du Comité Départemental
de Libération (C. D. L.)

Rédaction-Administration : 66, Bd Cassendi - DIGNE

Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie,
Ont droit qu'à leur cercueil, la foule vienne et prie.

Victor Hugo

Heureux ceux qui sont morts dans les grandes batailles,
Heureux ceux qui sont morts dans une juste guerre,
Heureux les épis mûrs et les blés moissonnés.

Charles Péguy

Aux Héros de la Résistance ! Aux Martyrs Bas-Alpins !

GILLY Abel, tué par les allemands, le 16-6-44, à Valensole.
RAVEL Justin, tué par les allemands le 16-6-44, à Valensole.
DENEYER Georges, tué par les allemands le 16-6-44, à Valensole.
ADAM Alix, tué par les allemands le 16-6-44, à Valensole.
BURLE Arsène, tué par les allemands le 16-6-44, à Valensole.
MONTI Marius, tué par les allemands le 16-6-44, à Valensole.
MERLEN Robert, tué par les allemands le 16-6-44, à Valensole.
VERNOUX Max, tué par les allemands le 16-6-44, à Valensole.
PASTORELLI Joseph, tué par les allemands le 8-5-44, à Valensole.
FERAUD Albert, tué par les allemands le 11-6-44, à Valensole.
MONTAGNIER Gabriel, tué par les allemands le 11-6-44, à Valensole.
JAMES Alphonse, fusillé par les allemands le 16-6-44, à Allemagne.
ABELLO Antoine, fusillé par les allemands le 16-6-44, à Allemagne.
AMIEL Marcel, fusillé par les allemands le 16-6-44, à Allemagne.
ARNOUX Félix, fusillé par les allemands le 16-6-44, à Allemagne.
HIVER Roger, fusillé par les allemands le 16-6-44, à Allemagne.
CALVI Antoine, fusillé par les allemands le 16-6-44, à Allemagne.
VIAL Alfred, fusillé par les allemands le 16-6-44, à Allemagne.
SCARELLA Ambrogio, fusillé par les allemands le 16-6-44, à Allemagne.
FONDRIANI Antoine, fusillé par les allemands le 16-6-44, à Allemagne.
BAUDOIN Roger, fusillé par les allemands le 11-8-44, à Allemagne.
FUENTES Floréal, mort le 11-8-44, à Allemagne.
DIT PAUL, mort le 11-8-44, à Allemagne.
DUBOIS René, mort le 11-8-44, à Allemagne.
DI MARIE, mort le 11-8-44, à Allemagne.
LOISEUR, mort le 11-8-44, à Allemagne.
LE BOIXEUR, mort le 11-8-44, à Allemagne.
JACOB Werner, tué par les allemands le 8-6-44, à Forcalquier.
BONDIL Louis, tué par les allemands le 26-2-44, à Saint-Jurs.
AUZIAS Henri, fusillé par les allemands le 8-5-44, à Entrevaux.
ADAM GENIAI, fusillé par les allemands le 8-5-44, à Entrevaux.
D'ALJ ESSANDRI, fusillé par les allemands le 8-5-44, à Annot.
CORNU Eugène, fusillé par les allemands le 8-5-44, à Annot.
FAISSOLE Joseph, fusillé par les allemands le 8-5-44, à Annot.
LAVAL Jean, fusillé par les allemands le 8-5-44, à Annot.
GRAC Aimé, fusillé par les allemands le 3-5-44, à Annot.
SIMON Paul, fusillé par les allemands le 3-5-44, à Annot.
BEAL Marcel, fusillé par les allemands le 23-7-44, à Thorame-Basse.
BRACCO Sébastien, fusillé par les allemands le 23-7-44, à Thorame-Basse.
DAUMAS Adrien, fusillé par les allemands le 23-7-44, à Thorame-Basse.
AIMARD Alexandre, fusillé par les allemands le 23-7-44, à Thorame-Basse.
GARARD Ernest, fusillé par les allemands le 11-6-44, à Saint-André.
MAUREL Emile, tué par les allemands le 11-6-44, à Valensole.
ROURE Léon, tué par les allemands le 11-6-44, à Valensole.
FROGINI Marius, tué par les allemands le 11-6-44, à Valensole.
BERTRAND Abel, tué par les allemands le 11-6-44, à Valensole.
BURLE Abel, tué par les allemands le 11-6-44, à Valensole.
NATIVI Martial, tué par les allemands le 11-6-44, à Valensole.
LEGUEN Francis, tué par les allemands le 11-6-44, à Valensole.

Le Gouvernement Provisoire de la République a décidé que le 1^{er} Novembre la France reconnaissante se pencherait sur vos tombes et exalterait votre sacrifice.

Dans nos Basses-Alpes héroïques, cette éternité sera célébrée avec ferveur.

Du col de Larche à Quinson il n'y a pas un pouce de terre bas-alpine qui n'ait été sanctifiée par votre sang généreux.

Quand on parlera de votre lutte épique dans des combats inégaux on redira avec le poète :

Ils étaient grands...

On ne voit à leur ombre...

Grands Morts de la Résistance, héros et martyrs, la population bas-alpine, la France frémissante de douleur et de gloire se penche sur vos tombeaux et fière de vous regarde se lever le soleil de la Libération !

Le C. D. L.

MATTALIA Laurent, tué par les allemands le 11-6-44, à Valensole.
VIAL Henri, tué par les allemands le 11-6-44, à Valensole.
VIAL Henri, mort suite de blessures le 13-6-44, à Valensole.
MAGNAN Maxime, tué par les allemands le 16-6-44, à Valensole.
MAGNAN Kruger, tué par les allemands le 16-6-44, à Valensole.
ROUME Martial, tué par les allemands le 16-6-44, à Valensole.
ARNOUX Jean, tué par les allemands le 9-6-44, à Puy-moisson.
PIAZIS Fernand, tué par les allemands le 9-6-44, à Puy-moisson.
GALLIGARI Arthur, tué par les allemands le 9-6-44, à Puy-moisson.
GARRAVIZZI René, tué par les allemands le 19-8-44, à l'attaque de Digne.
MOYNIER Etienne, fusillé par les allemands le 17-8-44, à la Cornerie.
BEAUDIN Robert, fusillé par les allemands le 1-7-44, à Theard.
BEREGI François, fusillé par les allemands le 1-7-44, au Castellard.
AVIGNON Paul, tué par les allemands le 1-7-44, au Castellard.
BURLE Jean, condamné le 6-3-44 et exécuté le 31-3-44, à Lyon.
GIBERT Jean, tué par les allemands le 24-7-44, à La Saulce.
GUILLOT Valmy, tué par les allemands le 9-6-44, à La Saulce.
GILLY Mariens, tué par les allemands le 11-6-44, route de Barême.
GARCIN Clermont, tué par les allemands le 11-6-44, à Theard.
HERMITTE Louis, tué par les allemands le 24-7-44, à La Saulce.
PASCAL Marcel, fusillé par les allemands le 8-6-44, à Forcalquier.
CHAPASSUT Clément, fusillé par les allemands le 8-6-44, à Forcalquier.
BAILLE Léon, fusillé par les allemands le 9-6-44, à Forcalquier.
APPLANAT André, fusillé par les allemands le 8-6-44, à Forcalquier.
ROCHE Robert, fusillé par les allemands le 8-6-44, à Forcalquier.
GEORGES Alexandre, fusillé par les allemands le 8-6-44, à Forcalquier.
EMBLARD Irène, fusillée par les allemands le 8-7-44, à Sigonce.
SAVIEGO Jules, tué par les allemands vers le 17-8-44, à la Brillanne.
CAPOBIANCO Joseph, fusillé par les allemands le 17-8-44, à Saint-Maime.
SLOBODRIANSKI Frain, fusillé par les allemands à Mane.
NOBLE Raymond, fusillé par les allemands le 8-6-44, à Forcalquier.
KARTZ Stanislas, fusillé par les allemands le 8-6-44, à Forcalquier.

SZALA Michel, fusillé par les allemands le 8-6-44, à Forcalquier.
NAMVOK Węjciecik, fusillé par les allemands le 8-7-44, à Sigonce.
PROT Louis, fusillé par les allemands le 8-6-44, à Forcalquier.
QUIRAL René, tué par les allemands le 20-7-44 à Morelière (Senez).
BERTHIER Maurice, tué par les allemands le 19-7-44, à Morelière (Senez).
ROUIT Auguste, tué par les allemands le 19-7-44, à Morelière (Senez).
DAUMAS Louis, tué par les allemands le 19-7-44, à Morelière (Senez).
VITTONNE Jean, fusillé par les allemands le 19-7-44, à Senez.
FERRARI Victor, fusillé par les allemands le 19-7-44, à Senez.
JAMES, fusillé par les allemands le 19-7-44, à Senez.
LAGIER André, tué par les allemands dans les Vercoors.
ZAMORA Simon, fusillé par les allemands vers le 15-8-44, aux Mées.
PONS Virgile, fusillé par les allemands vers le 15-8-44, aux Mées.
ROUX Arthur, fusillé par les allemands vers le 15-8-44, à Malibat.
COUTFI Joseph, fusillé par les allemands vers le 15-8-44, à Malibat.
BATTIF Georges, disparu vers le 15-8-44, à La Bal-lance.
ETIENNE Léonard, tué par les allemands le 24-7-44, à La Saulce.
AGNEL Léon, tué par les allemands, à Marseille.
BRON Charles, fusillé par les allemands le 11-8-44, à Riez.
SCHERVEIGER Joseph, fusillé par les allemands le 16-7-44, à Lambruisse.
DOL Laurent, fusillé par les allemands le 5-7-44, à Lambruisse.
MOSTADE Jean, décédé le 17-7-44, à Lambruisse.
LAFIL Roger, décédé suite blessures bombardement le 11-8-44, à Séderon.
LATIL Paul, décédé suite mauvais traitements, à Noyers-sur-Jabron.
ARNOUX Victor, fusillé par les allemands le 18-7-44, à Chabrières.
Pierre-rose « MANFRED », fusillé par les allemands le 18-7-44, à Chabrières.
DEROMAS Félix, fusillé par les allemands le 19-8-44, à Chabrières.
LAMBERT Georges, fusillé par les allemands le 19-8-44, à Chabrières.
DULEY Léon, fusillé par les allemands à Sigons.
COTTE Emile, fusillé par les allemands, le 11-6-44, à Mézel.
CLAVISIN Maurice, fusillé par les allemands le 11-6-44, à Mézel.
JOURD Fernand, fusillé par les allemands le 11-6-44, à Mézel.
LAUGIER Elisée, fusillé par les allemands le 11-6-44, à Mézel.
RICHER Jean, fusillé par les allemands le 11-6-44, à Mézel.
AMIEL Bertin, tué par les allemands le 16-6-44, à Bras-d'Asse.
RENOUX Fernand, tué par les allemands le 16-6-44, à Bras-d'Asse.
SETTINNELLI Lazare, fusillé par les allemands le 17-6-44, à Estoublon.
FORAY Pierre, fusillé par les allemands le 17-6-44, à Estoublon.
AMOUREUX Jean, fusillé par les allemands le 17-6-44, à Estoublon.
LASSALLE Jean, fusillé par les allemands le 17-6-44, à Estoublon.
JOUVE René, tué par les allemands le 9-6-44, à Mison.
LIEUTIER Albert, tué par les allemands le 9-6-44, à Mison.
MILLE Elie, fusillé par les allemands le 24-1-44, à Banon.
TARDIEU Gaston, fusillé par les allemands le 14-8-44, à Castellane.
ROUX Auguste, fusillé par les allemands le 4-8-44, à Castellane.
SAUVAIRE Marcel, tué par les allemands le 11-6-44, à Castellane.
CAVAGNI Emile-Baptiste, tué par les allemands le 11-6-44, à Châteaufort.

Arch. départ. AHP, Per 613, La Liberté des Basses Alpes, 1/11/1944

COMITE DEPARTEMENTAL
ERECTION du MONUMENT aux
MARTYRS de SIGNES

Manosque, le 16 Août 1945

---*---*---*---*---*---

Monsieur ORLIAC
Préfet des Basses-Alpes
D I G N E

Monsieur le Préfet,

Un Comité départemental a été formé, dans les Basses-Alpes, pour l'érection d'un monument à la mémoire du grand Chef de la Résistance, MARTIN-BRET, et de ses camarades héros et martyrs, monument qui sera érigé sur une place de Manosque.

En tant que Chef de ce département, qui a mérité l'appellation de Basses-Alpes héroïques et dont les mérites reviennent, sinon en totalité tout au moins en grande partie - à nos martyrs de SIGNES, nous vous demandons de nous aider en usant de toute votre influence auprès des diverses organisations, pour la collecte des fonds destinés à cette réalisation; ces fonds devront être adressés chez notre camarade SAPPEI Félix, 30, rue des Marchands à MANOSQUE.

Nous sommes sûrs de pouvoir compter sur votre aide, et,

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, avec nos remerciements anticipés, nos sentiments fraternels.

Un membre du Bureau,

F. Margailan

F. MARGAILLAN.

62 W 101

2^{ème} Division

Digne, le -1 JUIL 1947

4^{ème} Bureau

◆◆

N° 4607

LE PREFET DES BASSES-ALPES
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance du 10 Juillet 1816,
Vu le décret du 16 Janvier 1947 portant réglementation pour
l'érection de monuments commémoratifs,
Vu la circulaire ministérielle du 18 Avril 1947,
Vu la circulaire préfectorale n° 4046 du 29 Mai 1947,
Vu la délibération en date du 23 Avril 1947, par laquelle le Con-
seil Municipal d'ORAISON a sollicité l'autorisation d'élever un
monument à la mémoire des patriotes arrêtés de cette commune fusillés
SIGNES, le 19 Juillet 1944,
Vu les pièces du dossier,
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général,

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} - Est approuvée la délibération susvisée du 23 Avril
1947, aux termes de laquelle la commune d'ORAISON sollicite l'autorisation
d'élever, au carrefour formé par la Route Nationale 207 et le C.V.O. II bis
un monument à la mémoire des patriotes arrêtés le 16 Juillet 1944 à ORAI-
SON et fusillés à SIGNES par les Allemands le 19 Juillet.

ARTICLE 2^e - M. le Secrétaire Général de la Préfecture et M. le
Maire d'ORAISON, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécu-
tion du présent arrêté.

DIGNE, le -1 JUIL 1947



1944

AUX RÉSISTANTS

ARRÊTÉS LE 16 JUILLET A ORAISON

FUSILLÉS LE 18 A SIGNES (VAR)

ANDRÉ MARCEL

LATIL ÉMILE

CHAUDON ROGER

MARTIN-BRET LOUIS

CUZIN FRANÇOIS

PIQUEMAL JEAN

DAUMAS ANDRÉ

ROSSI TERCE

DULCY

SOLOM ROBERT

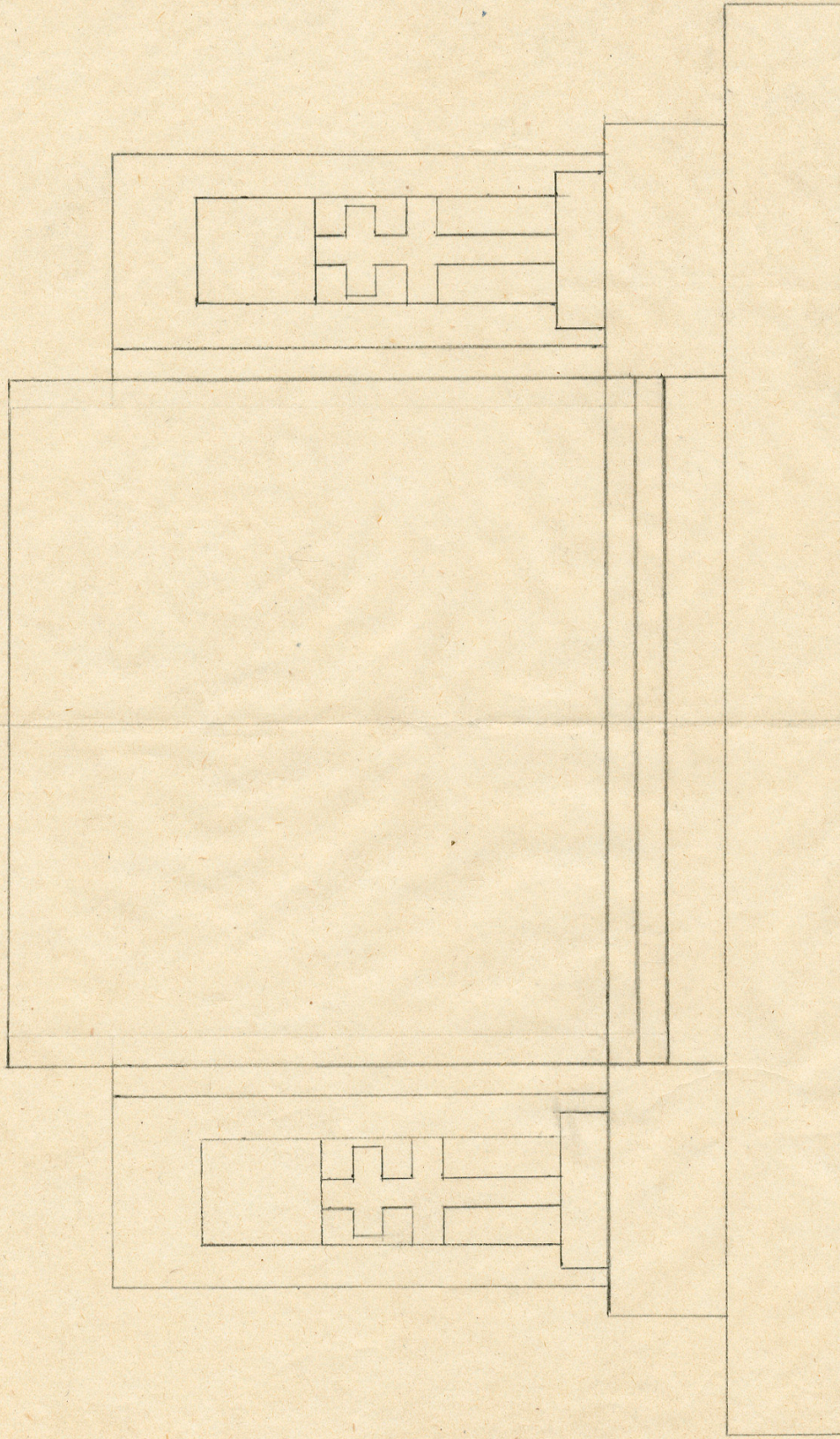
FAVIER MAURICE

ZAMORA SIMON

FRANÇAIS N'OUBLIEZ JAMAIS

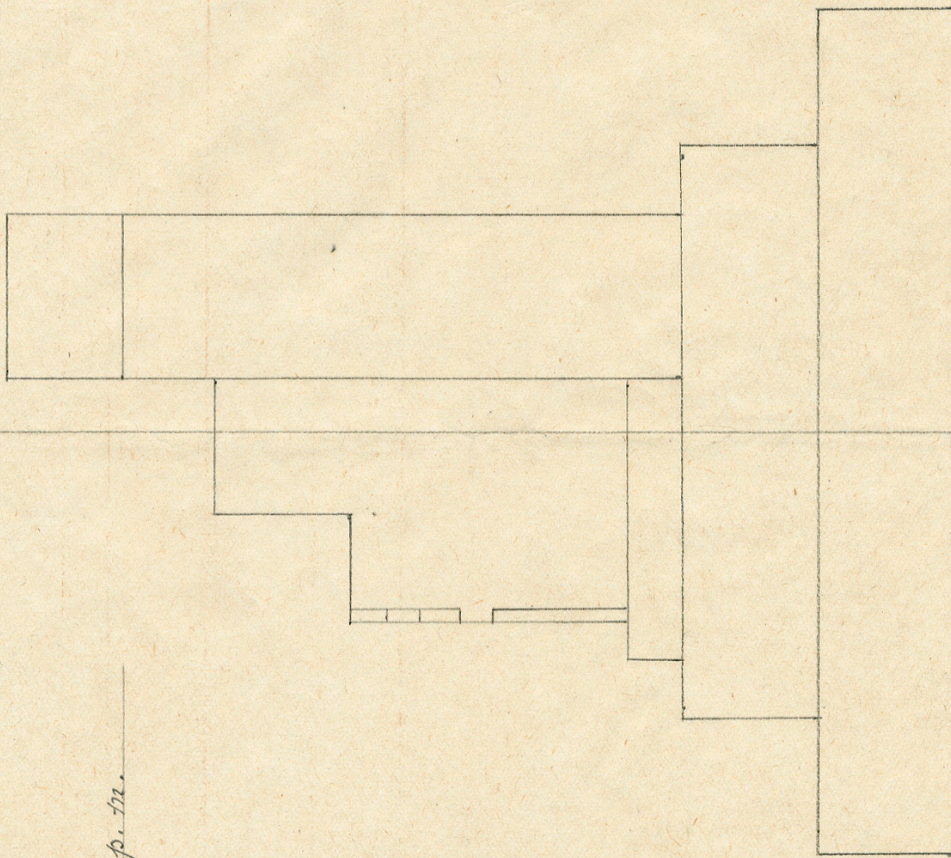
Échelle de 0,20 p.m.

Echelle de 0.10 p.m.



Arch. départ. AHP, 62 W 101, libellé des inscriptions et plans pour le projet de monument d'Oraison, adressés par la municipalité au préfet, 1947

Echelle de 0,10 p. m.





1944

AUX RESISTANTS

ARRÊTES A ORAISON LE 16 JUILLET

FUSILLÉS LE 18 A SIGNES (VAR)

ANDRÉ MARGEL

CHAUDON ROGER

CUZIN FRANÇOIS

DAUMAS ANDRÉ

DULCY LEON

FAVIER MAURICE

LATIL EMILE

MARTIN-BRET LOUIS

PIOUËMAL JEAN

ROSSI TERCE

SALOM ROBERT

FRANÇAIS NOUBLIEZ JAMAIS

LA
MUNICIPALITÉ

L'AMICALITÉ
DES ANCIENS

Monument érigé en l'honneur des membres du CDL arrêtés le 16 juillet 1944 à Oraison et fusillés à Signes (Var), Oraison. (Photographie Sylvette Rovera)

Pour les fusillés de Signes

Nous avons appris avec plaisir que Max Juvénal a fait voter par le Conseil général des Bouches-du-Rhône, la somme de 800.000 francs pour l'érection du monument à la mémoire des fusillés de Signes

A cette occasion, tous les compagnons des fusillés bas-alpins remercient bien vivement le Conseil général des Bouches-du-Rhône et en particulier Max Juvénal, leur ancien chef régional, et expriment le désir que le Conseil général des Basses-Alpes s'inspire de ce beau geste pour que soit enfin terminé le monument des Maquisards bas-alpins.

J. V.

Arch. départ. AHP, 42W112, extrait du journal *Le Provençal*, 2/02/1948

Depuis hier, le collège de Seyne porte le nom de Marcel-André



En présence de nombreuses personnalités, une cérémonie s'est déroulée hier matin, à Seyne, au collège qui porte le nom de Marcel André.

Cette manifestation s'est déroulée en présence de Mme Vve André, de MM. Grasset, secrétaire général de la Préfecture ; Chiardola, maire de Seyne ; Barneaud, adjoint, les conseillers municipaux Robillard, inspecteur d'Académie ; Milhaud, directeur de l'Ecole normale ; le colonel Vial Joseph, maire de Château-Arnoux ; Dunan (S. N. I.) ; Reboul, directeur du col-

lège ; Mme Margailan, directrice de l'école de fille ; Lombard, président des A. C. de Seyne ; des élèves du collège, etc...

Le colonel Vial, dans son discours rappelait la carrière de Marcel André, né à la Conchette près de Barcelonnette, le 25 février 1900, élève du collège de Seyne, de 1915 à 1918, puis à l'Ecole normale de Montbrison (Loire) nommé instituteur à Fourmies (Nord), puis en 1925, à Moustiers, Vachères, Villeneuve et Sigonce. Il fit partie du maquis et auprès de Martin Brét anima les mouvements de

Résistance. Avec Martin Brét, il fut arrêté à Oraison et avec lui il descendit dans la tragique fosse de Signes où il fut fusillé le 18 juillet.

M. Grasset devait parler, à son tour de ce héros de légende qui doit rester un exemple pour les écoliers et faisait l'éloge de l'école laïque. M. Lombard prononçait une allocution, puis les enfants du collège chantaient le célèbre « Chant des Partisans ».

La plaque était ensuite dévoilée.

sur le mur du collège. Le cortège se dirigeait vers le monument aux Morts. Les élèves chantaient la « Marseillaise ». Un vin d'honneur était servi dans la mairie de Seyne et clôturait cette cérémonie.

Notre photo :
Une vue des personnalités pendant la manifestation.
(Photo Lacasa.)

A LA MÉMOIRE DE MARCEL ANDRÉ
COMPAGNON DE LOUIS MARTIN-BRET
● HÉROS ET MARTYR ●
DE LA LIBÉRATION NATIONALE
FUSILLÉ A SIGNÈS PAR LES ALLEMANDS
LE 18 JUILLET 1944

Plaque à la mémoire de Marcel André, hall du collège Marcel André, Seyne-les-Alpes (photographie Sylvie Deroche)



Manosque, monument aux morts du département (photographie Laurent Gayte, ville de Manosque)

SIGNIFICATION DES PRINCIPAUX SIGLES UTILISÉS

AS : Armée Secrète

CNR : Conseil national de la Résistance

CDL : Comité départemental de Libération

FFI : Forces Françaises de l'Intérieur. Regroupement de l'ensemble des forces militaires résistantes à partir de décembre 1943.

FTP : Francs-tireurs et Partisans

MUR : Mouvements unis de Résistance

NAP : Noyautage des Administrations publiques

ORA : Organisation de Résistance de l'Armée

ROP : Recrutement, Organisation, Propagande

STO : Service du Travail Obligatoire

SOE : Service des opérations spéciales

PISTES D'EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE

Lors de l'étude de la Seconde guerre mondiale dans les classes de collège et de lycée, les documents reproduits dans cette publication permettent une approche locale. Une sélection documentaire peut ainsi permettre d'aborder différents thèmes :

- « faire » de la Résistance : les différents types d'actions résistantes,
- les formes de répression,
- la Résistance à travers l'exemple de Louis Martin-Bret,
- honorer les morts de la Résistance.

Il est également possible de consulter nos autres publications concernant la période de la Seconde guerre mondiale et de l'Occupation (disponibles sur demande auprès du Service éducatif et sur le site Internet des Archives départementales : www.archives.04.fr, rubrique *action culturelle et éducative*, sous-rubrique *documents pour la classe* pour les Archi'classes) :

- ***Un département en lutte... Les Basses-Alpes dans la Seconde guerre mondiale*** (pochette pédagogique),
- ***1943, de l'occupation italienne à l'occupation allemande*** (Archi'classe),
- ***Été 1944 : la Résistance et la Libération dans les Basses-Alpes*** (Archi'classe),
- ***Automne-hiver 1944-45 : l'épuration dans les Basses-Alpes*** (Archi'classe).

Un cédérom (***De l'Occupation à la Libération, vivre et résister dans les Basses-Alpes***) a également été adressé aux documentalistes de tous les établissements secondaires.

SOURCES

Utilisées pour la réalisation de cette pochette

Archives départementales des Alpes de Haute-Provence

11 W 1-30	Préfecture, cabinet, Comité Départemental de Libération	1944-1945
20 W 1-71	Préfecture, cabinet, bureau des étrangers	1940-1968
42 W 1-114	Préfecture, cabinet , dont :	
2	Service du Travail obligatoire.	1942-1944
27	Tracts, menées anti-nationales.	1939-1944
35	Rapports de gendarmerie.	1941-1952
41	Rapports mensuels d'information des chefs de service et des sous-préfets.	1940-1942
42	Rapports mensuels d'information des chefs de service et des sous-préfets.	1943-1944
46	Affaire Martin-Bret.	1940-1946
83	Occupation italienne.	1943-1944
102	Actes de résistance, vols, attentats, sabotages.	1943
103	Actes de résistance.	1943-1944
104	Actes de résistance.	1944
105	Procès-verbaux de gendarmerie, rapport de police, correspondance.	1944
112	Personnes fusillées ou exécutées par les Allemands : fiches de renseignements, listes des victimes, procès-verbaux.	1940-1963
	Construction de monuments à la mémoire des victimes de guerre.	1945-1950
38 W 1-90	Préfecture, direction de la réglementation	1939-1968
43 W 1-223	Préfecture, cabinet , dont :	
210, 218	Dossiers individuels concernant des personnes surveillées par le régime de Vichy, des personnes condamnées après la guerre pour marché noir ou collaboration, des parents de résistants décédés	1941-1954 1941-1954
51 W 1-178	Tribunal de grande instance de Digne , dont :	
175	Procès-verbaux de gendarmerie.	1942
62 W 1-101	Préfecture – Bureau des affaires scolaires et culturelles , dont :	
101	Monuments commémoratifs.	1941-1967
70 W 1-10	Inspection académique , dont :	
6	Sociétés secrètes (1940-1941). Épuration, sanctionnés réintégrés, résistances.	1944-1946
94 W 1-43	Préfecture, cabinet , dont :	
4	Dossiers individuels de 1942 à 1976.	1942-1976
1129 W 1-206	Inspection académique , dont :	
183	Dossiers d'instituteurs nés entre 1898 et 1924.	1898-2004

1 J	Fonds privé Georges Alziari	
347	Instructions des FTP.	s.d
19 J 1-6	Archives du Comité d'histoire de la Seconde guerre mondiale , dont :	
1, 4, 5	Rapports de police et enquêtes sur les faits de résistance, témoignages sur la Libération dans le département.	1943-1967
47 J 1-29	Fonds privé Jean Vial , dont :	
1	Dossiers individuels concernant les activités de la Résistance. Combattants volontaires de la Résistance des Basses-Alpes.	s.d s.d
19	Congrès de L'Union départementale des combattants volontaires de la Résistance des Basses-Alpes.	1968
54 J 1-167	Fonds privé de l'Amrid , dont :	
	(Association pour la mémoire de la résistance de l'internement et de la déportation)	
33	Archives privées de Fontaine.	1944
11 Fi	Fonds photographique	
1/66	Attentat au Soleil Bar à Digne	1944
120 Fi	Fonds photographique	
144	L'Ermitage.	1930
145	Villa Marie-Louise.	1930
177	Bombardement de Digne, attentat au Soleil Bar.	1944
208	Prisonniers à Lambruisse.	1944
	Presse	
	Per 651 Le Provençal.	1968
	Per 640 L'Éclaireur de Nice et du Sud Est.	1942
	Per 638 Journal français du Mexique.	1940
	Per 695 La Provence.	2007
	Per 642 Le Petit Marseillais.	1941
	Per 613 La Liberté des Basses-Alpes.	1944

Archives communales de Digne-les-Bains

44 S 2	Archives privées de Guy S. Reymond.	1942
5 Fi 12611	Collection privée	1944
5 Fi 5830	Archives communales Digne-les-Bains	1990
8 Fi 17	Archives communales Digne-les-Bains	1950

Un guide des sources des Archives départementales concernant la Seconde Guerre Mondiale est disponible en salle de lecture.

BIBLIOGRAPHIE

Basses-Alpes 39-45, numéros 1 (février 2004), 2 (juillet 2004), 3 (janvier 2005), 4 (mai 2005), 6 (mars 2006), 7 (juillet 2007).

GARCIN Jean, *De l'Armistice à la Libération dans les Alpes de Haute-Provence*, chronique, 1990.

GUEYER Boris de, *L'Organisation de Résistance de l'Armée dans la région R2 Provence-Côte d'Azur*, 1998.

GUILLON Jean-Marie, « Monuments et mémoire de la Résistance en Provence », *Provence historique*, tome XLVIII, fascicule 193, juillet-août-septembre 1998, pages 325-340.

LAUZON Bernard (sous la direction de), *Les chemins de la liberté, sur les pas des résistants de Haute-Provence*, ADRI et AMRID, 2004.

Mémorial de la Résistance et des combats de la Seconde Guerre Mondiale dans les Basses-Alpes, Secrétariat d'État aux Anciens Combattants, Commission Départementale de l'Information Historique pour la Paix des Alpes de Haute-Provence, 1992.

VIAL Jean, *Un de l'Armée secrète bas-alpine, souvenirs d'un résistant*, 3^e édition, 1990.

PANICACCI (Jean-Louis), *L'Occupation italienne. Sud-Est de la France (juin 1940 - septembre 1943)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010 - Collection Histoire.

REMERCIEMENTS

M. Rémi Garcin, Archives communales de Digne-les-Bains

M^{me} Anne Réga, Archives communales de Manosque

M^{me} Arlette Vial, dépositaire du Fonds Vial aux Archives départementales

CONCEPTION ET RÉALISATION

Service éducatif des Archives départementales :
Bérangère SUZZONI, Sylvie DEROCHE et Mélanie CLAUX
Jean-Christophe LABADIE, directeur des Archives départementales
Numérisation et conception graphique :
Jean-Michel D'AGRUMA